

AGENDA

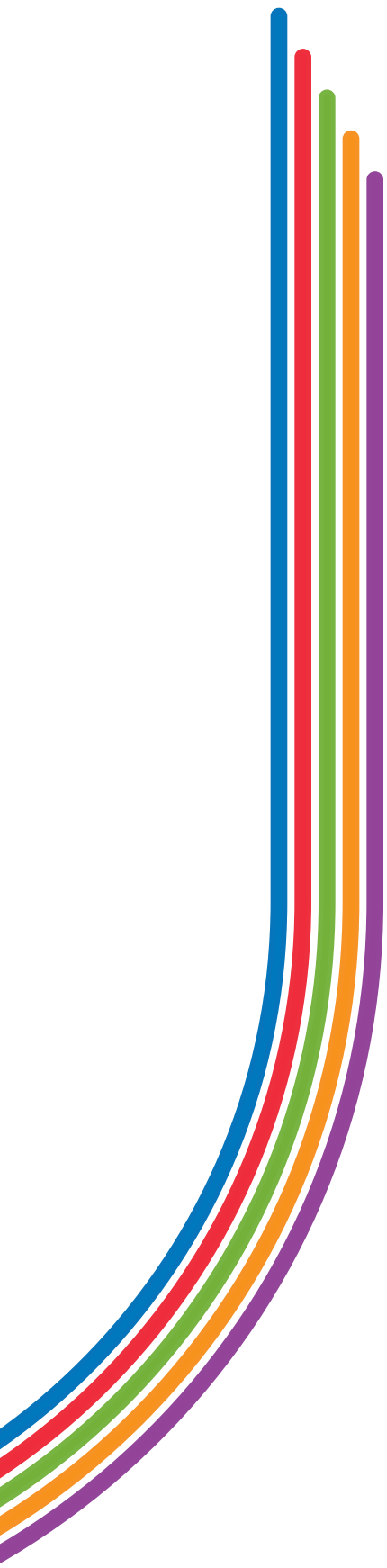
2030

DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

▪ ÉDITION 2022-2023 ▪

OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**





ÉDITO



Habiter les Hauts-de-Seine, y grandir, y travailler, s'y déplacer ou s'y divertir... Ce sont autant d'expériences de vie à partager sur ce territoire d'exception. Car aussi denses qu'ils soient, les Hauts-de-Seine se veulent agréables à vivre. Situé à l'ouest de Paris, embrassé par la Seine, ce territoire dilue en effet l'agitation propre aux grandes villes au travers de paysages plus bucoliques, forestiers et champêtres. Les quartiers d'affaires et d'habitations côtoient les forêts et les grands parcs verdoyants, les zones industrielles et artisanales, les centres-villes et les cités jardins. Tous, caractérisent à leur manière les Hauts-de-Seine, justifient son intensité, son dynamisme et finalement lui confèrent sa richesse.

Être élu dans un tel département signifie s'engager pleinement pour le bien-être de ses 1,6 million d'habitants, en particulier dans leur vie quotidienne et dans un souci permanent de solidarité et de proximité. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins exprimés aujourd'hui par nos administrés, et d'anticiper et préparer un avenir commun.

Devant la complexité de notre monde et son caractère difficilement prévisible, il convient d'adopter une vision et une attitude propres à maintenir notre cohésion, notre capacité à faire société. Cette volonté a été partagée en 2015 par les 193 Etats membres des Nations unies et s'est traduite par 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Ce qui est devenu l'Agenda 2030 a vocation à être décliné à toutes les échelles de territoire et c'est bien l'esprit de l'engagement que j'avais pris l'année dernière en dotant le Département des Hauts-de-Seine d'une stratégie de développement durable.

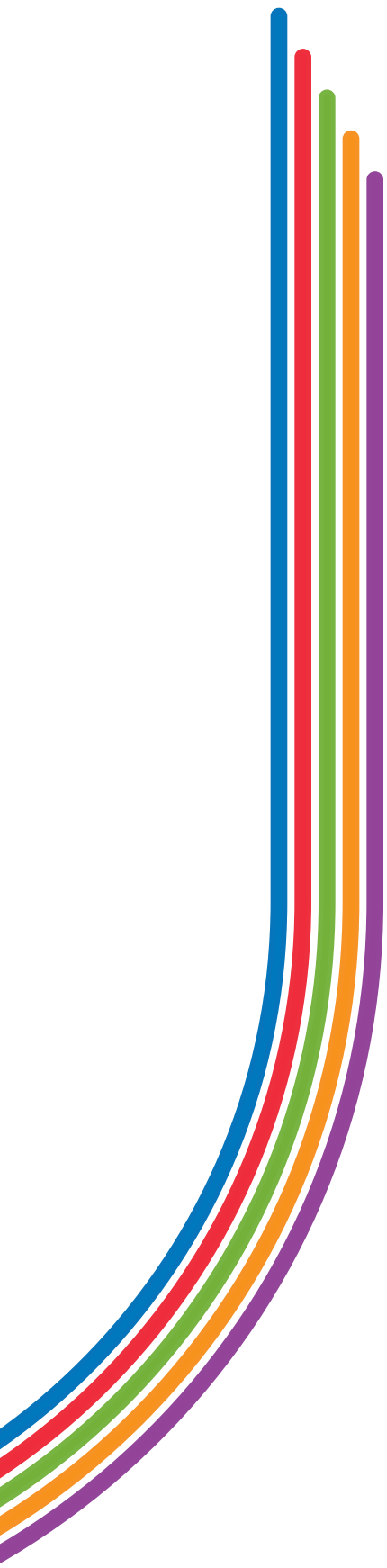
Au-delà d'un rapport annuel de situation sur l'impact des politiques départementales, toutes justifiées et menées dans leurs objectifs propres, il s'agissait de donner un cadre global et cohérent face aux grands enjeux qui nous font face. Au regard de ses compétences et volontés, le Département a identifié quatre enjeux majeurs sur lesquels nous concentrerons notre travail : prendre soin des habitants, s'engager pour mieux vivre ensemble, se reconnecter à la Nature et développer encore plus l'attractivité des Hauts-de-Seine. À ces quatre enjeux résolument focalisés sur le territoire et ses habitants, un cinquième s'ajoute pour garantir une exemplarité dans la conduite même de notre administration départementale. Quinze missions sont donc lancées à la poursuite de ces enjeux ; toutes sont nourries par des actions et projets qui se concentrent sur cette première échéance, 2030.

L'Agenda 2030 constitue donc le support stratégique de nos politiques en faveur d'un développement harmonieux et durable. Il s'inscrit dans la continuité des actions que nous mettons en œuvre depuis de nombreuses années pour impulser un nouvel élan et proposer une vision consolidée de la transition écologique et solidaire dans les Hauts-de-Seine, et le rapport sur la situation en matière de développement durable 2022-2023 ici présent en est une nouvelle fois la démonstration.

Ensemble, nous continuerons ainsi d'écrire, dans la durée, l'histoire des Hauts-de-Seine et de forger l'identité de notre Département, terre d'innovation, de talents et de réussites partagées, au service de tous les Alto-séquanais.



Georges SIFFREDI
*Président du Département
des Hauts-de-Seine*



SOMMAIRE

INTRODUCTION - 6

15 MISSIONS PROJÉTÉES EN 2030 - 8

PRÉAMBULE SUR LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES MAJEURES - 9

PRENDRE SOIN DES HABITANTS - 10

MISSION 1 : Protéger, aider, accompagner les plus fragiles - 11

MISSION 2 : Agir pour une meilleure santé pour tous - 26

MISSION 3 : Offrir un emploi ndécent pour tous - 29

S'ENGAGER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE - 30

MISSION 4 : Nos collégiens, citoyens de demain - 31

MISSION 5 : Être fier de grandir dans les Hauts-de-Seine - 35

MISSION 6 : Le Grand Collège des Hauts-de-Seine - 37

SE RECONNECTER À LA NATURE - 40

MISSION 7 : 92 nuances de vert - 41

MISSION 8 : Reconquérir la Seine, à pied, à vélo, en bateau, en famille ! - 44

MISSION 9 : Relever le défi climatique - 49

CHOISIR LES HAUTS-DE-SEINE - 53

MISSION 10 : Se déplacer facilement, en toute sécurité, sans polluer - 54

MISSION 11 : Un logement abordable et adapté pour tous - 62

MISSION 12 : Destination Hauts-de-Seine - 64

ÊTRE FIER DE TRAVAILLER AU DÉPARTEMENT - 74

MISSION 13 : La commande publique, moteur d'innovation et d'investissement - 75

MISSION 14 : Des agents au top ! - 77

MISSION 15 : Allier performance et sobriété - 83

ANNEXES - 89

INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 3311-2 du code général des collectivités territoriales, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du Conseil Départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Afin d'ancrer plus solidement le développement durable au cœur des politiques publiques qu'il met en œuvre, le Département des Hauts-de-Seine se dote d'une stratégie globale sur le modèle onusien de l'Agenda 2030. L'objectif est de produire un véritable outil de transversalité et de pragmatisme, renforçant la cohérence et le sens de l'ensemble des politiques départementales.

Aussi, le présent document intitulé « Agenda 2030 du Département des Hauts-de-Seine, rapport sur la situation en matière de développement durable - édition 2022 et 2023 » présente pour la première fois les enjeux départementaux, les missions qui en découlent, ainsi que les réalisations constatées sur ces deux dernières années. Bien que ces réalisations soient antérieures à la genèse de l'Agenda 2030, elles s'inscrivent facilement dans les missions nouvellement définies, démontrant ainsi la logique, la cohérence et la continuité des politiques.

En ce sens, cinq enjeux majeurs ont été identifiés comme engageant la responsabilité du Département sur le bien-être de ses habitants, sur la jeunesse, sur le climat et la biodiversité ; sur l'attractivité de notre territoire, et sur l'exemplarité de son administration. Face à ses enjeux, 15 missions sont proposées pour constituer ensemble une réponse forte et globale. Chaque mission est nourrie par des actions déjà lancées et par d'autres projetées d'ici 2030.



Les 5 enjeux s'expriment sous forme de bannière, avec chacun, 3 missions dédiées.

Sous la bannière « Prendre soin des habitants », 3 missions sont proposées en réponse à l'enjeu du bien-être :

- Protéger, aider, accompagner les plus fragiles ;
- Agir pour une meilleure santé pour tous ;
- Contribuer à une offre d'emploi décent pour tous.

Sous la bannière « S'engager pour mieux vivre ensemble », 3 missions sont proposées en réponse à l'enjeu de la jeunesse et de la citoyenneté :

- Nos collégiens, citoyens de demain ;
- Être fier de grandir dans les Hauts-de-Seine ;
- Le Grand Collège des Hauts-de-Seine (programme de sensibilisation aux grands enjeux de société).

Sous la bannière « Se reconnecter à la Nature », 3 missions sont proposées en réponse à l'enjeu du climat et de la biodiversité :

- 92 nuances de vert (la stratégie nature départementale) ;
- Reconquérir la Seine, à pied, à vélo, en bateau, en famille ;
- Relever le défi climatique.

Sous la bannière « Choisir les Hauts-de-Seine », 3 missions sont proposées en réponse à l'enjeu d'attractivité de notre territoire :

- Se déplacer facilement, en toute sécurité et sans polluer ;
- Vers un logement abordable et adapté pour tous ;
- Destination Hauts-de-Seine (faire du département une « destination » pour ses loisirs).

À ces quatre enjeux résolument focalisés sur le territoire et ses habitants, un cinquième s'ajoute pour garantir une exemplarité dans la conduite même de notre administration départementale. Sous la bannière « Être fier de travailler au Département », 3 missions sont proposées en réponse à cet enjeu :

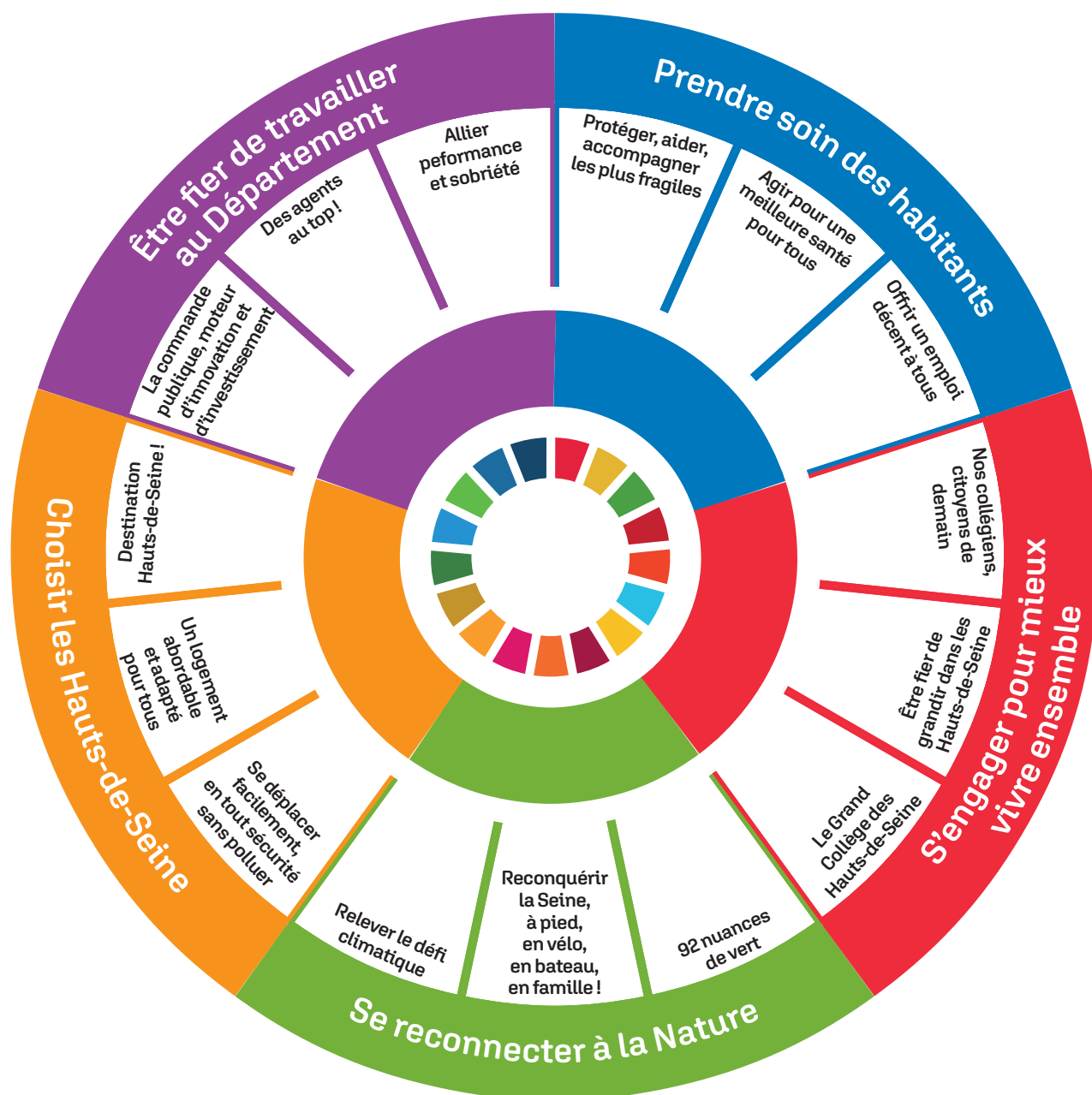
- La commande publique, moteur d'innovation et d'investissement pour l'avenir ;
- Des agents au top (garantir une qualité de vie au travail pour un meilleur engagement au quotidien) ;
- Allier performance et sobriété (diminuer l'impact environnemental de l'administration).

Pour cette 12^e édition, le rapport situationnel couvre exceptionnellement deux années 2022 et 2023 afin d'être cohérent avec le calendrier budgétaire et présenter le bilan de l'année précédente avant le débat d'orientation budgétaire de l'année en cours. L'Agenda 2030 fera l'objet d'un état d'avancement et d'une évaluation annuelle des actions dans le cadre du rapport de développement durable.



15 MISSIONS PROJÉTÉES EN 2030

Le projet a pour objectif de renforcer l'engagement du Département en faveur de tous les ODD en 2030. La rosace ci-dessous illustre les contributions des quinze missions définies par le Département aux 17 ODD.



PRÉAMBULE SUR LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES MAJEURES

Certains textes réglementaires parus ou applicables en 2022 et 2023 concernent directement les compétences du Département.

C'est le cas notamment de la loi 3DS du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Elle présente des outils destinés aux Départements dans le champ de l'aménagement du territoire :

- En termes de préservation de la biodiversité : périmètre Natura 2000, renforcement de la protection des arbres d'alignement, etc.
- En terme de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations : possibilité d'assistance départementale dans les programmes locaux de l'habitat, de financement d'équipements hospitaliers, d'investissement de santé, recentralisation vers l'État de la décision d'octroi du droit au RSA et son financement effectif dans les Départements volontaires, les Départements restant compétents en matière de politique d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, coordination par le Département du développement de l'habitat inclusif et de l'adaptation des logements au vieillissement de la population, élaboration sur son territoire d'un schéma départemental de la solidarité territoriale.
- En termes de transition écologique : possibilité pour le Département d'adhérer au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), établissement public de l'État, pour obtenir directement des prestations d'ingénierie, reconnaissance de la transition vers une économie circulaire comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable.

En outre, le décret d'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2021-321 du 25 mars 2021, rend la dématérialisation de la traçabilité des déchets dangereux obligatoire. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, un système de gestion électronique dénommé Trackdéchets - <https://trackdechets.beta.gouv.fr/> - est imposé pour les déchets dangereux et amiantés à tous les acteurs de la chaîne. Il permet de déclarer et de suivre les bordereaux de suivi de déchets

(BSD). Cette obligation entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022 pour les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) et les fluides frigorigènes.

Sur le volet énergétique, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée en mars 2023, contraint le Département à développer des énergies renouvelables sur des surfaces artificialisées. Les bâtiments existants au 1^{er} juillet 2023, doivent comprendre une surface végétalisée ou un procédé de production d'énergie renouvelable sur leurs toitures, sur au moins 30 % de leur surface. Les constructions concernées par cette obligation sont notamment les bâtiments à usage d'entrepôt et à usage de bureaux (de plus de 1000 m² d'emprise au sol). Au 1^{er} janvier 2025, cette obligation sera étendue aux bâtiments scolaires (collèges notamment) aux bâtiments administratifs et aux équipements sportifs.

La politique de Solidarité départementale est fortement impactée par les évolutions législatives et réglementaires qui impulsent un nouveau modèle de protection sociale.

Dans le domaine de la Petite Enfance, l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles revoit la gouvernance des politiques locales d'accueil du jeune enfant, modernise le cadre du métier d'assistant maternel et permet d'expérimenter la création de guichets uniques des services aux familles.

Dans le domaine de la Protection de l'Enfance, la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la Protection des enfants vise à améliorer la situation des enfants placés : possibilité de les confier à une personne de leur entourage, interdiction de séparation des fratries accompagnement jusqu'à 21 ans (fin des sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance), meilleure protection contre les violences. Elle modernise également le métier des assistants familiaux et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance. Enfin, elle ambitionne de mieux prendre en compte la santé des enfants et jeunes protégés, par l'accès à des bilans de santé et à un panier de soins adaptés (notamment, traitement du psycho-traumatisme vécu, handicap et TSA).

En matière d'adoption, la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption en poursuivant 3 objectifs principaux : rendre plus d'enfants adoptables, sécuriser le parcours pour garantir le respect des droits des enfants, simplifier les démarches pour les parents adoptants.

PRENDRE SOIN DES HABITANTS

— Enjeu : Bien-être —

Mission 1 : Protéger, aider, accompagner les plus fragiles



Favoriser la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun. Apporter des réponses concrètes et de proximité à nos concitoyens dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la famille, de l'insertion sociale et professionnelle, et de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Mission 2 : Agir pour une meilleure santé pour tous



Œuvrer pour une meilleure santé des habitants sur notre territoire et conserver le statut de département ayant l'espérance de vie la plus haute. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air, diminuer le bruit dans l'environnement, agir sur l'alimentation, promouvoir les bienfaits de l'activité physique à tout âge.

Mission 3 : Offrir un emploi décent à tous



Développer les opportunités d'emplois décents. Mieux faire connaître les dispositifs d'insertion et les mettre en œuvre en lien avec nos partenaires (Pôle Emploi, services de l'Etat, Communes, associations, entreprises d'insertion...). Valoriser notre département pour son dynamisme économique, générateur d'emplois.

FICHE 1.1

L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services médico-sociaux

Contexte

Le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS) met l'usager au cœur des politiques sociales. Le Département accompagne les Alto-Séquanais notamment les plus fragiles pour les aider dans leurs démarches quotidiennes et notamment l'accès aux aides, prestations, mesures d'accompagnement et dispositifs sociaux départementaux qui leur sont nécessaires au regard de leurs besoins sociaux.

L'action sociale départementale de proximité se déploie sur le territoire, au sein des 13 services des solidarités territoriales (SST) qui sont physiquement regroupés dans les « Pôles Sociaux ». Chaque SST s'organise en 3 unités : « Accueil, Relation au public et Support », « Évaluation » et « Accompagnement et suivi du public ». La multidisciplinarité des équipes garantit une évaluation et une réponse accompagnée qui prend en compte la globalité de la situation de la personne ou de la famille. Les Pôles sociaux et la MDPH sont dotés d'un espace numérique.

Un portail unique 78-92 a été déployé, www.78-92.fr. Il recense l'ensemble des aides et des services couverts par les compétences départementales. Il permet d'améliorer le service rendu aux usagers en simplifiant notamment les démarches.

La plateforme « Rendez-vous solidarités » créée pour améliorer la relation à l'usager (notamment délais de traitement des demandes, diminution des rendez-vous non honorés), s'est progressivement déployée, pour couvrir l'ensemble du département en 2023.

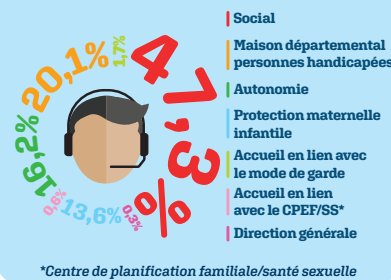
Par ailleurs, le Département est engagé dans une démarche de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous ses établissements recevant du public (ERP). L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) du Département prévoit la mise en accessibilité des parcs et jardins, des équipements culturels et sportifs, des collèges et tout autre établissement départemental le nécessitant.

Enfin, tirant les conséquences de la crise sanitaire Covid19 et poursuivant l'adaptation de l'offre de services et établissements à l'évolution du vieillissement des Alto-Séquanais, le Département a souhaité impulser une réflexion sur l'établissement d'accueil de demain.

Les chiffres-clés en 2022/2023

Budget consacré aux politiques de solidarités : 949 M€ en 2022 et 969 M€ en 2023

RÉPARTITION DES TYPES DE DEMANDES FORMALISÉES VIA LA GRC EN 2023

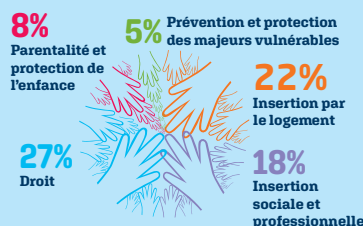


CONSULTATIONS DE PLANIFICATION FAMILIALE OU SANTÉ SEXUELLE ET ENTRETIENS DE CONSEIL CONJUGAL EN 2022

14 197



ACTIONS SOCIALES DANS LES SERVICES SOCIAUX TERRITORIAUX EN 2023



ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DEPUIS 2016 POUR LES PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP EN MARS 2023



55% sites ERP rendus accessibles, dont les collèges

Vers une pérennisation de la Caravane solidaire

En 2022, afin de simplifier l'accès à son offre de services sociaux de 1^{er} niveau et de se rapprocher des publics les plus fragilisés, notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville, le Département a expérimenté, un service de solidarité territoriale mobile : la Caravane solidaire. En partenariat avec la Caisse d'assurance familiale des Hauts-de-Seine, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, l'Agence régionale de santé, les associations concourant à la politique de prévention santé et les communes volontaires, le Département propose ce dispositif mobile de proximité pour chaque Alto-Séquanais qui peut ainsi rencontrer des professionnels médico-sociaux et associatifs et obtenir des informations et un accès aux droits dans différents domaines: prévention et promotion de la santé (dépistages

La caravane solidaire

Santé /Prévention
Accompagnement / Mise en relation
ACCÈS AUX DROITS PMI
RSA - insertion Conseils numériques
Autonomie/Handicap

Le Département, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), est présent au sein de vos quartiers pour vous rencontrer et vous conseiller dans vos démarches...



santé), action sociale (aides, prestations sociales et accompagnement), logement et insertion, accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées, des publics en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique invalidante.

Au cours des deux campagnes expérimentales, en 2022, la Caravane solidaire a reçu environ 700 personnes dans 6 communes alto-séquanaises. En moyenne, 117 visiteurs par commune et 58 visiteurs par jour ont été recensés. 70 % des visiteurs sont des femmes et 34,5 % des visiteurs ont plus de 65 ans. En 2023, elle a effectué 16 déplacements dans 9 villes du département.



© CD92 / Arnaud Lopez

Les deux nouveaux pôles sociaux ouverts au public à Asnières-sur-Seine et Issy-les-Moulineaux et d'autres en projet

Les pôles sociaux ont vocation à accueillir tous les publics du plus jeune au grand âge. Ils réunissent, sur un même site, des équipes pluridisciplinaires qui recouvrent plus de 10 métiers : assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés, psychologues, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, médecins, sage-femme, conseillère conjugale et familiale, éducateur de jeunes enfants, assistantes administratives et gestionnaires d'offres de service.

Ainsi les missions sociales et médico-sociales du Département sont mises en œuvre, dans les domaines de :

- La protection maternelle et infantile,
- La santé sexuelle,
- L'action sociale et l'insertion,
- La prévention et la protection de l'enfance/jeunesse,
- La prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de l'appui à leurs aidants.



Inauguration du Pôle social d'Asnières - © CD92 / Julia Brechler

Le pôle social a vocation à accueillir tous les publics, et notamment les parents de jeunes enfants au sein des bureaux de la PMI, à la fois chaleureux et à même de préserver l'intimité des familles.

Plusieurs projets de futurs Pôles sociaux ont représenté en 2022 un investissement total de 8 M€ :

- En 2023, deux nouveaux Pôles sociaux départementaux situés à Asnières et Issy-les-Moulineaux ont été ouverts au public.
- Les travaux des futurs sites à Clichy et Antony sont en voie de finalisation, pour une ouverture prévue au premier semestre 2024.
- Le Département a également

acquis un terrain à Bagneux pour y construire un nouveau Pôle social permettant la desserte de son offre de services sociaux pour les habitants des communes de Bagneux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses.



Pôle social d'Asnières - © CD92 / Julia Brechler

L'innovation au service d'une meilleure prise en charge médico-sociale dans les établissements d'accueil

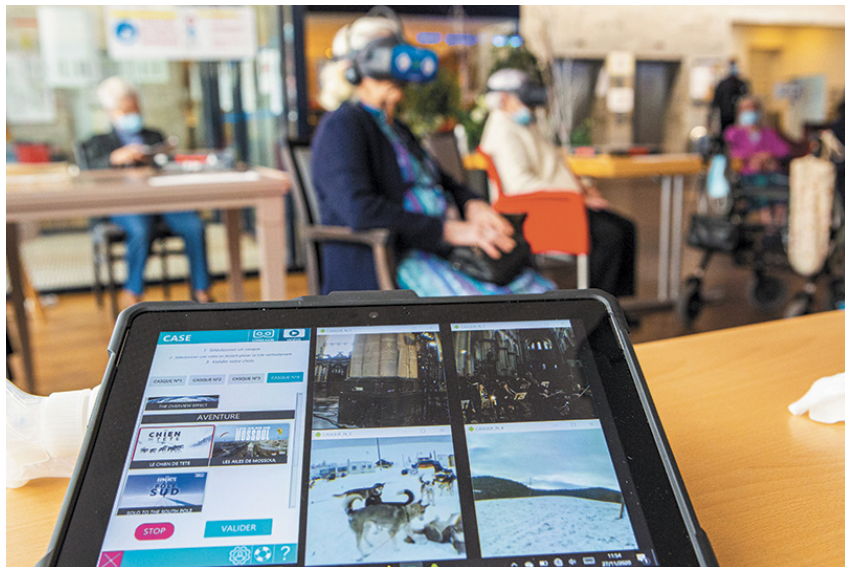
Vers l'établissement de demain avec le référentiel qualité de vie sénior

Au-delà de la rénovation du bâti, le Département a engagé, avec les professionnels du secteur et le Centre scientifique et technique du bâtiment, une réflexion pour imaginer l'établissement de demain. Ce travail a abouti à l'élaboration d'un référentiel Qualité de vie senior, pour évaluer l'adaptation des locaux à l'usage quotidien des résidents (enjeu du « chez soi » en établissement), mais aussi l'ouverture de l'établissement sur son environnement, sa capacité à accueillir des personnes extérieures, à permettre aux résidents de participer à des activités variées ou encore à favoriser leur autonomie et leur libre choix par l'entretien de leur santé physique et mentale. Ce référentiel, co-construit en 2022, a été testé sur 5 structures pilotes. Il a vocation à être progressivement étendu à tous les établissements, pour leur permettre de s'autoévaluer, et servira de support à l'élaboration d'un cahier des charges sur l'établissement de demain.

Technologies numériques au service de l'innovation thérapeutique

L'expérimentation de casques de réalité virtuelle lancée en 2020 a été étendue à l'ensemble des résidences autonomie et EHPAD des Hauts-de-Seine, avec le projet Évasion. En 2022, les 150 établissements ont ainsi reçu un pack de réalité virtuelle et une formation personnalisée. Les casques permettent aux résidents de retrouver des moments de vie lors d'ateliers d'animation ou de séances thérapeutiques. Le projet INNO ESMS, programme d'animations interactives et d'ateliers de réalité virtuelle, a quant à lui représenté 14 à 15 ateliers chaque semaine. 42 écrans numériques ont été déployés dans 38 résidences autonomie et accueils de jour où plus de 100 professionnels et une trentaine de résidents ont été formés.

Cette technologie ouvre de nombreuses perspectives pour amplifier le confort de vie des résidents et maintenir leurs capacités cognitives et relationnelles tout en apportant un appui aux professionnels exerçant dans les



Les résidents d'un EHPAD s'évadent grâce à leurs casques immersifs © CD92/Stephanie Gutierrez-Ortega

établissements. Elle est également facteur d'un rapprochement intergénérationnel pour les familles.

L'accessibilité des bâtiments recevant du public pour les personnes porteuses d'un handicap

Dans le cadre du dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes porteuses d'un handicap, le Département s'est engagé à rendre les Etablissements Recevant du Public (ERP) de son patrimoine bâti (collèges, services sociaux, équipements sportifs et culturels) accessibles à tous les handicaps.

En effet, l'Ad'AP du Département, approuvé par le Préfet en 2016 s'étend sur une période de neuf ans et cible des travaux de remise aux normes en matière d'accessibilité, rénovation et réaménagements ponctuels. Depuis 2016, 48 collèges et 41 sites non scolaires ont été rendus accessibles par l'obtention d'attestations établies par un bureau de contrôle. En 2022, 12 attestations ont été obtenues, dont 7 pour des collèges et 5 pour des sites non scolaires (action sociale, culture et sport). Pour la fin 2023, on en attend à peu près autant. En 2023, 30 collèges et 30 sites non scolaires sont en cours de chantier ou d'études pour être rendus accessibles. Les dernières opérations de l'Ad'AP, en cours ou à venir, intègrent pour certaines la création d'ascenseur(s) ou d'élèveur(s) dans le cadre du bâti existant qui donne lieu à une certaine complexité de travaux.

Plus de 17 millions d'euros ont déjà été consacrés à cet objectif s'inscrivant pleinement dans la dimension sociale du Développement Durable.

L'investissement réalisé sur l'année 2022 s'est élevé à 3,3 M€ tous sites confondus et pour l'année 2023, les dépenses s'élèvent à 2,3 M€.



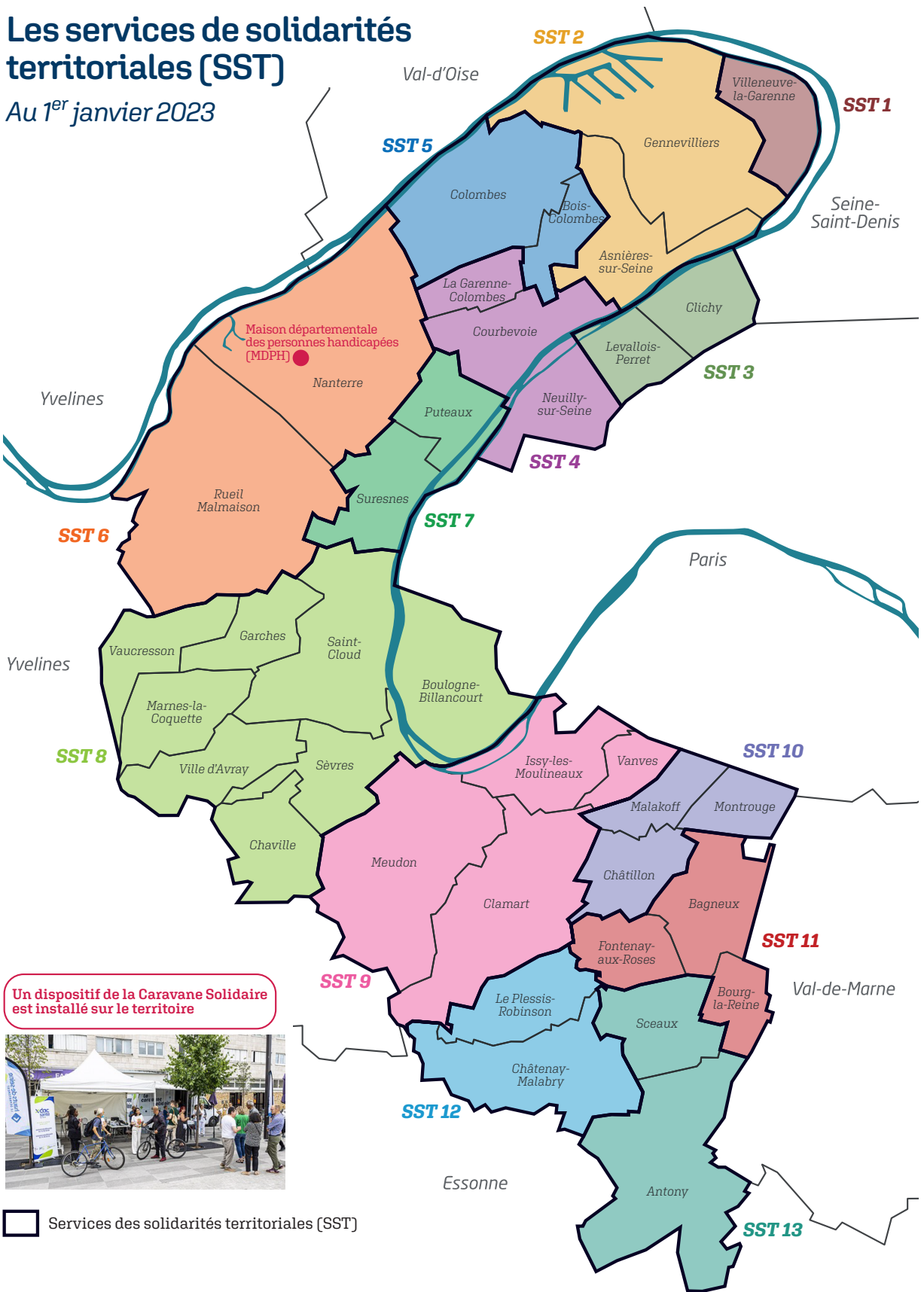
Nouvel ascenseur au collège Paul-Landowski à Boulogne-Billancourt - © CD92

Perspectives

- Renforcement du maillage territorial des services de solidarités territoriales (SST), avec la création à terme d'un quatorzième SST et l'implantation d'antennes de proximité, notamment pour la PMI.
- Adoption du nouveau schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale.

Les services de solidarités territoriales (SST)

Au 1^{er} janvier 2023



Un dispositif de la Caravane Solidaire est installé sur le territoire



FICHE 1.2 La prévention santé en direction des enfants de moins de 6 ans

Contexte

Le Département assure des actions de prévention et de promotion de la santé, notamment en direction des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans et des actions de prévention et protection Enfance-Jeunesse. Les Hauts-de-Seine connaissent une baisse de la natalité depuis 2015/2016. Cependant les moins de 6 ans représentent quand-même 8 % de la population.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants renforce encore un peu plus les services de protection maternelle et infantile (PMI) départementale dans leur rôle d'acteur pivot en matière de santé publique. Dans ce cadre le Département met en œuvre des actions de dépistage et de suivi des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et des apprentissages dans les premières années de la vie de l'enfant entre 3 et 4 ans.

En partenariat avec l'Education nationale, le Département a poursuivi en 2022 et 2023 la réalisation des bilans de santé des enfants scolarisés dans les écoles maternelles du département.

Dans le domaine de la petite enfance, le Département, en partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine et les communes, contribue au développement et à l'adaptation de l'offre de modes d'accueil individuels (assistants maternels) et collectifs (crèches collectives, haltes garderie, jardins d'enfants etc.) pour la petite enfance. Il a notamment pour mission de délivrer l'agrément des assistants maternels, les autorisations de fonctionnement des modes d'accueil collectifs et de garantir la qualité de l'accueil de tous les enfants, dans une démarche inclusive.

Parallèlement, le Département a poursuivi la montée en puissance de la Plateforme ENFenCONFIANCE qui facilite la mise en relation entre parents et assistants maternels, lors de la recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) et verse sous conditions, l'allocation Bébédôm92 (spécifique aux Hauts-de-Seine).

Les chiffres-clés en 2022/2023

Budget: 23,4 M€ (soutien des établissements de la petite enfance, allocation Bébédôm, financement de la PMI).

ENFANTS DE 3 - 4 ANS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN BILAN DE SANTÉ ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023



16 134
bilans de santé en école maternelle

84% en école maternelle
32% orientés vers des spécialistes de santé



ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS (ASSMAT) EN 2022

2 947

69% agrés ayant saisi leur offre d'accueil sur la plateforme ENFenCONFIANCE

12 509
places d'accueil



Les bilans de santé en école maternelle : un bon vecteur de dépistage chez les jeunes enfants

Une des orientations du SIOSMS est de renforcer les dépistages des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et des apprentissages lors de la réalisation des bilans de santé en école maternelle, réalisés par les professionnels de la PMI (notamment infirmière puéricultrice, auxiliaire de puériculture).

L'objectif est de veiller au bon développement de l'enfant en repérant le plus tôt possible d'éventuels besoins de soins et assurer la mise en œuvre de ces soins en lien avec les parents et les professionnels de santé.

Le taux de couverture des enfants scolarisés en maternelle bénéficiant d'un dépistage lors de la réalisation d'un bilan de santé par les professionnels de la PMI et la médecine scolaire progresse. Sur l'année scolaire 2022-2023, 48% des élèves de petite section de maternelle ont réalisé un dépistage visuel (contre 40 % l'année précédente)

et plus de 84 % des élèves de moyenne section ont bénéficié d'un bilan de santé mené en partenariat avec l'Education nationale (82 % l'année précédente). Ces bilans ont permis d'orienter les enfants qui en avaient besoin vers des médecins spécialisés (ophtalmologues, orthophonistes ou autres).

Un premier bilan du programme a fait l'objet d'une communication dans un séminaire organisé fin 2022 pour l'ensemble des acteurs (professionnels de santé, communes, communauté scolaire, CAF, etc.) et des familles.



Bilans de santé des enfants de 3 à 4 ans ©CD92 / Julia Brechler

Le renforcement du partenariat institutionnel pour soutenir la parentalité

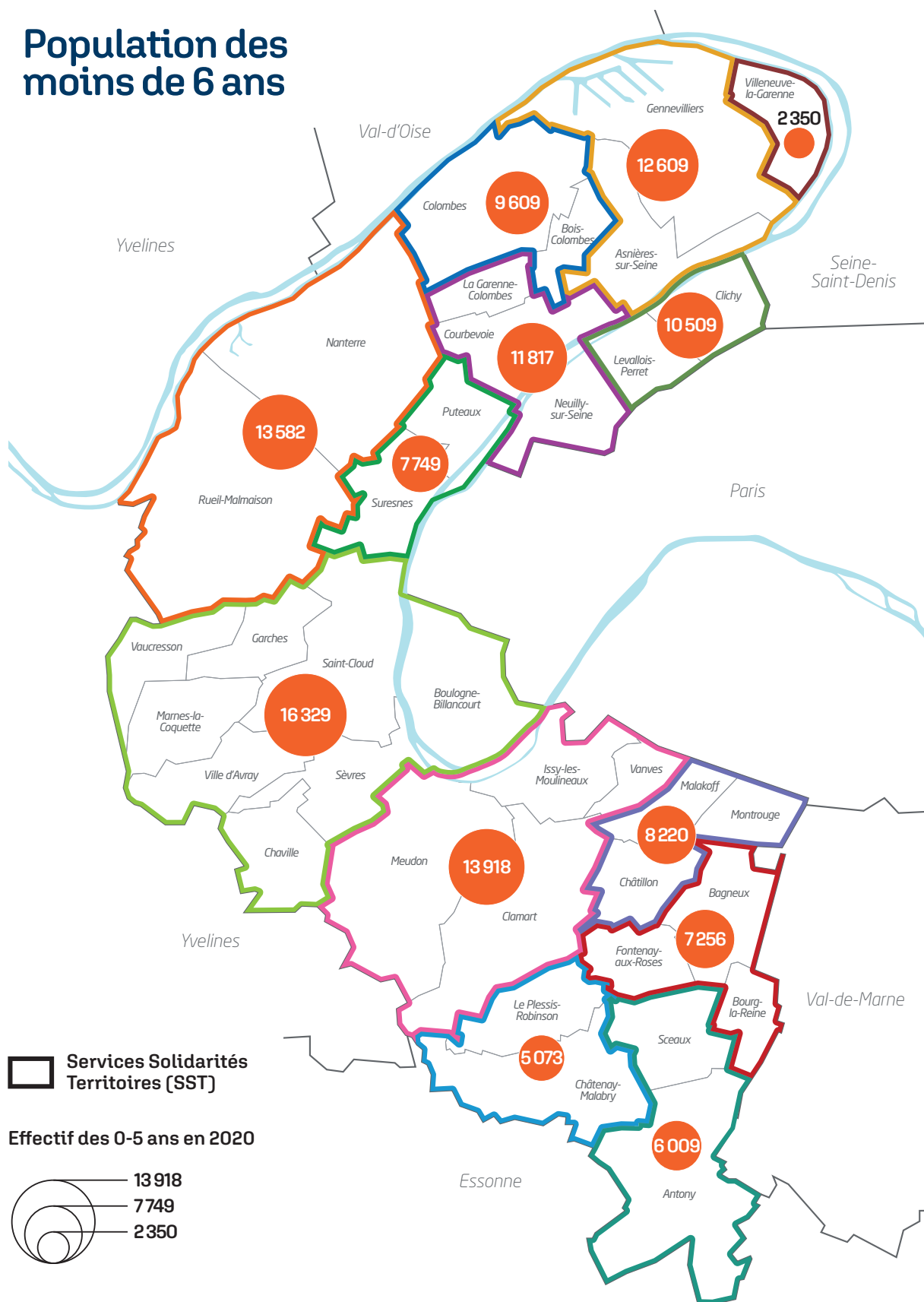
Le Département a contribué à l'actualisation du Schéma départemental des services aux familles 2022-2026 portée par la Caisse d'allocation familiale (CAF) des Hauts-de-Seine.

Ce document signé pour cinq ans vise à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité, élargi aux thématiques « enfance/jeunesse » et « animation de la vie sociale » dans les Hauts-de-Seine. Le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) a été installé en avril 2022.

Perspectives

- Atteindre un taux de couverture par les services de PMI d'au moins 20% des entretiens prénataux précoces (EPP).
- Offrir à plus de 50 % des enfants, nés sur une année et domiciliés dans les Hauts-de-Seine, la possibilité de rencontrer un professionnel de la PMI.
- Continuer à faire progresser annuellement le nombre de bilans de santé en école maternelle.

Population des moins de 6 ans

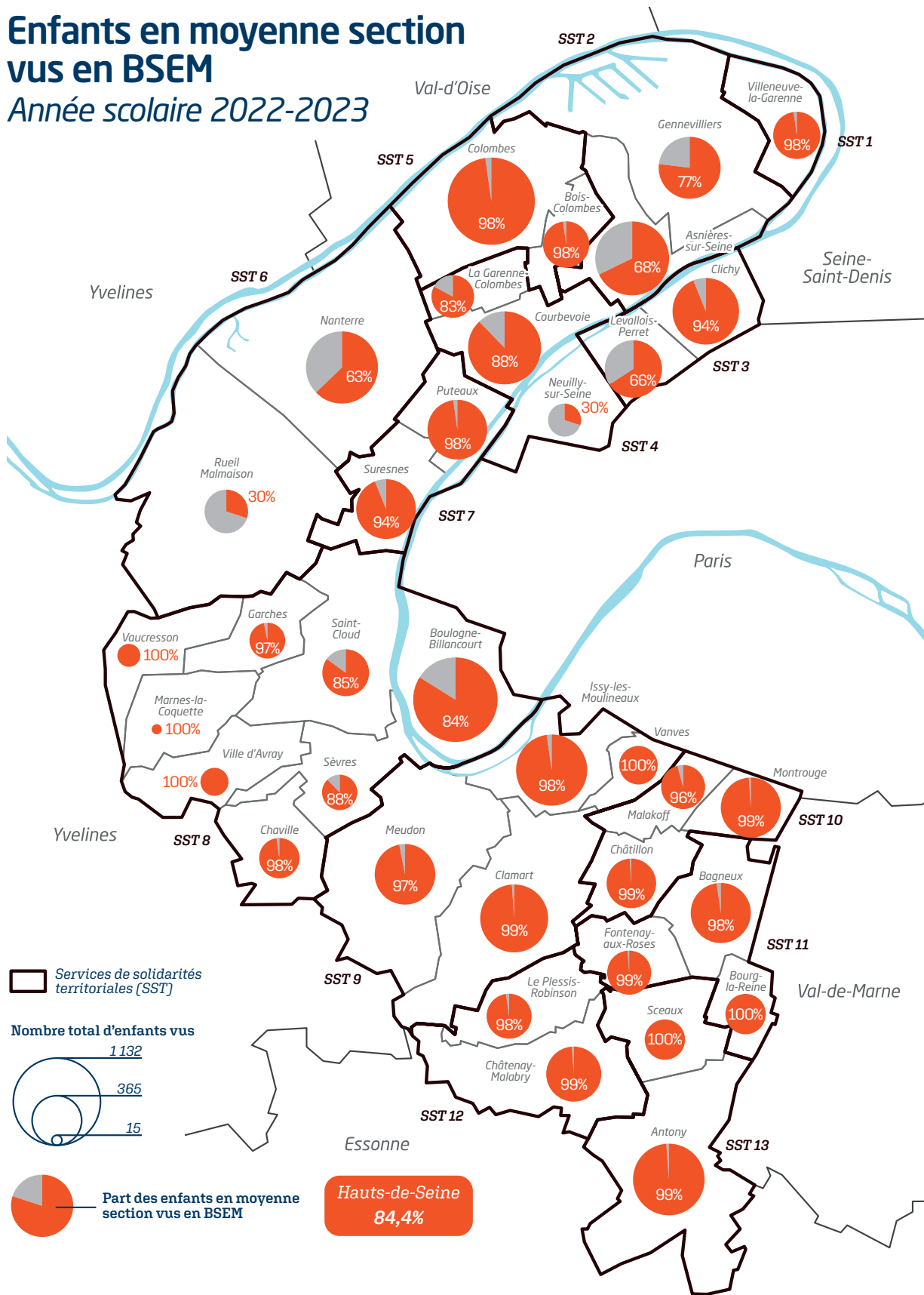


Source : Département des Hauts-de-Seine, PSOL, 2023
Réalisation : PACT. DDS. SIT. MR, Novembre 2023

2 km

Enfants en moyenne section vus en BSEM

Année scolaire 2022-2023



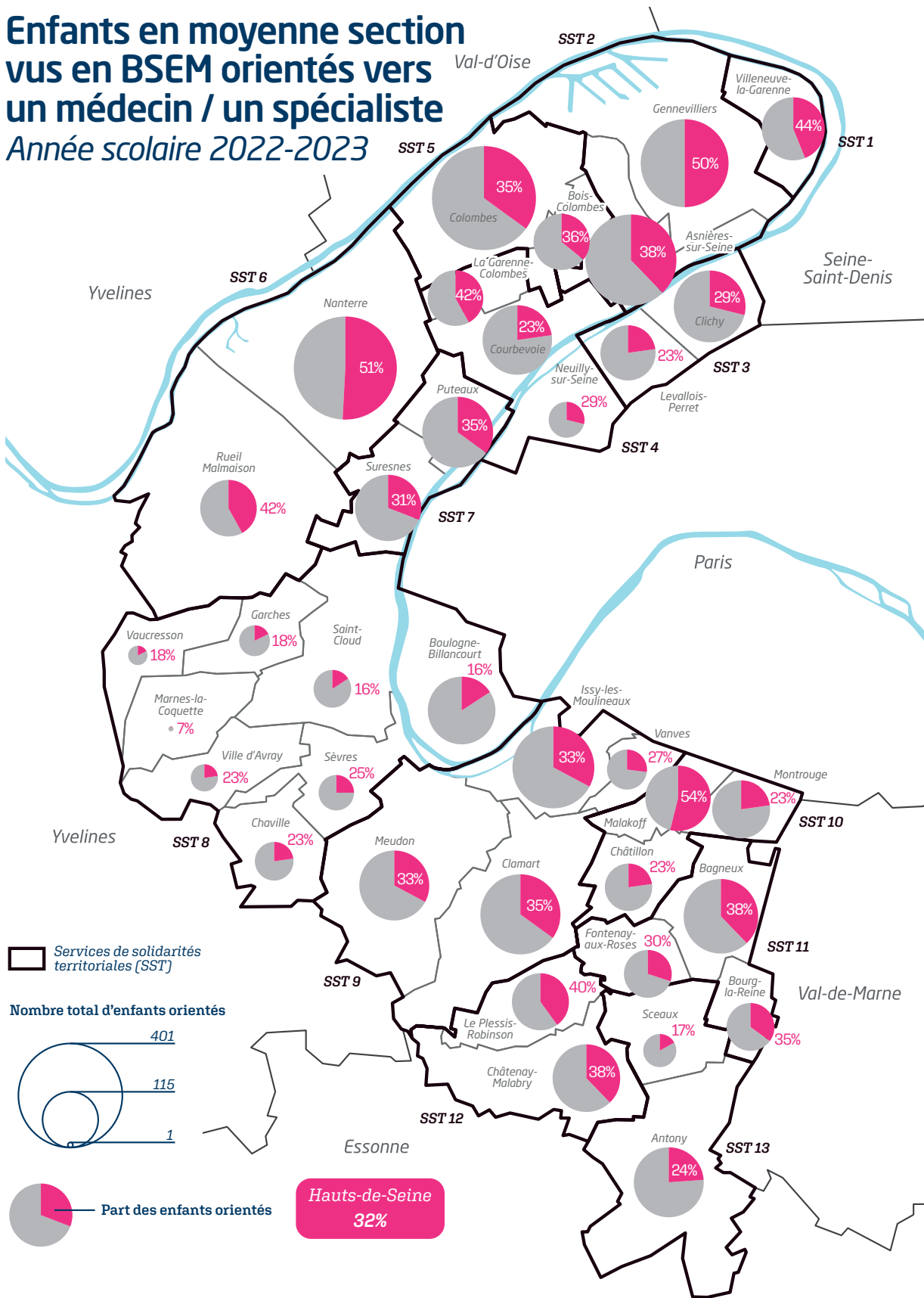
PRENDRE SOIN DES HABITANTS

Source : CD92, PSOL, HORUS
Réalisation : PACT, DDS, SIT, MR, Septembre 2023

2 km

Enfants en moyenne section vus en BSEM orientés vers un médecin / un spécialiste

Année scolaire 2022-2023



Source : CD92, PSOL, HORUS
Réalisation : PACT, DDS, SIT, MR, Septembre 2023

2 km

FICHE 1.3 La prévention et l'insertion en direction des enfants et des jeunes

Contexte

Le département des Hauts-de-Seine est un territoire en juvéno-croissance. Les moins de 25 ans représentent 30,8 % de la population totale. Ainsi, dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse, l'un des grands enjeux du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS) est de développer une approche préventive dans une démarche de proximité au plus près des réalités de vie des enfants, des jeunes et de leurs familles (notamment soutien dans l'exercice des responsabilités éducatives des parents).

En 2022, le Département a défini sa nouvelle stratégie pour construire une offre de prise en charge adaptée aux besoins de chaque enfant relevant d'une prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Elle s'articule autour de trois volets complémentaires visant à :

- Augmenter ses capacités d'accueil (adoption d'un plan pluriannuel) et améliorer ses dispositifs d'accompagnement,
- Valoriser les professionnels et renforcer les métiers de l'ASE,
- Innover pour mieux protéger les mineurs qui lui sont confiés.

D'autre part, afin de formaliser son engagement dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, le Département a signé une convention avec l'Etat en 2022. Parmi les nombreux dispositifs qu'il met en œuvre au titre de sa compétence en matière de protection de l'enfance, plusieurs actions bénéficieront, pendant 3 ans, d'un soutien financier renforcé de l'Etat (1,2 M€ en 2022).

Enfin, le Département se mobilise toujours contre le risque prostitutionnel chez les jeunes dont le phénomène s'est amplifié ces cinq dernières années.

Les chiffres-clés en 2022/2023

Budget dédié au Parcours Protection de l'Enfance de 212,6 M€ en 2022 et 221,5 M€ en 2023.

Budget dédié au Parcours Jeunes : 17,4 M€ en 2022 et 18,3 M€ en 2023.



L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance pour une prise en charge globale des jeunes fragilisés

Sous l'autorité du Département, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) est représentatif par sa composition des acteurs institutionnels et associatifs mettant en œuvre la politique de protection de l'enfance dans le département ou y concourant. Il a été réinstallé en septembre 2023 et son nouveau programme de travail sur 2023/2024 repose sur 4 axes :

- **Axe 1 : Réflexion permanente avec les acteurs départementaux sur les thématiques de partage et analyse des données et de formation en protection de l'enfance.** L'objectif est d'une part, de dresser un panorama annuel de la protection de l'enfance dans les Hauts-de-Seine et, d'autre part, de mettre en place un programme de formation favorisant le partage des connaissances et missions en protection de l'enfance auprès des professionnels médico-sociaux du département.
- **Axe 2 : Participation des jeunes et création du Conseil des jeunes.** L'objectif est d'identifier les outils et bonnes pratiques et d'impulser des actions en matière de démocratie et de participation citoyenne en direction des jeunes afin de leur permettre d'être acteurs de leur parcours vers l'autonomie et mieux les associer à la vie de la Cité.
- **Axe 3 : Diversification de la référence adulte auprès de l'enfant.** L'objectif est de développer des relations pérennes auprès des enfants, adolescents et jeunes sous protection de l'enfance en complémentarité des professionnels chargés de la construction et du suivi de leur parcours en protection de l'enfance et, lorsque cela est possible, en soutien de leur entourage familial.
- **Axe 4 : Construire le parcours de santé du jeune.** L'objectif est de construire le parcours santé des enfants, adolescents et jeunes adultes placés sous protection de l'enfance dès leur prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, dans une approche globale et intégrant le traitement du psycho-traumatisme vécu.

Un plan pluriannuel pour renforcer et diversifier l'offre d'accueil en protection de l'enfance

En 2022, afin de pouvoir répondre à la diversité des situations des enfants, adolescents et jeunes adultes de moins de 21 ans confiés à l'aide sociale départementale (ASE), le Département a décidé de renforcer son offre d'accueil en protection de l'enfance. Le plan d'action et d'investissement pluriannuel couvrant la

période 2022-2026, prévoit d'augmenter de près de 50 % la capacité d'accueil en structures spécialisées. Ce plan est à la fois quantitatif, avec l'ouverture de nouvelles places, et qualitatif, avec des unités dédiées à la diversité des situations d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes de moins de 21 ans confiés (fratries, mineurs en situation de handicap psychique ou psychomoteur, jeunes en situation d'échec et de rupture sociale). Ainsi, suite à l'appel à projet lancé en avril 2022, 10 porteurs de projets ont été retenus pour ouvrir progressivement 300 nouvelles places d'accueil pour les 14-21 ans.

Le Département mobilise également son propre patrimoine. 32 logements du parc départemental ont été rénovés en 2022 pour accueillir des jeunes en semi-autonomie. Le Département investit aussi pour ouvrir de nouveaux établissements. Des projets ambitieux sont d'ores et déjà programmés :

- L'ouverture d'un Institut médico éducatif (IME) à Villeneuve-la-Garenne, d'une capacité de 34 places. Cette structure sera dédiée aux enfants et adolescents souffrant de troubles du spectre autistique ou apparentés (projet de la Fondation OVE).
- La construction d'une maison d'enfants à caractère social (MECS)

à Rueil-Malmaison, d'une capacité d'environ 25 places, avec un contingent de places réservées pour les fratries.

- Le lancement du concours d'architecte pour la Maison de l'Avenir à Nanterre, qui accueillera 70 adolescents de 12 à 18 ans. Élaboré sous l'autorité scientifique du professeur Marcel Rufo, cet établissement innovant offrira un accompagnement socio-éducatif, médicopsychologique et scolaire renforcé à ces adolescents.

Futur en main : l'accompagnement des 16-25 ans vers l'autonomie

Le Département, avec la contribution financière de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM), a développé et mis en ligne en septembre 2023 un site internet destiné aux jeunes des Hauts-de-Seine âgés de 16-25 ans suivis dans le cadre d'une mesure d'aide sociale à l'enfance ou de dispositifs d'insertion. L'application web baptisée "Futur en main" accompagne au quotidien ces jeunes en leur apportant plus d'autonomie et des réponses concrètes à leurs questions.

Le site comprend :

- Des informations générales relatives aux préoccupations des jeunes en

situation d'exclusion sociale ou de fragilité sur plusieurs volets : santé, logement, insertion professionnelle, formation, mobilité....

- Des espaces sécurisés offrant des informations pratiques notamment sur l'entretien de pré-majorité et proposant un canal d'échanges numérique entre les jeunes de l'ASE et leurs référents dans les SST.
- Des bons plans, des actualités et des dossiers thématiques sur des sujets sensibles concernant le public visé.

Pour en savoir plus :

<https://futur-en-main.hauts-de-seine.fr/>

Perspectives

- Restituer les premiers résultats des travaux de l'ODPE des Hauts-de-Seine et installer le Conseil des Jeunes.
- Déclinaison opérationnelle du programme d'investissement en matière de créations de places (plan pluriannuel 2022-2026).
- Ouverture de la préfiguration de la Maison de l'avenir à Nanterre en septembre 2024.



FICHE
1.4

La politique pour l'égalité femmes-hommes

Contexte

Au cœur des enjeux des politiques publiques, tant économiques que sociales, l'égalité femmes-hommes est une préoccupation majeure du Département qui a voté en mars 2023, sa stratégie « Égalité femmes-hommes 2023-2025 ». Il s'agit d'une politique volontariste d'accès aux droits des femmes, de soutien à la réussite, de lutte contre les violences et d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Cette stratégie se décline en 3 axes prioritaires à savoir poursuivre l'engagement institutionnel du Département, développer des missions d'observation et de coordination de dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes, promouvoir la réussite et le rayonnement des femmes alto-séquanaises et accompagner les jeunes et les plus modestes vers la réussite avec son programme « Femmes des Hauts-de-Seine ».



<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/nos-engagements/egalite-femmes-hommes/egalite-femmes-hommes-le-plan-daction-departemental>

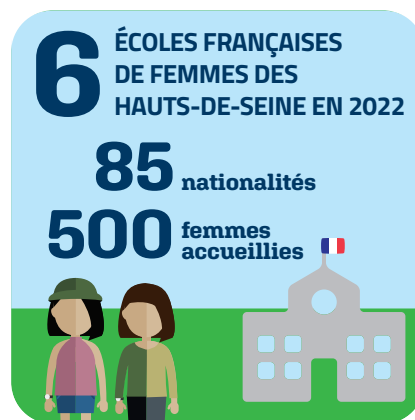
Le Département participe au déploiement progressif du réseau départemental de l'École Française des Femmes, créé en 2008 par l'Institut des Hauts-de-Seine. Ce dernier œuvre au quotidien pour accompagner les jeunes filles, les femmes isolées, les femmes monoparentales, avec le site internet www.femmes-monoparentales.com, et les femmes migrantes dans le domaine de la santé, de la prévention, de l'éducation et de l'insertion professionnelle.

Depuis une vingtaine d'années, le Département apporte son soutien aux associations et aux communes qui interviennent pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ainsi que dans l'aide aux victimes. Une

enveloppe de près de 2 M€ est ainsi allouée chaque année. Afin de poursuivre sa mobilisation contre les violences conjugales, le Département a créé en 2023 l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, copiloté avec les services de l'État.

Les chiffres-clefs 2022/2023

5,9 M€ versés à l'Institut des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre de ses programmes de solidarités au titre des années 2022 et 2023.



La Création de l'Observatoire Départemental des violences faites aux femmes (OVFF)

Afin de renforcer son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, le Département a créé en mars 2023 l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes (OVFF), instance d'animation qui s'appuie sur un partenariat institutionnel et associatif de l'ensemble des acteurs impliqués (services de l'État, services sociaux et médico-sociaux du Département, services de justice et de police, Agence régionale de santé, établissements de santé, services de l'Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, acteurs de l'hébergement et du logement, associations spécialisées...).

L'Observatoire est un lieu de concertation qui dispose d'outils pour orienter et accompagner les femmes victimes de violences et dont les missions consistent à :

- Renforcer la prévention et développer des dispositifs innovants pour

apporter des réponses partenariales concrètes dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants co-victimes.

- Établir un diagnostic partagé du phénomène des violences faites aux femmes sur le territoire des Hauts-de-Seine.
- Recenser les structures et dispositifs existants.
- Communiquer auprès des professionnels et du grand public sur les actions menées et les ressources disponibles sur le territoire.
- Sensibiliser le grand public et les victimes au phénomène des violences faites aux femmes.

Les premières actions en direction du grand public et des acteurs du territoire départemental ont été lancées et le Comité de pilotage va définir sa stratégie opérationnelle pour 2024-2025. Quelques exemples d'actions mises en œuvre :

- Un plan de formation, pour le personnel départemental, sur le repérage systématique des femmes victimes de violence, et de leurs enfants co-victimes ;
- 2 groupes de travail sur la prévention des violences sexistes et sexuelles et sur la fluidité des parcours des femmes victimes de violences et de leurs enfants ;
- La création d'un espace dédié aux violences conjugales sur le site internet du Département et d'un guide à destination des professionnels, recensant, dans les Hauts-de-Seine, les dispositifs et structures d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

La campagne de sensibilisation du grand public aux violences faites aux femmes

À l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2023, le Département a lancé une campagne de sensibilisation auprès du grand public. Cette campagne s'intègre à la stratégie d'égalité femmes/hommes mise en place par le Département pour soutenir la réussite des filles et des femmes,

Une fois, c'est déjà trop

JOURNÉE INTERNATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE
À L'ÉGARD DES FEMMES

#25novembre
#DépartementSolidaire

Le Département des Hauts-de-Seine
se mobilise pour l'élimination de la violence
à l'égard des femmes.
Accueil téléphonique spécifique :

01 47 91 48 44



Femmes et à l'occasion des forums Giga La Vie dans les collèges.

Les portraits de femmes remarquables des Hauts-de-Seine

Le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » du Département joue son rôle d'empowerment et de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes grâce à un réseau d'ambassadrices du territoire pour lutter contre tout type de discrimination. Dans le cadre de ce programme, le Département a consacré une série de podcasts à 6 femmes remarquables du territoire. Leurs parcours professionnels inspirants guidés par la passion leur ont permis d'accéder à de hautes fonctions. L'objectif est de favoriser la réussite des femmes et de sensibiliser plus particulièrement la jeunesse.

Dans ces podcasts sont présentés les portraits d'une élue locale, d'une chirurgienne viscérale et digestive, de la directrice et fondatrice de l'Institut des Hauts-de-Seine, d'une cheffe d'entreprise, d'une cheffe d'orchestre et d'une scientifique, numéricienne et entrepreneuse.

Les podcasts sont disponibles sur le site internet du Département :

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/nos-engagements/egalite-femmes-hommes/egalite-femmes-hommes-le-plan-daction-departemental>

Perspectives

- Observatoire des violences faites aux femmes : restitutions des travaux thématiques et adoption du plan d'action 2024-2025.

notamment les plus jeunes et les plus fragiles, et renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes.

Une vaste campagne d'affichage et une campagne digitale avec le message choc et percutant « Une fois, c'est déjà trop » ont été déployées pour interpeller face à cette sombre réalité. L'affiche indique le numéro de l'accueil téléphonique du Département dédié aux femmes victimes de violences.

Des actions de sensibilisation auprès des usagers des Services de Solidarité Territoriale (SST) et des publics des pôles sociaux et des Protection maternelle et infantile (PMI) et Centres de santé sexuelle sont également proposées : des violentomètres (outil pour « mesurer » si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences), des ateliers de sensibilisation sur les violences dans les Écoles Françaises des Femmes, la présence du Bus Santé Femmes à Clamart, à Gennevilliers et à Puteaux, etc.

L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes a également organisé un colloque à destination des professionnels et des partenaires du territoire le 5 décembre 2023 à la Seine Musicale : « Les cyber-violences au sein du couple : les prévenir et les repérer pour mieux protéger les femmes victimes et leurs enfants co-victimes ». L'objectif de ce colloque est de mieux comprendre les différentes formes de cyber violences au sein du couple et de rappeler le cadre légal en vigueur pour lutter contre ces pratiques.

Une campagne contre la précarité menstruelle

Le 8 mars 2022, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, l'Institut des Hauts-de-Seine et le Département ont lancé la campagne « Toutes culottées » pour lutter contre la précarité menstruelle : plus de trois mille culottes périodiques lavables doivent ainsi être distribuées cette année dans les écoles, lors des tournées du Bus Santé



PORTRAITS DE FEMMES REMARQUABLES DES HAUTS-DE-SEINE

PODCASTS



Camille Bodin

Frédérique Peschaud

Bénédicte De Kerprigent

Jessica Matoua-David

Laurence Equilbey

Aurélie Jean

FICHE 1.5 Les défis de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

Contexte

Dans le domaine de l'Autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022 (SIOSMS) prévoit trois orientations majeures :

- Proposer des services territoriaux de proximité et améliorer l'information, la communication et l'orientation des personnes et de leurs familles ;
- Elaborer des actions de prévention de la perte d'autonomie et renforcer le maintien à domicile ;
- Améliorer la connaissance des besoins des personnes et de leurs aidants afin d'adapter l'offre de services et d'hébergement tout en développant des alternatives, dans une logique de parcours.

Selon les prospectives, à l'horizon 2030, la classe d'âge des 65-84 ans augmenterait de 37 % et celle des 85 ans et plus de 32 %. Face à ce défi du vieillissement de la population, en avril 2023, le Département des Hauts-de-Seine a présenté sa stratégie pour adopter un virage domiciliaire. Ainsi des solutions alternatives seront déployées afin de maintenir à domicile ces personnes et de faciliter la fluidité du parcours d'accompagnement Domicile-Etablissement tout en soutenant les aidants.

En outre, le Département pilote et co-anime avec l'Agence régionale de santé, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) des personnes âgées de 60 ans et plus et coordonne les actions et leurs financements dans le cadre d'une stratégie territoriale commune. Cette Conférence gère une enveloppe financière, confiée par la Caisse Nationale de Solidarité de l'Autonomie (CNSA) qui assure un effet levier sur les financements que ses membres consacrent à des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Pour mettre en œuvre leur stratégie opérationnelle, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont créé l'Agence Interdépartementale AutonomY.

L'Agence a pour mission d'améliorer la qualité des services et de faire émerger des solutions innovantes pour répondre à l'aspiration massive des seniors à bien vivre et bien vieillir chez eux, et à fédérer les acteurs publics et privés. Depuis 2022, l'Agence assure la mission d'animation, de secrétariat général et de gestion d'une partie des concours financiers de la Conférence des financeurs.

Les deux Départements soutiennent également les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, domiciliées sur leurs deux territoires, dans leur déplacement grâce au service de mobilité adapté « PAM 78-92 », service de transport public collectif à la demande, d'adresse à adresse. Avec le dispositif Améthyste, le Département aide également ces personnes à se déplacer dans les transports en commun d'Ile-de-France.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Le Département propose un bouquet de prestations individuelles (aides à la mobilité, prestation de compensation du handicap (PCH) ou allocation compensatrice tierce personne (ACTP), aides à l'aménagements du domicile et de services ou établissements spécialisés permettant d'accompagner, dans leur vie et leur environnement quotidien, les Alto-Séquanais porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique invalidante.

Dans le champ du handicap, le Département intervient dans tous les domaines du quotidien avec des aides à la mobilité, des aides financières ou encore l'élargissement de l'offre d'accueil.

Enfin, dans la continuité de son action pour relever le défi de l'autonomie, le Département a souhaité se placer aux avant-gardes de l'innovation et de la qualité du service à rendre aux Alto-Séquanais vieillissants et leurs aidants, en candidatant, fin 2023, auprès de la CNSA pour expérimenter le futur service départemental de l'Autonomie des Hauts-de-Seine.

Les chiffres-clefs 2022/2023

Budget Parcours Séniors : 145,3 M€ en 2022 et 149,4 M€ en 2023 :

- 70 M€ pour la politique de maintien à domicile.
- 79,4 M€ pour la politique d'accueil en établissement.

Budget Parcours Personnes en situation de handicap : 187,6 M€ en 2022 et 199,7 M€ en 2023 :

- 86,5 M€ pour la politique de maintien à domicile.
- 113,2 M€ pour la politique d'accueil en établissement.

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE EN 2023

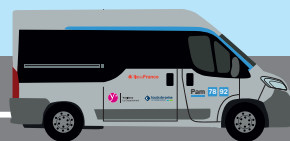
10 544 bénéficiaires

PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP À DOMICILE EN 2023

5 157 bénéficiaires **392** enfants

PAM 78-92 EN 2023

1 086 bénéficiaires
32 717 courses effectuées



BÉNÉFICIAIRES DU TITRE AMÉTHYSTE EN 2023

44 352



Un nouveau dispositif de lutte contre l'isolement des séniors : "Ôyes"



Créé par le Département, le dispositif Ôyes (Hauts-de-Seine Etudiants Séniors) a été déployé à titre expérimental sur la période estivale 2022. Il s'adresse non seulement aux Alto-Séquanais âgés de 65 ans et plus, en situation d'isolement, vivant à domicile ou en établissement mais aussi aux jeunes alto-séquanais. Il permet à la fois de lutter contre l'isolement des séniors, de favoriser le lien intergénérationnel et de lutter contre la précarité des étudiants.

Pour en bénéficier, il suffit aux séniors de s'inscrire par formulaire papier ou sur la plateforme www.oyesplus.fr.

Pour les agents de convivialité dont le rôle est de garder le lien et rendre visite aux personnes âgées, Ôyes s'adresse principalement aux étudiants. Les candidats doivent postuler sur oyes@agence-autonomy.fr sans condition de diplôme. Le poste est rémunéré avec une formation prévue de 14 heures.

Pour plus d'infos : <https://www.78-92.fr/>



@CD92/Julia Brechler

ou www.oyesplus.fr.

Ainsi, en juillet et en août 2022, 800 séniors isolés ont bénéficié du dispositif Ôyes : 30 étudiants recrutés et formés en tant qu'agents de convivialité ont passé 4 400 appels et assuré 1 100 visites à domicile.

Le dispositif a été reconduit en 2023 et a confirmé son succès : de juillet à octobre, 73 étudiants ont été recrutés et formés pour visiter 1 110 séniors alto-séquanais. Ils ont également réalisé 7 450 appels de convivialité.

Les différentes actions de soutien aux aidants

Ils sont près de 11 millions en France et environ 260 000 dans les Hauts-de-Seine, soit l'équivalent de la population de Nanterre, Boulogne et Neuilly. Les aidants sont pourtant encore un public silencieux, un vivier de bénévoles qui opère naturellement et qui s'ignore. En 2023, dans le cadre du programme d'actions conduit par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, des projets concourant à la reconnaissance et au soutien des aidants ont été portés suite à l'appel à projets 2022.

Parallèlement, le Département a commandé à l'Agence interdépartementale Autonomy un diagnostic territorial en matière de soutien aux aidants et organisé un colloque pour lui permettre d'affiner sa stratégie opérationnelle.

Très concrètement, pour répondre durablement à cette problématique, le Département s'est engagé dans la mise en place de solutions de répit. L'ouverture de la première Maison de répit d'Île-de-France est ainsi programmée en 2025 à Boulogne-Billancourt, en partenariat avec la Fondation France Répit et en lien avec la mairie. Dans cette structure de 2 500 m², une trentaine de studios seront mis à disposition des aidés mais aussi des aidants pour des séjours temporaires. L'ouverture d'une deuxième structure de répit est envisagée à Issy-les-Moulineaux.

Le Département poursuit également le soutien aux aidants avec son offre de prestations "allocation aux familles hébergeant un ascendant". 92 personnes en ont bénéficié en 2022.

Une nouvelle prestation pour le développement de l'habitat inclusif : Aide à la vie partagée

L'Aide à la vie partagée (AVP) est une aide individuelle qui permet de financer le projet de vie sociale et partagée pour toute personne handicapée ou toute personne âgée de plus de 65 ans résidant dans un habitat inclusif tel que défini à l'article

L. 281-1 du Code de l'Action Sociale et des Famille. Cette nouvelle prestation, en lien avec le virage domiciliaire de la politique Autonomie départementale, vise à développer l'habitat inclusif. Ce mode d'habitat peut être :

- Un logement meublé ou non, en cohérence avec le projet de vie sociale et partagée, loué dans le cadre d'une colocation ;
- Un ensemble de logements autonomes destinés à l'habitation, meublés ou non, en cohérence avec le projet de vie sociale et partagée et situés dans un immeuble ou un groupe d'immeubles comprenant des locaux communs affectés au projet de vie sociale et partagée.

L'AVP s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale et est indépendante de toute attribution d'aides à l'autonomie. Elle n'a pas vocation à financer l'accompagnement individuel de la personne pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (aide à l'autonomie et surveillance), ni le suivi des parcours individuels ou la coordination des interventions médico-sociales. Aucune condition de ressources n'est requise.

Elle permet de bénéficier d'activités autour d'un projet du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat. 32 projets d'habitat inclusif sont financés, par le Département (en partenariat avec la CNSA) dans une programmation pluriannuelle 2023-2029. L'objectif de cette programmation est d'atteindre la création de 259 nouvelles places en habitat inclusif sur le territoire départemental (124 pour les personnes âgées et 135 pour les personnes en situation de handicap).

Perspectives

- Déploiement de la plateforme « Mon Espace Autonomie ».
- Déploiement de la programmation Habitat inclusif et lancement d'un nouvel appel à projet.

FICHE 1.6 Une politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté

Contexte

La politique de la ville a vocation à aider les populations des territoires prioritaires par des mesures qui en pratique s'articulent avec des enjeux relevant des champs de l'économie, du social et de l'environnement. L'intervention du Département sur ce volet se manifeste par la mise en œuvre de deux politiques complémentaires :

- Le soutien en investissement en faveur des quartiers en difficultés,
- Le financement d'actions d'accompagnement en direction des habitants de ces quartiers.

Dans le cadre de sa politique d'investissement en faveur de la remise à niveau des quartiers en difficultés, le Département consacre sur la période 2015-2024 un montant d'environ 689 M€ au bénéfice notamment des habitants des quartiers de la politique de la ville, qu'il s'agisse de ceux relevant de la géographie prioritaire ou de ceux relevant de la veille active. Ce montant est mobilisé pour les projets mis en œuvre ou financés dans les domaines des collèges, des infrastructures de transport, des équipements publics de proximité, des espaces publics, de la production et de l'amélioration de logements locatifs sociaux.

Grâce au dispositif « Quartiers d'avenir – Hauts-de-Seine », le Département apporte un soutien financier aux projets des Communes ayant une ambition forte de transformation des quartiers en difficulté, qu'ils aient été retenus, ou non, au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie départementale en faveur de la cohésion territoriale et contribue pleinement à la politique de promotion de la mixité sociale mise en œuvre par le Département à l'échelle de son territoire ainsi que de l'intervention relative à l'accompagnement social spécifique en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, les projets soutenus permettent non seulement d'améliorer les performances énergétiques des logements sociaux, mais également de réaliser des logements et des équipements neufs plus économes en énergie.

Le Département est en outre fortement engagé auprès des Communes dans la conduite de la politique de la ville

en faveur des habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire. Sur le territoire alto-séquanais, neuf communes sont concernées¹. Une intervention départementale spécifique est mise en œuvre en direction de ces populations et se matérialise par un soutien financier en faveur des politiques locales conduites par les Villes en lien avec leurs partenaires au sein de ces quartiers.

Le Département flèche son soutien en faveur de projets s'inscrivant dans le cadre des deux axes prioritaires retenus : l'insertion des publics en difficultés et la réussite éducative soit :

- L'insertion des publics en difficulté : 1,14 M€ de subventions départementales versées en 2022,
- La réussite éducative : 0,86 M€ de subventions départementales versées en 2022.

Les chiffres-clefs 2022/2023

3 projets « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine » conclus en 2023 pour un montant total de subventions de 22,8 M€ répartis

RÉPARTITION DES PROGRAMMATIONS COMMUNALES SUR 2022 ET 2023



comme suit :

- 10 M€ en faveur du projet de renouvellement urbain des Agnettes à Gennevilliers ;
- 6 M€ en soutien au projet de renouvellement urbain de la Pierre Plate à Bagneux,
- 6,8 M€ pour le projet de requalification urbaine du quartier Abbé Grégoire Montesquieu Mirabeau à Bagneux.

4 M€ versés en soutien à 438 actions au titre de la politique de la Ville pour les années 2022 et 2023

¹ Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Châtenay-Malabry, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Villeneuve-la-Garenne.

À Bagneux, deux quartiers d'avenir pour plus de mixité

Le Département soutient financièrement deux projets de rénovation urbaine de la Commune de Bagneux. Cet investissement voté en 2022 de 12,8 M€, concourra à la requalification du quartier Abbé Grégoire-Montesquieu-Mirabeau et celui de la Pierre Plate, tous deux inscrits sur la liste des quartiers prioritaires de la politique la ville (QPPV). Ces territoires répondent aux critères du dispositif départemental « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine », initié en 2021 en accompagnement des interventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) ou pour soutenir les projets de renouvellement urbain labellisés au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

L'objectif est d'engager une dynamique d'attractivité pour ces territoires et d'y accroître la mixité sociale par une stratégie ambitieuse de réhabilitation et de construction immobilières, conjuguée à une modernisation des équipements publics et au remplacement du mobilier urbain. Ainsi, à la Pierre Plate, le Département contribue à la création d'un équipement polyvalent à hauteur de 6 M€, soit 65 % du coût total du projet. Ce nouveau bâtiment accueillera les activités de l'ancien centre social et culturel Jacques-Prévert, mais également des studios de musique, un pôle numérique et une annexe de la mairie. Dans le quartier Abbé Grégoire-Montesquieu-Mirabeau, le Département finance l'aménagement de cheminements doux et paysagers le long du RER, la création d'un parc urbain intégrant un city stade ou encore la rénovation énergétique de plusieurs dizaines de logements sociaux.

Perspectives

- Poursuite de l'action en faveur du renouvellement urbain à Bagneux, à Clamart, à Clichy, à Gennevilliers, à Malakoff et à Nanterre dans le cadre du dispositif « Quartier d'avenir ».
- Adaptation de l'intervention du Département en matière de politique de la ville à la nouvelle géographie prioritaire présentée par les services de l'Etat.

FICHE 2.1 La lutte contre les nuisances environnementales urbaines

Contexte

Dans un territoire fortement urbanisé et concerné par la pollution de l'air et les nuisances sonores, le Département contribue à l'amélioration de la qualité de l'air par sa politique d'aménagement du territoire. Il favorise le développement des transports collectifs, le remplacement progressif des infrastructures routières de transit, héritées de l'Etat, par des boulevards urbains fluides et apaisés, la création d'aménagements cyclables sur voiries départementales, la création d'un nouveau rapport entre les villes et le fleuve, la promotion d'une densification raisonnée des zones urbaines ou encore le développement et la protection des espaces de nature et forestiers.

D'autre part, le Département est partie prenante dans les plans structurants portés par la Région, tels que le Plan de protection de l'atmosphère (PPA), approuvé pour la période 2018-2025 ou la Feuille de route pour la qualité de l'air (FRQA) d'Ile-de-France qui vient compléter le PPA. Il transmet régulièrement des mises à jour sur les actions qu'il met en œuvre et qui répondent aux enjeux régionaux.

Le Département s'associe aux procédures d'information-recommandation et d'alerte auprès des Alto-Séquanais en cas d'épisodes de pollution prévus par l'arrêté inter-préfectoral de 2016. Les recommandations sont consultables sur le site internet : <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/environnement/lamelioration-de-la-qualite-de-lair>.

En tant qu'autorité gestionnaire d'infrastructures de transport, le Département a élaboré son plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sur 2022-2026. Il s'agit d'un plan quinquennal établi sur la base des cartes de bruit stratégiques élaborées par l'Etat.

Ce PPBE vise essentiellement à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit et à protéger les zones calmes. A partir de ce diagnostic, le Département œuvre à améliorer l'environnement sonore à proximité des infrastructures routières en procédant notamment à des opérations de pose d'enrobés phoniques peu bruyants. Le Département classe et préserve tous ses parcs et jardins départementaux au titre des zones calmes.

La contribution au Plan de Protection de l'atmosphère d'Ile-de-France (PPA)



Malgré l'amélioration de la qualité de l'air en Ile-de-France et la diminution de plus de 30 % en 10 ans des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de particules fines (PM10), ces progrès restent néanmoins insuffisants. En effet, en 2021, 60 000 franciliens étaient exposés à des dépassements de la valeur limite réglementaire pour les oxydes d'azote et moins de 3 000 franciliens pour les particules fines.

La région Île-de-France connaît encore régulièrement des pics de particules fines et des dépassements notamment autour de certains axes routiers à fort trafic.

Concernant le département des Hauts-de-Seine, les pics de pollution se concentrent autour des importantes infrastructures routières telles que l'A86, l'A13 ou encore le boulevard circulaire de la Défense.

Cette situation globale conduit l'Etat à

réviser, en 2023, le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Ile-de-France, pour la troisième fois.

Pour répondre aux enjeux de la qualité de l'air, ce nouveau plan se décline en 5 axes :

- Se déplacer mieux ;
- Déployer des actions ciblées et renforcées à proximité des sources localisées de pollution ;
- Réduire les émissions du chauffage ;
- Accroître la mobilisation de tous ;
- Renforcer l'action lors des épisodes de pollution.

Le Département participe d'ailleurs à l'effort collectif et s'inscrit pleinement dans les axes du PPA par les réalisations suivantes :

- Contribution au développement des transports collectifs (tramways, bus, métros et RER) ;
- Déploiement de pistes cyclables (déploiement du Plan Vélo 2022-2028) ;
- Projets d'aménagement des berges de Seine favorisant les déplacements fluviaux et la mixité d'usages de la Seine ;
- Promotion d'utilisation du réseau électrique sur les chantiers pour remplacer et réduire l'usage de groupes électrogènes ;
- Expérimentation d'outils de traçabilité des matériaux et déchets de chantiers ;
- Mise à disposition des calories des eaux usées du réseau départemental en vue de la mise en place d'un réseau de chaleur par un opérateur (ex : ZAC Léon Blum à Issy-les-Moulineaux) ;
- Encourager les agents à utiliser des transports en commun et des mobilités douces. (Forfait mobilités durables, Pass Navigo remboursé à 75 %).

Perspectives

- Élaboration du PPBE de 4e échéance en 2024.

FICHE 2.2 La politique sociale de coopération internationale

Contexte

Depuis 2008, la politique de coopération internationale conduite par le Département permet de lutter contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti. Elle vise aussi à sensibiliser les Alto-Séquanais aux déséquilibres mondiaux et à leurs impacts en matière de développement durable.

Les programmes, mis en œuvre par des associations qualifiées, visent principalement à soutenir l'agriculture familiale afin de permettre aux producteurs de vivre de leur activité, sur leurs terres, dans le cadre d'un développement local durable. Ils intègrent les principes de l'agroécologie, qui constitue une alternative à la production conventionnelle et s'appuie sur les écosystèmes naturels. Ces modes de production, adaptés aux surfaces réduites, diminuent les pressions sur l'environnement tout en obtenant des résultats techniques, économiques et sociaux très satisfaisants.

Les systèmes agroécologiques diversifiés soutenus dans le cadre des programmes ont prouvé leur efficacité en permettant aux bénéficiaires de résister à cette crise alimentaire et de s'adapter à la situation.

Le Département contribue depuis 2009, à travers le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires (IJS), à la sensibilisation des jeunes alto-séquanais de 18 à 30 ans aux

enjeux de la solidarité internationale. Ce dispositif, mis en œuvre sous la forme d'un appel à projets, a pour objet de valoriser les apprentissages liés à l'élaboration d'un projet de solidarité internationale. Il se poursuit en 2022, après deux années d'arrêt, en raison de la crise sanitaire.

Au-delà de la coopération décentralisée, basée sur une relation de long terme rythmée par des projets entre collectivités partenaires, le Département a la possibilité d'agir en cas de crises humanitaires.

Subventions de fonctionnement versées pour le dispositif IJS entre 2009 et 2022 : 1,32 M€ pour plus de 1800 jeunes impliqués.

Le soutien toujours renouvelé et adapté pour la coopération internationale de programmes agricoles locaux durables

En **Arménie**, le programme accompagne depuis 2008 le développement d'une filière agropastorale dans la Région du Tavouch. En 2022, le pays a fait face à une crise politique sur fonds de conflit latent à ses frontières avec l'Azerbaïdjan et les ménages les plus modestes ont aussi été confrontés à l'accélération de l'inflation.

À son échelle, le programme soutenu par le Département a poursuivi les campagnes de distribution de plants d'arbres fruitiers et de semences de légumes, pour participer à la création de vergers familiaux et apporter un revenu complémentaire aux bénéficiaires.

En promouvant la valorisation d'alpages et de parcelles agricoles à proximité de la ferme de Lussadzor, le programme s'est appuyé sur les ressources environnementales locales pour approvisionner la ration alimentaire du cheptel et réduire sa dépendance aux importations.

Par ailleurs, pour améliorer la gestion des effluents de la ferme et l'exemplarité du programme sur le plan environnemental, le Département a sollicité l'expertise

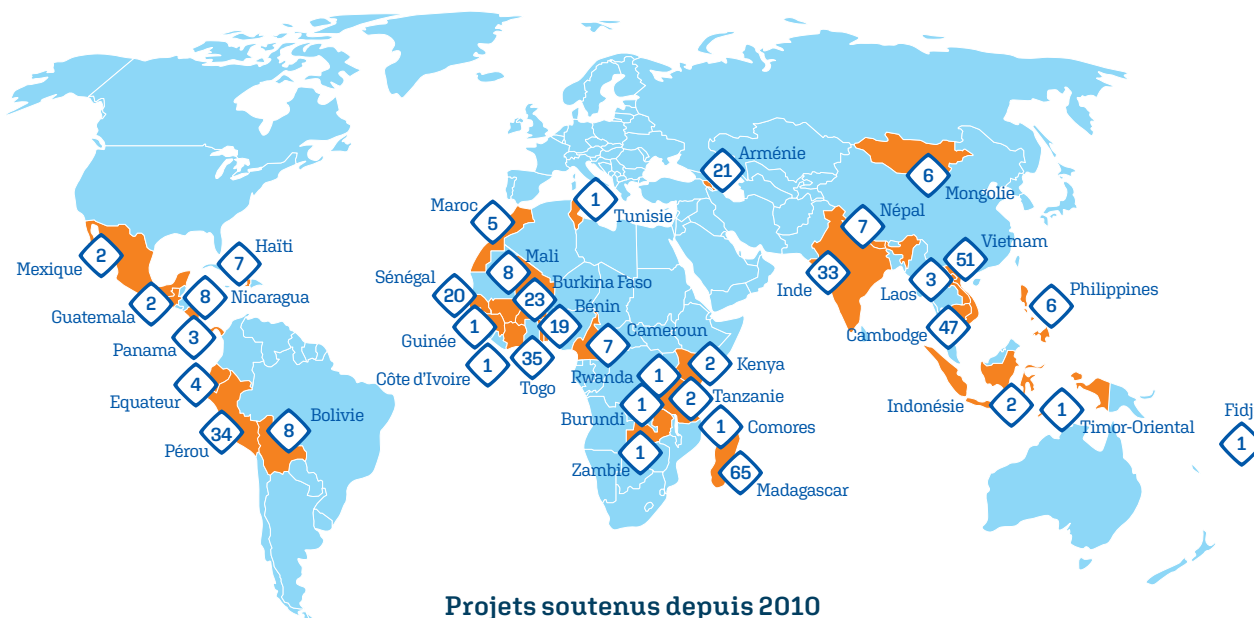
Les chiffres-clefs 2022/2023

DISPOSITIF "INITIATIVES JEUNES SOLIDAIRES" EN 2022 ET 2023

42 projets soutenus
302 participants



Entre 2008 et 2022, 27 M€ de subventions versées pour la mise en œuvre des programmes en Arménie, au Bénin, au Cambodge, et en Haïti, soit 21,3 M€ en fonctionnement et 5,7 M€ en investissement.



du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

Au **Bénin**, le programme, dans le Zou depuis 2017, valorise des filières agricoles à haute valeur ajoutée nutritionnelle pour les consommateurs, permettant ainsi de faire face au risque d'insécurité alimentaire. En 2022, les Béninois les plus modestes ont été confrontés à l'instabilité des prix des céréales, sous l'effet d'une demande mondiale soutenue et des conséquences de la guerre en Ukraine (dépendance du Bénin à l'égard de la Russie pour ses importations de blé). Dans ce contexte, le programme a permis de réaliser un diagnostic en vue d'accompagner de nouvelles filières agricoles reconnues pour leur résistance au changement climatique et leur ancrage dans les régimes alimentaires des populations. De plus, les activités ont permis de doter plusieurs villages en équipements à énergie solaire pour sécuriser l'irrigation de parcelles agricoles et les rendements des activités d'élevage.

En 2022, le **Cambodge** a bénéficié d'une reprise de ses activités et de sa croissance économique (4,8% selon la Banque Mondiale). Néanmoins, l'inflation et la recrudescence d'événements climatiques extrêmes (sécheresses et inondations) ont fait peser de nouveaux risques sur la sécurité alimentaire des Cambodgiens. Les actions menées avec Agrisud International et le Groupe de recherche et d'échange technologique (GRET) dans la Province de Siem Reap depuis 2010 ont permis d'accompagner en 2022 plus de 2 200 petites exploitations agricoles dans l'amélioration de leurs techniques et la diversification de leurs productions, ainsi que dans leur structuration en trois coopératives et une association de producteurs. Les réflexions sur la mise en place d'une stratégie alimentaire territoriale ont été relancées avec la Province à l'occasion du déplacement d'une délégation départementale au mois de novembre.

En **Haïti**, sur l'année 2022, la crise multidimensionnelle qui frappe le pays depuis plusieurs années s'est intensifiée, entraînant une hausse de l'insécurité alimentaire qui touche désormais 4,7 millions de personnes.

Bien que les activités du programme de soutien à la filière cacao aient à nouveau été perturbées par des pénuries répétées de carburant et par le niveau élevé d'insécurité dans la zone de Port-au-Prince, la majorité d'entre elles ont été réalisées. Dans le Nord, la FECCANO a poursuivi son travail de structuration et d'amélioration continue de la gouvernance de ses coopératives membres en 2022 (formation des dirigeants dans leur gestion administrative et financière, organisation d'assemblées générales afin de favoriser le renouvellement régulier des instances dirigeantes). En Grande Anse, les membres des coopératives ont quant à eux régénéré 70 ha de parcelles en 2022 participant ainsi à la reforestation du pays. Cela a permis de produire 450 tonnes de cacao, dont 400 tonnes ont été vendues à Ethiquable et à Valrhona.

La valorisation des produits locaux avec le nouveau Label « Sovathapheap Siem Reap »



Le programme de développement agricole mis en œuvre depuis 2009 à Siem Reap a permis d'augmenter considérablement l'offre de produits locaux et sains. Avec l'appui des autorités provinciales, un marché hebdomadaire dédié à la vente de ces produits a été mis en place dans le cadre de la coopération décentralisée. De plus, afin de les valoriser par rapport aux produits importés et de réduire les coûts d'une labellisation internationale, le label « Sovathapheap Siem Reap » a été créé en 2022. Il est piloté par le Département provincial agricole en partenariat avec les opérateurs du Département, le GRET et Agrisud International.

Le label répond à des standards communs définis par l'ensemble des acteurs du marché et regroupés dans un cahier des

charges et un dispositif de vérification de la conformité des produits.

Sa création permet, d'une part, de consolider la reconnaissance par les consommateurs d'une démarche de production locale et saine via les principes de l'agroécologie et, d'autre part, de renforcer la gouvernance locale en matière d'agriculture durable.

Le soutien humanitaire des populations en conflit

Solidarité envers l'Ukraine via la Croix Rouge

En mars 2022, le Département a attribué une subvention de 100 000 € à la Croix Rouge afin de soutenir les activités de la Croix-Rouge ukrainienne et du Comité International de la Croix Rouge (CICR) sur le territoire ukrainien et dans les pays limitrophes où ont afflué de nombreux réfugiés à la suite de l'éclatement du conflit entre l'Ukraine et la Russie.

La distribution de vivres, de médicaments, de biens de première nécessité et d'hébergement d'urgence a ainsi contribué ponctuellement aux objectifs de développement durable.

Solidarité envers les populations en Israël et les populations de la bande de Gaza

Suite à l'attaque terroriste du 7 octobre 2023, et à ses conséquences, le Département a exprimé sa solidarité envers les populations civiles d'Israël et de la bande de Gaza en débloquant une aide exceptionnelle de 100 000 € pour l'association Maguen David Adom pour l'achat d'une ambulance et participer aux missions de secours et d'assistance médicale et 100 000 € pour Acted, afin que cette organisation présente en Cisjordanie puisse rapidement mettre en œuvre une assistance sous forme d'abris d'urgence, de kits d'hivernage, d'assistance alimentaire, de services en eau pour l'hygiène et l'assainissement dans la bande de Gaza.

FICHE 3.1 L'insertion, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale

Contexte

Dans le domaine de l'insertion, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion socio-professionnelle, le SIOSMS prévoit trois orientations majeures :

- Simplifier et faciliter l'accès aux droits et à l'accompagnement social et socio-professionnel par la mise en œuvre d'un parcours coordonné ;
- Assurer la prise en charge rapide, adaptée et efficace des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Faire du retour à l'emploi une priorité.

La stratégie d'insertion par le retour à l'emploi, développée par le Département des Hauts-de-Seine, en coopération avec les Yvelines, vise à créer une dynamique d'accès à l'emploi adossée au renforcement des filières d'activité qui offrent des relais de croissance et des métiers en tension, sur l'Ouest francilien. Dans ce cadre, les deux Départements ont adopté un Programme Départemental d'Insertion (PDI) interdépartemental 2021-2023 pour accompagner l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emplois et, ont confié sa mise en œuvre à l'Agence Interdépartementale d'Insertion, ActivitY. Pour les publics les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des freins médico-sociaux (santé, handicap, logement, vie quotidienne etc.), une démarche d'accompagnement global est déployée, depuis 2019, en partenariat avec Pôle Emploi. 22 binômes constitués d'un travailleur social référent et d'un conseiller insertion/emploi (CIE) accompagnent le parcours d'insertion en mobilisant l'ensemble de leurs prestations et dispositifs ainsi que ceux de leurs partenaires territoriaux (CAF, CPAM, CNAV, communes, associations, services déconcentrés de l'Etat, etc.)

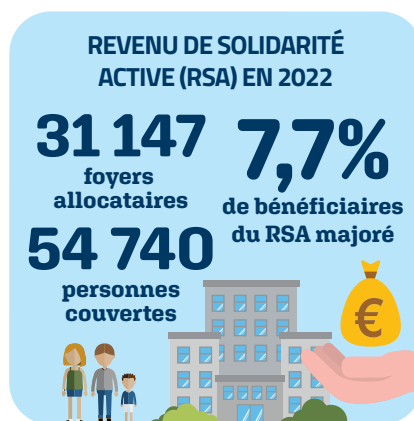
En 2024, le Département va renouveler sa stratégie en matière d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE).

Le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) des Hauts-de-Seine, autre dispositif pilier, permet d'accompagner les jeunes les plus fragilisés dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

Les chiffres-clefs 2022/2023

Budget dédié au Parcours bénéficiaires du RSA : 208,1 M€ en 2023 (reconduction du budget 2022) dont :

- 201,2 M€ pour l'allocation RSA
- 6,5 M€ pour l'accompagnement socio-professionnel personnalisé des bénéficiaires du RSA, à travers le PDI-RE.



Des dispositifs innovants dans le Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE)

Au cours de l'année 2023, le Département a expérimenté le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi en lien avec ses partenaires (Préfecture, DRIEETS, Pôle Emploi, CAF, CCI et CMA) et piloté par l'Agence ActivitY. Dans ce cadre, 18 référents de Pôle emploi et des services sociaux départementaux ont accompagné de manière partenariale et coordonnée une file active de 200 allocataires du RSA, sur 6 territoires d'action sociale différents.

S'adressant à un public très éloigné de l'emploi et rencontrant des freins sociaux importants, le dispositif d'Accompagnement global des demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RSA a été étendu à l'ensemble du territoire. Mis en place par voie contractuelle, par le Département, Pôle Emploi et les services déconcentrés de l'Etat (DRIEETS), le dispositif a permis de soutenir de manière coordonnée, en 2022, 1736 demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi, dont 894 sont bénéficiaires du RSA (près de 52 %) : 388 d'entre eux (soit 43 %) ont accédé à

un emploi, à une formation ou ont créé leur entreprise.

De leur côté, les Espaces Insertion (autre dispositif d'accompagnement partenarial Département/commune ou intercommunalité, spécifique aux Hauts-de-Seine) ont assuré l'accompagnement socio-professionnel de 3091 bénéficiaires du RSA parmi lesquels 1387 ont retrouvé un emploi, soit près de 45 %.

Perspectives

- Renforcer la lutte contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale en contractualisant avec l'Etat dans le cadre du Pacte des Solidarités.
- Mettre en œuvre la réforme France Travail avec les partenaires institutionnels en tirant les enseignements de l'expérimentation du SPIE.
- Insertion et retour à l'emploi : définir et adopter un nouveau Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE) en 2024 et renforcer la coordination à l'échelle départementale.

S'ENGAGER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

CD92 / Willy Labre

— Enjeu : Jeunesse et Citoyenneté —

S'ENGAGER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Mission 4 : Nos collégiens, citoyens de demain



Améliorer encore l'environnement scolaire des collégiens pour qu'ils s'épanouissent, qu'ils révèlent leurs talents et qu'ils deviennent des citoyens engagés. Pour cela, créer un pack « Collèges 2030 » incarnant une offre globale de qualité autour des bâtiments, des espaces extérieurs, des programmes périscolaires, des offres sportives et culturelles, des événements festifs et éducatifs.

Mission 5 : Être fier de grandir dans les Hauts-de-Seine



Faire du département un territoire riche d'opportunités pour les jeunes de 6 à 25 ans. Développer les dispositifs de sensibilisation, de prévention et de formation. Faire des jeunes une cible prioritaire d'information. Devenir un partenaire de confiance, les accompagnant vers leur vie de jeunes adultes.

Mission 6 : Le Grand Collège des Hauts-de-Seine



Concentrer les outils départementaux d'information et de sensibilisation du grand public, au sein d'un grand dispositif de pédagogie et de sensibilisation au développement durable ; particulièrement aux enjeux qui engagent le Département (solidarité, jeunesse, climat, énergie, mobilité, culture, sport, égalité hommes-femmes...).

FICHE 4.1 Des conditions d'apprentissage de qualité, inclusives et équitables

Contexte

Le territoire compte 132 collèges dont 98 publics, soit environ 75 600 collégiens concernés par les dispositifs départementaux dans des domaines variés tels que : les bâtiments scolaires, la qualité de ce qu'ils mangent, le climat scolaire, les projets soutenus financièrement, leur accès au numérique, au sport et à la culture.

A travers sa politique numérique éducative volontariste, le Département entend offrir aux établissements scolaires les conditions nécessaires pour développer les usages pédagogiques numériques au service des apprentissages. Son objectif est aussi de favoriser l'inclusion de tous en déployant du matériel spécifique pour les élèves aux besoins éducatifs particuliers et en garantissant à une majorité de collégiens un accès à l'informatique depuis n'importe quel lieu. Le programme Environnement Numérique des Collèges (ENC), mis en place depuis une décennie dans les collèges publics propose un environnement numérique de travail (ENT) sécurisé, soutenu par une infrastructure solide avec des équipements innovants.

En effet, les collèges du territoire disposent aujourd'hui d'un niveau d'équipement important, avec près de 25 000 matériels. Les usages numériques peuvent se développer dans chaque classe grâce à la connexion wifi disponible et aux classes nomades. Durant l'année scolaire 2021-2022, la dotation de 16 ordinateurs portables supplémentaires dits « boostés » pour des usages nécessitant plus de puissance en technologie, en sciences et en arts, a d'ailleurs permis d'augmenter le nombre de classes nomades.

Dans le cadre de l'Appel à projets numérique pédagogique départemental, plus de 70% des collèges ont bénéficié de dotations complémentaires en équipements ou services innovants en 2022 et 2023. Outre les équipements déjà proposés les années précédentes (imprimantes 3D, kits robotiques, kits webradio et webtv, tablettes graphiques ou scanners 3D), le pack sondes sciences,

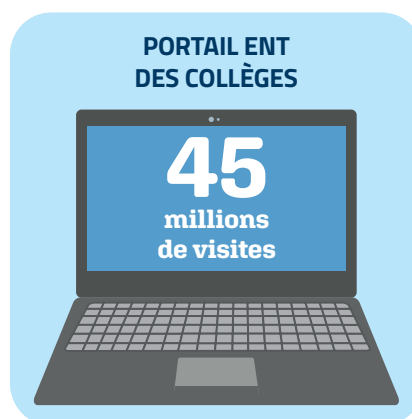
complète le panel des nouveautés plébiscitées. Il permet d'effectuer des relevés d'information et de sensibiliser les élèves au développement durable. Les matériels ergonomiques destinés aux élèves aux besoins éducatifs particuliers (claviers ergonomiques, règles scanner, dictaphones numériques), ont encore fait l'objet de nombreuses demandes. Enfin, la ressource numérique « Projet Voltaire », qui permet un accompagnement personnalisé en orthographe, a été demandée par plus d'un quart des collèges. A la rentrée 2022, 215 équipements innovants ont complété le parc informatique des collèges.

En outre, le Département déploie sa stratégie de performance énergétique des collèges initiée dès 2012 par la mise œuvre des contrats de performance énergétique (CPE). L'objectif est de garantir à tous les collèges publics gérés par le Département un contrat visant à offrir les meilleurs standards énergétiques : par un CPE, par un Marché global de performance (MGP) ou par un projet de construction visant les niveaux E3C1 du label E+C- (Bâtiment à énergie positive et réduction carbone).

Il faut souligner également la création des îlots de fraîcheur dans les cours des collèges à travers le programme « îlots verts » qui intègre la stratégie de performance environnementale pour le bien-être et le confort des collégiens.

Les chiffres-clés en 2022/2023

Les dépenses pour le programme ENC : 7,9 M€ en investissement et 6,8 M€ en fonctionnement



ORDINATEURS DONNÉS AUX COLLÉGIENS Année scolaire 2022/2023

6 481



7 ÎLOTS VERTS CRÉÉS DANS LES COLLÈGES DEPUIS 2020



Un nouveau dispositif solidaire de don d'ordinateurs accessible par le PASS +

Le dispositif « Pass+ » permet depuis 2020 à l'ensemble des jeunes alto-séquanais jusqu'à leurs 18 ans de bénéficier de plusieurs services proposés par la collectivité à partir d'un seul compte. Un nouveau service, le don d'ordinateurs portables pour les collégiens, sous condition de ressources des familles (quotient familial inférieur à 820), est disponible depuis février 2022 et s'ajoute aux 5 services déjà existants et accessibles via un parcours d'inscription moderne et entièrement dématérialisé : <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/colleges-et-education/linterface-du-pass-hautsdeseine>.

Ce dispositif solidaire s'inscrit dans la volonté du Département de renforcer encore davantage son action en faveur de la lutte contre la fracture numérique et notamment réduire les inégalités entre les élèves. L'ordinateur offert permet aux collégiens de travailler à domicile dans les meilleures conditions et favorise ainsi leur réussite scolaire. Il présente

des caractéristiques plébiscitées par les équipes pédagogiques et similaires aux ordinateurs déployés dans les collèges publics départementaux : il dispose d'un panel de logiciels pédagogiques variés pour l'acquisition d'une culture et des compétences numériques devenues indispensables dans le monde professionnel. Ce sont 10 847 ordinateurs qui ont été donnés entre l'ouverture du dispositif en février 2022 et juin 2023.

L'amélioration de la qualité de vie des collégiens avec « Réinvente ton collège »

Dans le prolongement de l'action « Imagine ton collège » créée en 2018, l'appel à manifestation d'intérêt, « Réinvente ton collège », a été proposé par le Département pour la première fois durant l'année scolaire 2021-2022 aux établissements désireux de s'engager dans un projet d'amélioration de la qualité de vie pour favoriser le plaisir d'apprendre et de mieux vivre au collège.



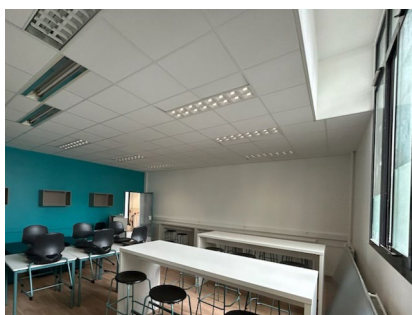
© Céline Tixier C-Coherent

Cinq collèges, accompagnés par une assistance à maîtrise d'usage et une participation active des élèves ont travaillé sur des thématiques et espaces différents et complémentaires en cherchant la meilleure synergie possible entre la pédagogie, les espaces, les équipements numériques et le bien-être des usagers :

- À Boulogne-Billancourt, le collège Bartholdi a travaillé sur le hall comme lieu de vie et la salle multimédia comme espace de pédagogie permettant différentes modalités d'apprentissage ;
- À Colombes, le collège Gay-Lussac a travaillé sur les salles de permanence

pour favoriser l'autonomie des élèves et la mise au travail en permettant différentes postures ;

- À Vaucresson, le collège Yves-du-Manoir a travaillé sur des salles permettant des usages hybrides entre travail et détente pour favoriser la créativité des élèves ;
- À Issy-les-Moulineaux, le collège Victor-Hugo s'est penché sur l'aménagement de la salle ULIS pour proposer aux élèves un espace adapté à leurs besoins avec différentes modalités de travail et des zones de détente et de décompression et sur l'aménagement du CDI pour en faire un lieu de découverte et d'envie favorisant l'autonomie des élèves ;
- Au Plessis-Robinson, le collège Romain-Rolland s'est mobilisé autour de la cour de récréation et des toilettes pour en faire des espaces de convivialité, accueillants, propices au bien-être des élèves.



Salles d'études au collège Gay-Lussac à Colombes - © CD92 / Véronique Humetz

Les travaux des projets élaborés dans ces collèges ont été réalisés durant l'été 2023 à l'exception du collège Romain-Rolland dont les travaux de la cour sont programmés pour 2027 dans le cadre du dispositif « Ilot vert ».

Une restauration scolaire plus durable

Les nouveaux contrats de restauration, lancés en septembre 2022 sur 88 collèges, contiennent de nombreuses évolutions en faveur du développement durable :

- Un choix végétarien quotidien pour le plat principal afin de diminuer l'empreinte carbone des repas et réduire l'usage des sols ;

- Limitation du gaspillage alimentaire par le passage de 5 composantes à 4 composantes par repas pour 21 collèges et la mise en place d'un outil de réservation et dé-réservation des repas ;
- Des taux de produits de qualité dépassant les exigences de la loi EGALIM ;
- Le tri des biodéchets par les élèves sur 55 collèges, puis valorisation par compostage ou méthanisation ;
- La limitation de l'utilisation de plastique : remplacement des contenants chauds en plastique par des bacs inox pour 88 établissements et évitement des denrées emballées sur les cuisines centrales ;
- Le passage pour les deux cuisines centrales du Département à des camions de livraisons roulant au gaz naturel (GNV) ;
- Le don alimentaire au niveau des cuisines centrales ;
- Lors du remplacement des matériels de restauration, un choix d'équipements moins énergivores : vitrines avec minuteurs, lave-vaisselles et fours plus économes, etc.
- Le retour à la production sur place lorsque cela est possible : en plus des 11 déjà existants, 4 nouveaux établissements, dont les locaux le permettent, sont passés en production sur place dès la rentrée 2022. D'ici 2026, 19 collèges produiront les repas servis aux élèves directement sur site.

FICHE 4.2

Une politique éducative ambitieuse, innovante et durable

Contexte

Le Département investit depuis longtemps dans la jeunesse alto-séquanaise en développant une politique éducative ambitieuse et innovante, allant au-delà de ses compétences légales. Il met en œuvre de façon transversale des actions en faveur de la jeunesse afin de garantir une éducation renforcée inclusive et équitable suivant trois axes stratégiques englobant l'ensemble de l'environnement du jeune (famille/école/quartier) : le bien-être du jeune, la persévérance scolaire et la citoyenneté.

Le Département, en partenariat avec l'Education nationale, favorise les actions innovantes et durables dans les collèges. Il propose à l'ensemble de la communauté éducative (élèves, enseignants, chefs d'établissement, personnel des collèges) de s'engager dans une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable à travers le dispositif « Eco-collège 92 ». Les objectifs pédagogiques visés sont notamment de connecter les jeunes citoyens à la nature, d'appréhender le système vivant planétaire et de sensibiliser aux différentes thématiques de l'environnement et du développement durable (énergie, changement climatique, biodiversité, agriculture, alimentation, etc.).

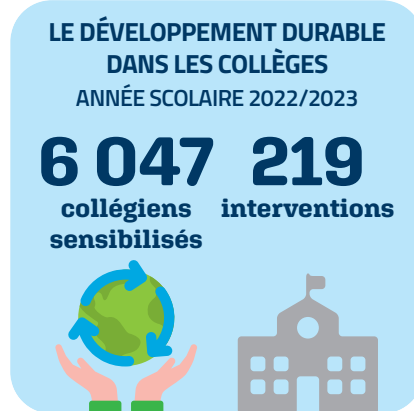
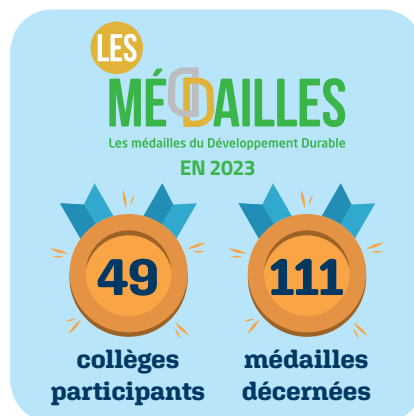
De plus il participe au grand concours d'économies d'énergie entre établissements scolaires, appelé « CUBE.S ». Ce challenge national, sous le patronage du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Transition écologique, a pour objectif d'éduquer aux économies d'énergie, mieux appréhender ce qu'est concrètement l'énergie, et donc mieux apprécier sa prévalence dans de nombreux sujets de société.

Avec le dispositif « le Prix de Chateaubriand des collégiens alto-séquanais », les jeunes sont invités à la lecture et à des rencontres pour réfléchir à des sujets en lien avec la culture, l'histoire et le développement durable.

Les collégiens ont également accès aux ressources pédagogiques du service Archéologie qui s'articulent

entre le matériel itinérant (expositions, mallettes pédagogiques et maquettes) et les interventions d'archéologues. Ce matériel, mis à la disposition des enseignants, permet de proposer une nouvelle approche du programme scolaire en apportant une visualisation concrète, voir même la possibilité de manipuler certains des objets.

Les chiffres-clés en 2022/2023



La sensibilisation des jeunes aux bons usages d'internet et des réseaux sociaux

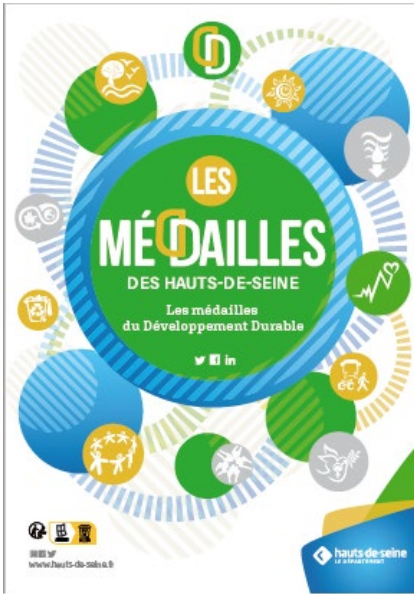
La première édition du festival du jeu vidéo et du numérique s'est tenue en avril 2022 au campus Ynov à Nanterre et a réuni plus de 5 000 visiteurs. En avril 2023, la deuxième édition installée au Parc des Expositions à Paris, Porte de Versailles, a réussi à mobiliser près de 10 000 visiteurs, soit le double de l'année précédente.

Destiné aux jeunes, cet événement fédérateur propose des ateliers dans différents domaines, des tournois et des conférences sur des thématiques d'actualité. Ce dispositif a permis de valoriser les usages pédagogiques et éducatifs du numérique et du jeu vidéo et d'informer sur les formations, les métiers du jeu vidéo et du numérique, les conditions de créer son propre studio. Cela a également permis d'aborder la protection des utilisateurs et de sensibiliser les jeunes sur toutes les questions liées au développement des nouvelles technologies, des réseaux sociaux et aux dangers liés aux usages numériques tels que le cyberharcèlement, le chantage à la webcam, la surexposition aux écrans, les jeux vidéo, l'exposition à des contenus violents et pornographiques, le piratage de compte, l'usurpation d'identité, etc. Par ailleurs, différents domaines innovants et attractifs ont pu être présentés lors de cet événement : la robotique, l'impression 3D, la programmation, la réalité virtuelle et augmentée, les arts graphiques numériques, les mangas.



Expérimentation des casques de réalité virtuelle - © CD92 / Olivier Ravoire

L'investissement des collégiens pour le développement durable : les MéDDailles



Le dispositif départemental « LES MEDDAILLES DES HAUTS-DE-SEINE, les médailles du développement durable », récompense, pour la troisième année les collèges des Hauts-de-Seine dans différentes thématiques inspirées des 17 Objectifs de développement durable fixés par l'ONU : la solidarité, la biodiversité, l'économie circulaire, l'eau, l'énergie, la mobilité, la consommation éco-responsable...

Il valorise les actions concrètes réalisées par les collégiens dans leur établissement, en faveur de l'environnement et du développement durable.

Les médailles sont attribuées selon 2 critères : le niveau d'implication des élèves et le nombre d'élèves impactés par l'action. Les collèges peuvent aussi candidater au « Prix du Jury » en présentant l'action de leur choix en 3 minutes maximum devant le jury et les autres candidats. Le lauréat reçoit une récompense de 5 000 €.

En 2023, 111 médailles ont été décernées à 49 collèges des Hauts-de-Seine, dont 26 nouveaux participants, lors d'une cérémonie de grande ampleur qui a accueilli plus de 500 collégiens à la Seine Musicale à Sèvres.

C'est le collège Paul-Landowski de Boulogne-Billancourt qui a été désigné lauréat du Prix du Jury en 2023 pour son projet « de la graine à la fourchette ». Le jury a également désigné deux coups de cœur pour leurs projets inspirants : le collège Armande-Béjart de Meudon-la-Forêt pour « Étudier le parcours de l'eau dans notre collège » et le collège Evariste-Galois de Nanterre pour « La collecte alimentaire ».

La sensibilisation des collégiens aux économies d'énergie avec le challenge CUBE.S

Le Département a souhaité offrir l'opportunité à 5 collèges volontaires de participer au challenge CUBE.S (Climat Usages Bâtiments d'Enseignement scolaire).

L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé pour réduire la consommation énergétique de son

établissement scolaire, à l'aide d'un diagnostic et d'un plan d'actions. Les 5 collèges engagés bénéficient d'un kit de matériels pour effectuer les diagnostics (appareils de mesure, caméras thermiques...) et sensibiliser les membres de l'établissement à la démarche (affiches, stickers...). Ils sont accompagnés et formés par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Les élèves se mettent ainsi dans une démarche de projet collaboratif qui leur permet d'acquérir de nombreuses compétences, tout en s'engageant dans une démarche citoyenne.



Les collégiens issus de 49 collèges invités à La Seine Musicale pour la cérémonie des MéDDailles, en juin 2023 - © CD92 / Willy Labre

FICHE 5.1

La politique pour les jeunes alto-séquanais épanouis et responsables

Contexte

Dans un contexte d'incertitudes fragilisant les plus anxieux, la politique du Département envers les jeunes alto-séquanais de 11-25 ans a pour finalité de les aider à être épanouis, responsables, acteurs de leur avenir dans une culture commune ouverte, engagée, durable et citoyenne.

Pour ce faire, la Direction de la jeunesse, créée en 2022, assure une mission d'assemblage des politiques sectorielles dans une recherche d'optimisation de leur impact.

Son action se développe sur la base de 4 marqueurs forts : le bien-être, l'autonomie et l'insertion professionnelle, les valeurs citoyennes et l'engagement. Afin de rendre ses actions plus pertinentes, le Département travaille, pour les jeunes, à une meilleure adéquation des besoins et des ressources autour de 10 thématiques structurantes : l'estime de soi, l'ouverture culturelle, le développement des valeurs et pratiques sportives, la découverte des métiers et l'insertion professionnelle, l'égalité femme/homme, l'accompagnement du handicap, la lutte contre les discriminations, le bon usage des réseaux sociaux, l'expérience dans l'engagement et la participation.

Parallèlement, l'équipe mobile 11-25 ans (ex-Veille Active Jeunes) mise en place en 2020 et désormais déployée sur l'ensemble du territoire départemental poursuit son action. Il s'agit d'un mode d'intervention à destination des 11-25 ans initié par le Département et la prévention spécialisée. Sa mission : permettre aux jeunes alto-séquanais de s'autonomiser et d'être soutenus sur différentes problématiques telles que le logement, la santé, l'emploi, le sport ou encore la culture.

Le Plan vacances-été-jeunes a permis, encore cette année, à des jeunes des quartiers prioritaires, des étudiants, des jeunes actifs, de bénéficier de sorties culturelles ou touristiques et de séjours de vacances.

Pour accompagner l'ensemble des jeunes alto-séquanais jusqu'à leurs 18 ans dans leur activités quotidiennes,

le dispositif « Pass+ » permet depuis 2020 de bénéficier de plusieurs services proposés par la collectivité à partir d'un seul compte.

D'autre part, en cohérence avec sa politique en faveur de l'engagement des jeunes, en complément du service national universel, le Département se mobilise pour l'accueil de volontaires du service civique. Levier d'épanouissement et de réussite, le service civique répond ainsi aux objectifs affichés par la nouvelle politique départementale en faveur de la jeunesse. Après une première expérimentation menée en 2022 à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le Département souhaite renforcer son engagement en faveur de ce dispositif de citoyenneté et recherche des services pour accueillir de jeunes volontaires.

Les chiffres-clés en 2022/2023

JEUNES INSCRITS AU PASS+
DANS LES HAUTS-DE-SEINE
EN 2023

90 000



JEUNES EN DIFFICULTÉ
ACCOMPAGNÉS
PAR L'ÉQUIPE MOBILE
PLURIDISCIPLINAIRE EN 2023

214



Les premières actions émergentes de la nouvelle politique jeunesse

Afin de répondre au constat de fragilisation de la jeunesse post covid, le Département

initie une première réflexion sur une expérimentation territoriale « bien-être des jeunes » valorisant les constats et propositions des acteurs de la jeunesse préoccupés par la santé des adolescents. Dans cet esprit, une première conférence à l'université Paris-Nanterre a réuni, en 2022, les collégiens pour aborder la prévention santé et la découverte des métiers.

Soucieux de favoriser la mobilité et la rencontre pour tous les jeunes, le Département a également initié en 2022 un projet de création de consortium à l'intention des collèges afin de faciliter le montage de projets ERASMUS, tissant des partenariats proposés aux jeunes et aux professionnels.

De plus, le Département souhaite offrir aux jeunes des opportunités d'engagement leur permettant de découvrir la collectivité, ses politiques sectorielles et ses métiers. A cet effet, en lien avec les services de l'Etat, il a initié un premier repérage des missions mobilisables, les jeunes manifestant un intérêt particulier pour l'environnement et la solidarité. En outre, afin de sensibiliser dès le plus jeune âge à l'engagement citoyen, le Département continue de participer aux forums Giga la vie en lien avec l'Institut des Hauts-de-Seine.

Si le Département ne dispose pas à ce stade d'instance spécifique de recueil de la parole des jeunes, il bénéficie, avec l'action des professionnels, de nombreux espaces de recueil de cette parole et souhaite associer la contribution des jeunes aux projets futurs. La réalisation d'une étude portant sur le BAFA et sa mobilisation par les jeunes a donné lieu à une première enquête auprès des bénéficiaires alto-séquanais. La valorisation de la participation des jeunes peut également s'appuyer sur le large réseau d'acteurs partenaires de la Direction : médiation éducative, clubs de prévention, centres sociaux, points information jeunesse ...

La volonté inclusive de la collectivité s'exprime également à travers une attention particulière portée aux enfants protégés de l'ASE. Ceux-ci ont été associés à l'évènement *Ligue of Legends pour le e-sport* à Boulogne et à la préparation de

la course transcontinentale en lien avec le Tour de France. Le Département se veut attentif à offrir des espaces de valorisation des talents de ces enfants, au-delà de leurs vulnérabilités temporaires, et selon une logique de parcours. Dans cet esprit, il travaille à un projet associant pratique équestre, découverte environnementale et métiers de plein air et de l'équitation.

Une politique pour promouvoir l'apprentissage

Le Département veut soutenir l'apprentissage comme vecteur de réussite des jeunes par deux actions. Tout d'abord, une plateforme de mise en relation entre les employeurs publics et privés du territoire, les futurs apprentis et les écoles et centres de formation d'apprentis a été réalisée en février 2023 : <https://apprentissage.hauts-de-seine.fr/>.



Les employeurs peuvent y déposer leurs offres et les étudiants y trouver toutes les informations utiles. Ensuite le Département a organisé à la Défense en mars 2023, le premier forum de l'apprentissage, lieu propice pour obtenir un contrat. Il s'inscrit ainsi dans une démarche nationale en faveur de l'apprentissage.

Il prévoit également un programme « passerelle » pour mettre en relation les collégiens avec les entreprises locales et la publication d'un guide de l'apprentissage pour les TPE (Très petites entreprises). Une marque dédiée « Apprentissage Hauts-de-Seine » et un logo ont été créés pour l'occasion ainsi qu'une série de podcasts sur « L'apprentissage dans les Hauts-de-Seine ». Tous les lundis, partez avec Coline à la rencontre d'experts et d'apprentis pour comprendre cette voie d'orientation et connaître toutes les informations et conseils pour décrocher un contrat.

L'offre de prévention de l'équipe mobile « 11-25 ans » riche et variée

La mission première de l'équipe mobile « 11-25 ans » pluridisciplinaire de 12 développeurs sociaux, en partenariat avec les acteurs du territoire (structures de prévention spécialisée, services jeunesse des communes/CCAS, Missions locales, associations) est de repérer et protéger, les jeunes isolés, en rupture familiale, ne disposant pas d'un soutien familial suffisant ou en danger de prostitution (plan de lutte et de prévention contre la prostitution). Après évaluation du contexte et de la situation, une aide d'urgence aux premiers secours peut leur être apportée puis un accompagnement renforcé spécifique, adapté à leurs besoins. A fin octobre 2023, 214 jeunes rencontrant ces difficultés ont été accompagnés.

L'offre de prévention proposée par l'équipe mobile « 11 - 25 ans » continue à être enrichie pour répondre aux besoins des jeunes. Ainsi, des jeunes des quartiers prioritaires, des étudiants et de jeunes actifs ont bénéficié de sorties et de séjours de vacances (Plan vacances été jeunes) ou participé au dispositif « Brin de culture » initié en août 2022 pour ceux qui ne pouvaient pas partir. D'autres initiatives axées sur le sport

ont également été organisées pour les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : 300 d'entre eux ont été invités à d'importantes rencontres sportives, [rencontre de football France-Autriche et match France-Australie en rugby au Stade de France, All Star Game by Gorillas de basketball] et 40 autres ont pu assister à l'arrivée des cyclistes du Tour de France lors de la dernière étape sur les Champs-Élysées.

Perspectives

- Élaboration d'une stratégie départementale de la prévention et de la promotion de la jeunesse, en lien avec les communes alto-séquanaises
- Projet d'alternatives au placement par des dispositifs d'aide éducative à domicile.
- Évènement départemental sur les forums métiers en 2024.
- Vers une stratégie départementale en faveur de stages de 3^e de qualité.
- Déploiement des missions de service civique et de service national universel (SNU) en lien avec la solidarité et l'environnement.
- Projet « Pratique sportive, environnement et métiers pour les enfants de l'ASE » autour du cyclisme et de l'équitation.



Les jeunes de l'ASE à l'arrivée de la dernière étape du Tour de France 2023
© CD92 / Olivier Ravoire

**FICHE
6.1**

**Sensibiliser tous les citoyens aux enjeux
du développement durable**

Contexte

Le Département sollicite la curiosité et la réflexion du grand public sur les enjeux du développement durable par l'organisation d'évènements sportifs ou culturels orientés vers cet item. Événementiels nationaux (semaine européenne du développement durable, semaine de la mobilité, ...), salons, ateliers pratiques, outils numériques, réseaux sociaux, expositions, tous les moyens sont bons pour toucher le plus large public possible.

Il paraît indispensable pour le Département de prendre un temps d'échanges et de rencontres avec les citoyens afin de permettre à tous de mieux comprendre ces enjeux et agir au quotidien.



Randonnée en forêt domaniale de Fausses-Reposes - © CD92 / Anaïs Lavolette

Les chiffres-clés en 2022/2023



La sensibilisation des Alto-Séquanais pendant la semaine du Développement Durable « agir au quotidien » !

Pour la première fois en 2022, le Département organise durant la semaine européenne du développement durable (SEDD) des manifestations gratuites pour sensibiliser le grand public, qu'il soit averti ou non, aux enjeux du développement durable : une conférence débat sur le changement climatique en collaboration avec l'Université de Nanterre, avec des experts du GIEC et du Département et la visite d'une exposition photo sur « l'arbre en ville » à l'Université de Nanterre ou encore la découverte du territoire à travers des randonnées urbaines thématiques. Pour l'édition 2023 de la SEDD, les initiatives proposées se diversifient, se

multiplient et se répartissent sur trois semaines, pour les Alto-Séquanais, les collégiens et les agents du Département : des activités sportives, ludiques et culturelles à pratiquer seul ou en famille, la réalisation d'une fresque du climat, le nettoyage des berges de Seine, une conférence sur l'alimentation durable, une initiation à la pêche, un atelier entretien-réparation de son vélo, des randonnées, une balade à bord d'un bus amphibie ou encore une course d'orientation sur le thème des Objectifs développement durables (ODD). Autant de possibilités de mieux connaître les actions du Département en matière de Développement Durable.



Excursion au bord du bus amphibie « Les canards de Paris » - © CD92 / Anaïs Lavolette

« Natures urbaines - un autre regard » sur le territoire alto-séquanais

Renforcer la place de la nature en ville est une évidence pour le Département. Avec l'exposition photographique en plein air « Natures urbaines - un autre regard » proposée en 2023, les photographes du Département posent un regard original sur notre territoire par le prisme de son patrimoine naturel, pris dans son interaction avec son environnement urbain. Constituée de trente-sept photos, l'exposition est présentée aux parcs départementaux de Sceaux, et des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne.

**S'ENGAGER POUR MIEUX
VIVRE ENSEMBLE**

Le salon E-Tonomy Job pour renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement médico-social



Yvelines pour l'organisation de la 6e édition du salon E-Tonomy, en 2022 devenu E-Tonomy Job et qui a accueilli 1 500 personnes. En 2023, ce salon s'est tenu pour la première fois dans les Hauts-de-Seine.

Dans la foulée de cet événement, une campagne sur l'attractivité des métiers de l'accompagnement médico-social (travailleurs sociaux, assistants familiaux, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducateurs etc.) et de la petite enfance (assistants maternels, EAJE, etc.) a également été lancée.

Les visiteurs ont pu rencontrer plus de 40 exposants au pôle universitaire Léonard-de-Vinci et découvrir les métiers du médico-social, mais aussi de la petite enfance.



**S'ENGAGER POUR MEIEUX
VIVRE ENSEMBLE**

La crise des métiers de l'Humain qui touche actuellement les domaines d'activité de la santé et du médico-social, impacte directement la politique des solidarités du Département. Par ailleurs, ces deux secteurs doivent faire face à un enjeu de renouvellement des générations dans un contexte de transformation du système de protection sociale français. Pour répondre à ce défi, le Département s'est associé au Département des

FICHE 6.2 Des outils numériques au service de la population

Contexte

Depuis sa création en 2013, le portail Open Data, <http://opendata.hauts-de-seine.fr> met à disposition de nombreux jeux de données gratuits et accessibles à tous, en lien avec les champs de compétences du Département et en partenariat avec des acteurs publics du territoire altoiséquannais. Ce dispositif a pour objectif de consolider les jeux de données du territoire. Aujourd'hui, la dynamique partenariale se renforce avec 11 communes et établissements publics partenaires.

On y retrouve un large panel de données tels que des données de pluviométries, des espaces naturels sensibles, la localisation de travaux sur la voirie ou encore la carte scolaire des collèges publics.

En adéquation avec ses orientations, le Département a fait le choix de digitaliser les dispositifs de communication existants pour toucher et maintenir le lien plus largement avec les publics et de s'inscrire dans une démarche de transition écologique. Ainsi une approche cross média des publications départementales s'est déployée : le magazine interne Avant-Seine, HDS Mag et La Lettre Bleue sont diffusés en version papier (en libre-service) et en version numérique enrichie de contenus interactifs. Toutes les publications départementales sont de surcroît consultables en ligne via un outil de lecture dynamique. Les invitations sont dématérialisées. De plus, la digitalisation des événements organisés par le service communication interne et externe s'est poursuivie avec les conférences internes *Cultivons nos talents*.

Les démarches en ligne développées par le Département continuent d'être améliorées pour permettre une prise en charge toujours plus efficace des demandes des citoyens. La mise en place d'interfaces entre ces démarches et l'outil Gestion relation citoyen (GRC) permet aux agents d'avoir les données relatives aux citoyens et offre un meilleur suivi des usagers.

Fin 2022, ce sont plus de 1 300 agents qui instruisent, pour l'ensemble des

missions du Département, les demandes des citoyens de façon centralisée grâce à l'outil GRC intégré dans le cloud Azure. De plus en plus de demandes s'effectuent par le biais des téléformulaires et des portails et leurs volumes tendent même à dépasser les accueils en présentiel.

En outre, depuis 2018, le Département dématérialise l'instruction des demandes de subventions de fonctionnement entrant habituellement dans le périmètre du guichet unique (sport, culture, domaine social), ainsi que les subventions d'investissement et l'appel à projets « la science se livre ».

Les chiffres-clés en 2022/2023

TÉLÉFORMULAIRES
DE CONTACTS REÇUS ET
TRAITÉS POUR LA GRC
Janvier > Novembre 2023

51 696



JEUX DE DONNÉES
SUR LE PORTAIL OPEN DATA
Janvier > Octobre 2023



284
jeux de données
téléchargeables

La dématérialisation performante au service des citoyens

Le dispositif «connectez-vous» accessible via un portail développé en interne offre aux citoyens ou aux partenaires (CCAS pour la MDPH) la possibilité de solliciter le Département et de suivre une demande de façon dématérialisée. Ce canal de relation vient compléter le formulaire de contact présent sur le site institutionnel [Rubrique « contactez-nous »].

Depuis la création de la prise de rendez-vous en ligne (RDV-Solidarités), 114 000 rendez-vous ont été comptabilisés en 2021 (année de généralisation à l'ensemble des services PSOL) et 140 000 ont été enregistrés en 2022 soit près de 23% d'augmentation.

L'objectif à terme est de fédérer une vue à 360° pour le citoyen grâce à l'interconnexion des outils métiers du Département avec les plateformes de démarches en ligne ou d'échange : Démarches Simplifiées de la Direction Interministérielle du NUMérique [Améthyste renouvellement, Améthyste première demande PA/PH/AC, aide FSL, APA Domicile, +APA Établissement...], plateforme MesDémarches [Outil de la société Blueway], plateforme HubEE...

Perspectives

- Téléservices en ligne accessibles via FranceConnect ou via un unique compte départemental en 2024.
- Obtention d'une vision globale sur les démarches engagées auprès du Département en 2024 par le citoyen.

SE RECONNECTER À LA NATURE

CD92 / Jutta Brechler

— Enjeu : Climat et biodiversité —

Mission 7 : 92 nuances de vert



Connecter les principaux parcs, jardins et forêts du territoire dans un réseau de promenades, soutenu par une colonne verte nord-sud s'étendant du parc des Chanteraines au domaine de Sceaux. Permettre à tous les Alto-Séquanais d'avoir accès à un espace paysager de qualité de plus de 5000 m² à moins de 15 min à pied.

Mission 8 : Reconquérir la Seine, à pied, à vélo, en bateau, en famille !



Rendre la Seine et ses berges aux habitants, pour se promener à vélo, à pied, pour pique-niquer, s'amuser, se baigner, contempler... Renaturer les berges, améliorer encore la qualité des eaux. Créer le grand parc des berges de Seine.

Mission 9: Relever le défi climatique



Agir sur tous les fronts pour atténuer et s'adapter au changement climatique : décarbonation, performance énergétique des bâtiments, aides à la rénovation énergétique, efficacité d'usages, développement des énergies renouvelables, lutte contre la précarité énergétique, stratégie d'adaptation avec démultiplication des îlots de fraîcheur.

FICHE 7.1 La politique nature

Contexte

Le plan d'actions 2021-2025 de la Stratégie Nature poursuit ses objectifs d'extension, de création et de bonne gestion d'espaces naturels sensibles (ENS). Depuis plus de 21 ans, le Département œuvre à la préservation de son patrimoine naturel qui comprend 27 ENS représentant 630 hectares de parcs, jardins, bois et promenades ouverts au public dont 22 sont labellisés Espace végétal écologique (EVE®). 414 km d'itinéraires de promenades et de randonnées sont aménagés sur le territoire départemental. En 2022, le patrimoine arboré des voies départementales est composé de 31 789 arbres représentant un linéaire de 300 km. Le Département a aidé au développement ou à la création de 80 jardins potagers pédagogiques dans les collèges depuis 2016 qui contribuent à développer l'éducation à la nature et à l'alimentation.

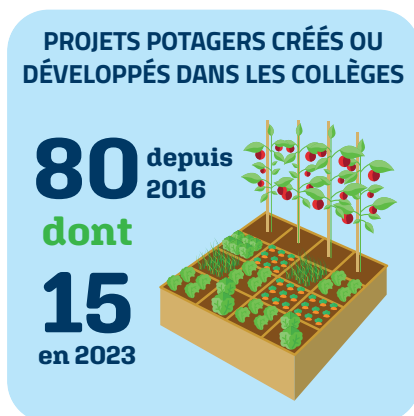
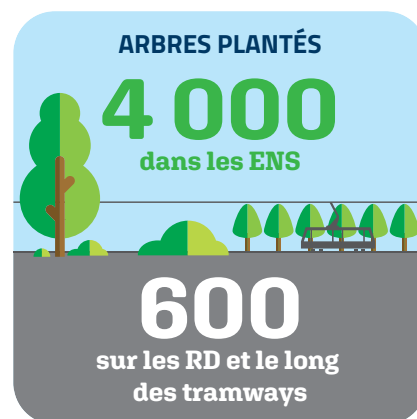
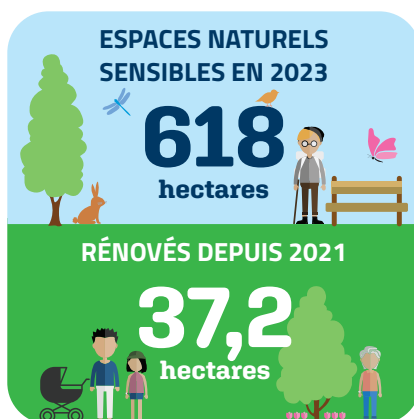
En outre, la gestion des sites départementaux intègre le principe de l'écologie de la réconciliation, où les activités humaines et la préservation de la biodiversité peuvent évoluer de concert sur un même espace. Cette gestion différenciée et écologique est à l'origine d'ambiances paysagères variées telles que les prairies, les haies, les lisères forestières ou encore les zones humides.

L'année 2022 a été marquée par un contexte climatique inédit avec une sécheresse qui a eu un impact sur l'activité du Département, et des conséquences sur la perte des végétaux. Les interventions pour la protection des végétaux ont eu pour but de lutter contre la processionnaire du pin, les parasites du buis, la processionnaire du chêne, le puceron du tilleul et le tigre du platane.

Les chiffres-clés en 2022/2023

Dépenses annuelles (2022) en fonctionnement 13 M€ et 21 M€ en investissement.

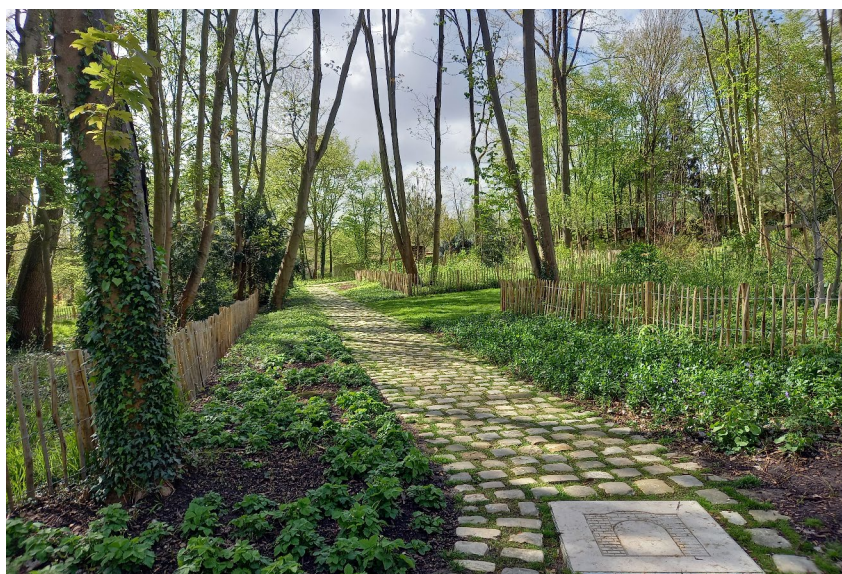
Recettes annuelles (2022) de la Taxe d'aménagement-ENS (TA-ENS) : 29 M€.



De nouveaux aménagements pour des espaces de nature plus accessibles

En 2022 comme en 2023, le Département a entrepris différents aménagements sur des espaces de nature existants afin de les rendre plus lisibles, plus ouverts et accessibles à tous.

- **Réhabilitation du jardin de l'Aigle-Blanc à Châtenay-Malabry.**
Inauguré en mai 2022, ce jardin d'un hectare, accessible de jour comme de nuit au sein de la Vallée-aux-Loups, comprend désormais des espaces de détente et de jeux, des ouvertures vers les espaces voisins et un patrimoine historique et végétal revalorisé (6 mois de travaux et près de 700 k€).



Jardin de l'Aigle-Blanc - © CD92 / Jean-Baptiste Cueille

SE RECONNECTER À LA NATURE

- **La requalification paysagère de la Promenade des Vallons de la Bièvre en 2022 – secteur Bagneux.**

Le nouvel aménagement de la Promenade des Vallons de la Bièvre sur le secteur de Bagneux s'étend sur 1,5 ha. Il redonne une ouverture et une lisibilité du site. Des bouquets de

chênes sont plantés aux entrées de la promenade tels un appel visuel et une nouvelle placette a été créée dans la continuité de l'impasse voie verte. De grands glacis enherbés font la jonction entre la voie mixte en contre bas, l'espace central de détente et le grand tumulus. Le tumulus est mis en

valeur par une aire de jeux colorée à sa base, une circulation aisée (PMR), et une signalétique au sol sur le paysage lointain environnant.



Promenade des Vallons de la Bièvre - © Sandrine Feutry

- **L'aménagement de la liaison verte de la ZAC des Louvresses à la gare RER à Gennevilliers avec une nouvelle passerelle.**

L'aménagement finalise la liaison verte de 2 km reliant les bords de Seine à la gare RER C de Gennevilliers. Inscrite au Schéma départemental des parcours buissonniers, cette promenade de 855 m permet de relier le quartier des Louvresses au nord à

la gare RER de Gennevilliers au sud, le long du parc des Chanteraines. Les travaux ont commencé à l'été 2022 pour une ouverture de la promenade au public fin 2023 : un cheminement mixte piétons-vélos, sur une surface aménagée de 9 000 m². La promenade s'organise alternativement entre espaces de prairie bordés de haies bocagères côté Louvresses et ambiances de sous-bois clair le long

du parc (surface plantée de 6 800 m²). Le franchissement de l'autoroute est assuré par une passerelle de 70 m en résille métallique, trait d'union entre les deux espaces de promenade.



Liaison verte de la ZAC des Louvresses - © CD92 / Jean-Baptiste Cueille

Le parc du Chemin de l'Île (PCI) à Nanterre : un grand parc départemental en extension



Parc départemental du Chemin de l'Île

Avec l'opération de la ZAC des papeteries de la Seine, le parc du Chemin de l'île de 18 ha à Nanterre s'agrandit de 2 ha. Il s'agit du secteur A (sur le plan ci-contre). Inauguré en 2023, cette emprise permet de créer une nouvelle entrée au parc, une ouverture vers la Seine et de réaliser une liaison verte vers la ville afin de faciliter la continuité ville - Seine. Les aménagements paysagers et écologiques mis en place sont adaptés à la conservation des 18 espèces patrimoniales recensées et à la promenade : pose de nichoirs pour les Chiroptères (chauves-souris) et pour les oiseaux, pose d'hôtels à insectes pour la diversité entomologique du site, création d'une zone sablonneuse, de végétation sèche, basse et peu dense pour l'oedipode turquoise (criquet) et les espèces floristiques patrimoniales, aménagement de milieux diversifiés avec différentes strates pour assurer un corridor écologique, création de murets pour les lézards des murailles, de noues et de sols perméables.

La deuxième extension de 2,2 ha, le secteur B, confortera le prolongement du parc le long de la Seine. Elle sera aménagée en 2025.

Une troisième extension de plus de 5 ha est en cours d'étude. Elle devrait permettre de relier le parc aux Terrasses de Nanterre, en requalifiant les terrains en friche de l'échangeur A14-A86.



Étude d'un prolongement du Parc départemental du Chemin de l'Île vers les Terrasses © Paris la Défense

Les innovations au parc des Chanteraines pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité et améliorer l'accueil de tous

En 2023, les installations ferroviaires et le matériel roulant du train touristique ont été renouvelés. Les deux nouveaux locotracteurs électriques remplaçant les anciens locotracteurs diesel, répondent à des exigences du label EVE : baisse de la pollution sonore et amélioration de la qualité de l'air. Les nouveautés concernent également les rénovations des voies ferrées, des quais de stations pour une mise aux normes "Personnes à mobilité réduite" (PMR) et la création d'une nouvelle station sur les Mariniers. Coût de l'opération : 4,6 M€.

Du nouveau également à la ferme pédagogique du parc des Chanteraines, dont la surface de pâture a augmenté. Elle s'étend dorénavant sur plusieurs dizaines d'hectares pour les chèvres et moutons, vaches et équidés. La ferme contribue à la conservation de races françaises comme les moutons solognots et les chèvres poitevines. Près de 150 000 visiteurs par an viennent dans ce petit coin de campagne à la ville et en

octobre 2022, la ferme a accueilli son tout premier forum des métiers de la Terre et du Goût en coopération avec ABIOSOL.

Les agents formés à la permaculture ou à l'agriculture éco-intensive ont doublé le nombre de paniers maraichers distribués au public en 2022.

La convention avec l'Office national des forêts (ONF)

Le Département a signé une convention en 2022 avec l'Office National des Forêts pour mieux protéger et valoriser les quatre grandes forêts domaniales des Hauts-de-Seine aux fonctions récréatives et écosystémiques (la Forêt de Meudon, de Verrières, de Fausses-Reposes et de la Malmaison). La convention se déploie sur les 5 prochaines années prévoyant un subventionnement pour l'entretien et l'aménagement à hauteur de 475 k€ par an. Il s'agit à la fois de protéger ces sites naturels exceptionnels, tout en les rendant plus accessibles aux habitants.

Perspectives

- Aménagement de la 2^e extension du Parc départemental du Chemin de l'Île en 2025 et de la 3^e extension en 2027.



Loco tracteur électrique - © CD92 / Olivier Ravoire

SE RECONNECTER À LA NATURE

FICHE
8.1

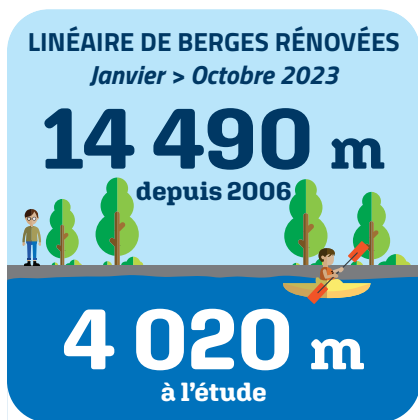
Rendre la Seine aux habitants

Contexte

Avec la nouvelle Politique de l'eau adoptée en 2022, le schéma d'aménagement des berges de la Seine succède au schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges de 2006. Rendre la Seine aux habitants et réaliser une promenade de 39 km le long de la Seine, dite « promenade bleue » sont toujours d'actualité. Les berges font l'objet d'usages multiples qu'il convient de faire coexister au mieux avec l'environnement naturel. Rendre les berges accessibles au public doit donc se faire en toute sécurité, tout en les préservant ou en leur redonnant leur caractère naturel souhaitable.

Les aménagements peuvent être couplés aux réaménagements de voiries départementales, avec un nouveau partage et une nouvelle appropriation de l'espace selon les usages (piétons, cycles). Il s'agit de recréer des espaces paysagers de promenade et de détente et, d'une façon générale, d'ouvrir la ville vers le fleuve tant du point de vue du paysage que des usages. Les projets d'aménagement des berges de Seine en cours sont situés à Courbevoie aval, à Asnières-sur-Seine (entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy), à l'estacade des mariniers à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne et à l'île Seguin.

Les chiffres-clés en 2022/2023



Le nouveau Schéma d'aménagement des berges 2022 pour une meilleure qualité de la Seine et de ses berges

Le Schéma des berges 2022 a été élaboré à partir du bilan du schéma de 2006 et d'un diagnostic exhaustif des berges. Dans la continuité du schéma précédent et dans le contexte de l'adaptation au changement climatique, il trace les perspectives de développement des berges pour les années à venir.

Les activités du Département nécessitent une prise en compte de leurs impacts sur le milieu naturel aquatique afin de répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité et de protection de ces milieux. Pour cela, diverses actions spécifiques au suivi du milieu aquatique se sont poursuivies.

Depuis 2009, des campagnes de mesures annuelles, portant sur la faune piscicole, les macro-invertébrés et la végétation aquatique et rivulaire, sont ainsi réalisées pour évaluer la qualité hydro-écologique des berges aménagées à partir de l'étude de la diversité et de l'abondance des peuplements observés.

En 2022, le suivi hydro-biologique a été effectué au droit de 5 stations de mesures préalablement identifiées et sélectionnées selon la localisation d'opérations de travaux d'assainissement et de berges déjà réalisées ou à venir. Les résultats piscicoles montrent la présence d'espèces patrimoniales telles que l'anguille et le chabot sur certains secteurs mais également la présence d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques comme la perche soleil, les écrevisses américaines et de Louisiane ou encore les gobies demi-lune ou à tache noire.

Outre la reconquête de l'équilibre écologique des milieux aquatiques présents sur le territoire, le Département s'est engagé, au côté des acteurs de l'eau d'Île-de-France, pour un retour à une qualité baignade de la Seine dès 2024, qui contribuerait à une amélioration pérenne

du cadre de vie des Alto-Séquanais, tant d'un point de vue environnemental que sanitaire et social.

Dans ce contexte, le Département mène depuis 2020 des campagnes de mesures de la qualité bactériologique de la Seine. Celle de 2022 a confirmé les résultats de 2020 et 2021, soit une incompatibilité de la qualité de la Seine avec une baignade réglementée sur tout son linéaire depuis l'amont de Paris. Un vaste plan d'actions est en cours de mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération parisienne pour l'atteinte d'une qualité bactériologique de la Seine compatible avec les loisirs de baignade. Les campagnes de mesures ont eu lieu à l'été 2023 à Rueil-Malmaison.

Le réaménagement du port Legrand pour de multiples usages

Le réaménagement du port Legrand porté par Haropa Port, à Boulogne-Billancourt, s'est achevé en 2023. Il fait pleinement écho à la volonté du Département de reconquête des berges de Seine, de continuité des cheminements et de mixité des usages, défini dans le nouveau Schéma départemental d'aménagement des berges.

Une nouvelle escale à bateaux a été réalisée. Elle participe à l'essor du tourisme fluvial sur l'Ouest francilien. Les passagers pourront accéder au plus proche de sites patrimoniaux emblématiques de la Vallée de la Culture, tels que le futur Musée du Grand Siècle et le Musée départemental Albert-Kahn.

Un quai végétalisé à usage partagé (QUP) est créé. Il permet :

- D'une part la promotion du transport de marchandises par voie fluviale plutôt que par camions, ainsi que le développement d'une logistique urbaine décarbonée du dernier kilomètre par la mise en place d'aménagements dédiés.
- D'autre part, son ouverture aux piétons en dehors des heures d'utilisation pour offrir de magnifiques vues sur la Seine.

Par le biais d'une convention tripartite, le Département a décidé de participer financièrement à ce projet, et à celui de la ville de Boulogne-Billancourt qui, moyennant le versement d'une redevance annuelle, envisage l'occupation d'une partie du port et de son plan d'eau pour des activités sportives et de loisirs.

Le Département projette l'aménagement d'un cheminement public sur les berges du quai Alphonse-Le-Gallo, depuis l'aval du

port Legrand jusqu'au pont de Saint-Cloud. Ce tronçon de berges est identifié comme sentier potentiel de petite randonnée (PR) au titre du plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

Perspectives

- Enquêtes publiques au titre de l'environnement sur le projet d'aménagement de berges à l'estacade des Mariniers au parc départemental des Chanteraines.

- Passation des marchés de travaux pour les projets de berges d'Asnières et de Courbevoie sur 2024
- Campagne de mesure de la qualité bactériologique de la Seine en 2024.



*Photomontage de l'escale fluviale du Port Legrand à Boulogne-Billancourt
© Haropa Port-Paris*

FICHE 8.2

La politique de l'eau et de l'assainissement

Contexte

La politique de l'eau et de l'assainissement du Département vise à améliorer la qualité de la Seine, réduire les inondations par débordement des réseaux, protéger et aménager les berges, et protéger les ouvrages d'assainissement contre les crues. Pour adapter son action aux conséquences du changement climatique sur la gestion de l'eau, le Département a voté une nouvelle politique de l'eau en décembre 2022. Le Département a une compétence pour exercer un service public d'assainissement et, à ce titre, il est propriétaire d'un important patrimoine d'assainissement constitué essentiellement d'un système de transport des eaux usées et pluviales.

Celui-ci est constitué de 628 km de réseaux de dimensions variables, 15 stations de pompage servant à la régulation des réseaux et leur protection contre les crues de la Seine, une centaine de déversoirs d'orages, ainsi que des ouvrages de rétention d'eau de pluie d'une capacité cumulée de plus de 80 000 m³. Le système d'assainissement départemental est majoritairement unitaire.

Le Département délègue la gestion du service public de l'assainissement par un traité de délégation de service public. Depuis 2019, le contrat attribué à la SEVESC pour une durée de 12 ans, présente des objectifs forts sur de nombreuses thématiques : exploitation, connaissance patrimoniale, réalisation de travaux, développement de nouveaux outils ainsi qu'en matière d'environnement comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'activité assainissement est financée par la redevance payée par l'usager via sa facture d'eau, et qui abonde le budget annexe d'assainissement. Les dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales et à l'aménagement des berges sont financées par le budget général.

Pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité et de protection des milieux aquatiques, le Département mène des actions d'optimisation de son réseau,

mais aussi des actions plus spécifiques telles que le suivi annuel de la qualité hydrobiologique des berges de Seine, l'utilisation des deux bateaux nettoyeurs. Il s'est engagé sur ces enjeux via le Contrat de territoire eau-climat (CTEC) valorisant ainsi les actions d'adaptation au changement climatique.

Dans un objectif d'amélioration continue de ses activités, la Direction de l'eau a été à nouveau certifiée ISO 14001 en 2021 pour trois ans.

Les chiffres-clés en 2022/2023

SURFACE DOTÉE D'INSTALLATIONS DE RÉGULATION DES EAUX PLUVIALES CONFORMES CONTRÔLÉES EN 2022

77 925 m²

PART DES SURFACES TRAITÉES EN TECHNIQUES ALTERNATIVES OU DÉCONNECTÉES POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

**63%*
en 2022**

* La part des surfaces traitées en techniques alternatives ou déconnectées pour la gestion des eaux pluviales est calculée par rapport à la surface totale de parcelles aménagées constatées conformes en 2022.

La nouvelle Politique de l'eau pour des actions adaptées au changement climatique

La Politique de l'eau 2022 est issue d'une réflexion basée sur :

- Le bilan du Schéma départemental d'assainissement de 2005 et du Schéma d'aménagement durable de la Seine et de ses berges de 2006,
- La prise en compte des nouveaux enjeux liés à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité,
- La volonté de mettre l'innovation au service des missions départementales.

Après une année d'échanges avec les partenaires de l'assainissement et de la voie d'eau, et de concertation avec les élus alto-séquanais, la Politique de l'eau a été adoptée par le Conseil départemental en décembre 2022.

Elle est constituée de 5 livrets consultables sur www.hauts-de-seine.fr/politique-eau :

- La Politique de l'eau 2022 du Département des Hauts-de-Seine : présentation générale des enjeux,
- Le Schéma d'aménagement des berges de la Seine 2022,
- Le Schéma directeur d'assainissement 2022,
- Le Contrat de Territoire Eau et Climat : contrat d'objectifs et de financement signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour des actions visant l'adaptation au changement climatique,
- Les actions de sensibilisation à la Politique de l'eau : pour mieux impliquer chacun dans la nécessaire protection de la ressource en eau, mieux expliquer les liens et l'interdépendance entre assainissement, fleuve, aménagement du territoire.

La construction d'un bassin de stockage/restitution à Antony pour réduire les inondations

Le secteur sud d'Antony, le long de la RD920, est un secteur sensible aux inondations liées aux orages.

La solution retenue consiste en la réalisation d'un bassin circulaire d'environ 4 900 m³ (diamètre 22 m / profondeur 17 m) implanté sous le parking à l'angle des rues du Chemin de Fer et de l'Avenir, et d'une chambre d'alimentation sur la partie ouest de la RD920 (côté pair).

Les marchés de travaux ont été notifiés en 2022 pour un démarrage des travaux en janvier 2023.

L'amélioration des liaisons avec les émissaires du SIAAP pour limiter les rejets dans la Seine

Le réseau départemental rejette les effluents dans les émissaires (très grandes canalisations) du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) pour transporter ces eaux aux stations d'épuration. Deux actions principales concourent à limiter les rejets dans la Seine.

• **Création d'une liaison hydraulique avec le réseau du SIAAP**

Cette opération concerne la création d'une liaison entre le réseau départemental Rive Gauche de Seine (RGS) et le collecteur Sèvres-Achères-Rueil (SAR du SIAAP) au niveau du point 62 (SAR 62), au droit de la Manufacture de Sèvres. Les travaux ont débuté en 2022 pour une durée de 13 mois. La réalisation de ce maillage permettra notamment de réduire de 30 % les rejets d'eaux résiduaires dans la Seine par les déversoirs d'orage le long du linéaire concerné.

• **Automatisation du déversoir d'orage du Pont d'Argenteuil (CAA15)**

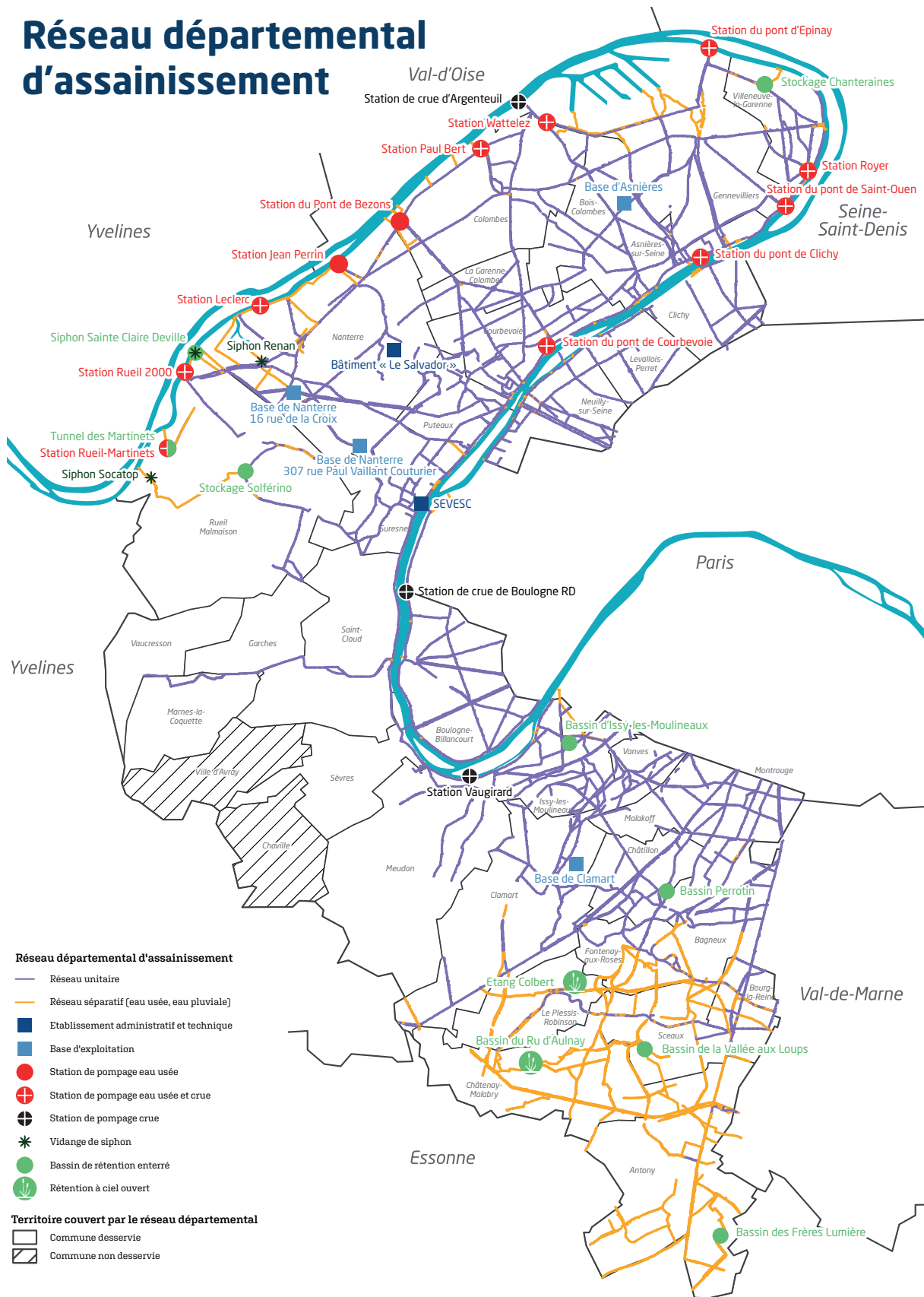
Le nœud hydraulique du Pont d'Argenteuil à Gennevilliers représente un point de transfert majeur des effluents départementaux vers les émissaires du SIAAP, soit environ 15 000 m³/j d'eaux usées. Il est aussi un point significatif de rejet en Seine par temps de pluie. Ces aménagements permettront d'améliorer au quotidien les conditions globales de fonctionnement et d'exploitation de

ce nœud hydraulique complexe et de réduire d'un facteur 5 à 10 les volumes d'eaux résiduaires rejetées vers la Seine chaque année par ce déversoir d'orage. Les travaux ont commencé en 2023.

Perspectives

- Réalisation de l'Analyse de risques de défaillances (ARD) de l'ensemble des ouvrages électromécaniques sur 2024.
- Poursuite des travaux de réhabilitation des collecteurs.
- Etude de faisabilité d'un bassin de stockage dans le secteur de la Porte Jaune à Garches et Saint-Cloud.

Réseau départemental d'assainissement



SE RECONNECTER À LA NATURE

FICHE 9.1

Transition énergétique et décarbonation

Contexte

Dans un contexte de lutte contre le changement climatique, le Département réalise tous les 3 ans depuis 2010 son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour réduire son empreinte carbone par le biais de son plan d'actions.

Pour l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, le Département a entrepris plusieurs actions ambitieuses sur presque 380 sites (1,5 Mm²) afin de maîtriser ses consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre associées. Tandis qu'il déploie sa stratégie de performance énergétique initiée dès 2012 sur l'ensemble des collèges qui représentent les trois quarts de son patrimoine (voir Mission 4 : Nos collégiens, citoyens de demain, fiche 4.1), le Département agit également sur son patrimoine hors scolaire très varié (bâtiments sociaux, bâtiments culturels d'exception et bâtiments administratifs). Il s'est engagé à réinventer les bâtiments de demain en adoptant une stratégie de performance environnementale sur l'ensemble de son patrimoine immobilier de la construction jusqu'à la fin de vie. Cette stratégie se concrétise par l'élaboration d'un référentiel de qualité environnementale bâtementaire qui se veut exigeant sur les objectifs à atteindre mais aussi sur les moyens et outils de suivi des indicateurs performanciers. La volonté du Département est d'améliorer la qualité de vie des Alto-Séquanais en apportant des évolutions devenues incontournables en matière de gestion de l'énergie, de l'eau ou de chantier propre.

Le projet du stade Yves-du-Manoir pour les Jeux Olympiques 2024, est un exemple, qui se traduira par une réduction de 90 % des déchets de chantier par leur recyclage et leur réutilisation, 50 % des constructions en bois issues de forêts labellisées, et à terme, la moitié des besoins de chauffage et de climatisation couverts par des énergies renouvelables.

Les chiffres-clés en 2022/2023

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU FESTIVAL CHORUS 2023

137 tCO₂e



Le Département toujours plus engagé dans sa décarbonation

Le plan de décarbonation adopté en 2021 comprend 14 actions contribuant à l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050. Il vise une réduction des gaz à effet de serre de -12 % entre 2021 et 2024. L'effort se concentre sur les postes les plus émetteurs comme les collèges et plus largement, sur le développement des pistes cyclables, des tramways, des espaces de nature en ville, des îlots verts dans les collèges, sur un approvisionnement responsable et de qualité dans les cantines des collèges.

Un an après son adoption, 100 % des actions sont engagées.

De plus, en 2022, le Département a lancé un plan de sobriété énergétique pour son administration, qui vient renforcer et accélérer les actions de sensibilisation et de bons usages des équipements électriques et de chauffage.

Fin 2022, le Département engage une démarche de réduction de l'empreinte carbone au sein de la Direction de la Culture. L'objectif est d'identifier les postes d'émissions les plus pertinents sur lesquels agir en priorité.

Cette démarche concerne principalement les festivals Chorus et Jazz à la Défense ainsi que dans les trois musées du Département (le Musée de Sceaux, le Musée Albert-Kahn et la Maison de Chateaubriand). Pour y parvenir, une sensibilisation accrue est menée auprès des différents acteurs pouvant agir concrètement :

- Auprès du personnel départemental, des artistes et des équipes des festivals afin de les inciter à utiliser

de matériaux durables ou issus du réemploi, à limiter leur production de déchets (gourdes et réemploi des gobelets en loges), à se déplacer autrement (transports en commun, mobilités douces).

- Auprès des restaurateurs, pour réduire leur production de déchets.
- Auprès du grand public, pour les encourager à l'usage des transports en commun et du vélo (ex : enquête sur les mobilités des festivaliers de Chorus 2023).

En 2023, le calcul du bilan carbone du festival Chorus a été réalisé et il s'élève à 137 tCO₂e, soit une intensité carbone de 8 kgCO₂e par festivalier. Ce bilan a vocation à changer les pratiques pour organiser des événementiels plus responsables.

Le plan d'actions pour la sobriété énergétique

En 2022, le système énergétique européen fait face à une crise sans précédent. Le contexte géopolitique démontre notre trop grande dépendance aux énergies fossiles responsable de la flambée des coûts de l'énergie et des difficultés d'approvisionnement. Face à ce constat, le Département répond à l'effort national de réduction de la consommation énergétique, en élaborant un plan de sobriété départemental à l'automne 2022. Il s'agit de déployer des mesures rapides avec un objectif de réduction de 15 % de la consommation énergétique. Le parc des bâtiments départementaux dont les collèges représente l'essentiel de la consommation énergétique avec 124 kMWh. Ce plan contribue à la mobilisation générale et décline sur le territoire un ensemble de mesures concrètes : faire la chasse au gaspillage et adapter au plus juste chauffage et éclairage pour un niveau de confort préservé, inciter au covoiturage, mettre en place des vélos en libre-service, favoriser les déplacements en transports collectifs, lancer des campagnes de sensibilisation en direction des agents, des collèges et des Alto-Séquanais. Ce plan de sobriété vient renforcer et accélérer des actions déjà engagées par le Département dans le cadre d'autres projets. C'est le cas du

plan de décarbonation adopté en 2021, dans lequel des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2024 sont prévues. Ainsi l'objectif de réduire de 35 % la consommation énergétique des collèges dans les contrats de performance énergétique est étendue à l'ensemble du parc. Ce plan de sobriété renforce également le référentiel de qualité environnementale des bâtiments très exigeant qui s'applique aux nouvelles constructions en vue de limiter leurs consommations, la politique d'amélioration des logements sociaux et de l'habitat privé ou encore le plan vélo qui prévoit 120 km d'itinéraires supplémentaires d'ici 2028.

La réhabilitation du Stade Départemental Yves-du-Manoir à Colombes : un impact environnemental limité

La réhabilitation du Stade Départemental Yves-du-Manoir s'inscrit dans la double ambition du Département d'excellence environnementale et de la Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques) de produire des Jeux Olympiques à faible impact environnemental. Cela se traduit par un impact carbone limité, le choix de matériaux biosourcés, le recyclage et le réemploi des matériaux, le recours aux énergies renouvelables, l'évitement du recours à l'eau potable et la végétalisation.

En effet, afin de limiter l'impact carbone de cette infrastructure, il a été choisi d'élever les 2 principaux bâtiments abritant les tribunes, en structures bois. Ainsi 1 653 m³ de bois ont été mis en œuvre pour la construction des charpentes, dont l'intégralité est

d'origine française et certifiée issue d'un approvisionnement durable (PEFC/FSC), et 87 tonnes de produits bois ont été utilisés pour le second œuvre (menuiseries intérieures, parquets, brise-soleil etc.). Avec 865 tonnes de matériaux biosourcés (majoritairement constitués des produits bois massif de charpente), les ratios de matériaux biosourcés par surface de plancher sont très élevés, soit 131,4 kg/m²SDP pour le bâtiment abritant la tribune principale et 106 kg/m²SDP pour le second bâtiment.

De plus, compte tenu des risques d'inondations du site, l'ensemble des rez-de-chaussée a été construit en béton/maçonnerie. Néanmoins, pour réduire l'impact carbone de ce type de matériaux, 98 % du béton nécessaire à l'édification des ouvrages a bénéficié d'une formulation bas carbone.

Par ailleurs, dès les phases de programmations, l'accent a été mis sur le réemploi et le recyclage des matériels et matériaux présents sur site. Ainsi, en anticipation des phases de curages et de déconstruction, un travail de recensement des éléments pouvant bénéficier d'une seconde vie a été mis en place. Ce travail a été effectué en collaboration avec une plateforme spécialisée dans le domaine pour optimiser la réussite de cette démarche. De même, une partie des bétons de déconstruction et des terres excavées a été stockée et réutilisée sur site pour économiser les ressources naturelles et éviter la circulation de nombreux camions.

En outre, la conception des bâtiments a été menée de manière à réduire la consommation énergétique par la mise en place par exemple de brises soleil sur les façades les plus exposées ou

de récupérateurs de chaleur des eaux de douches. Les besoins énergétiques sont en partie couverts par la mise en œuvre d'une cogénération à l'huile de colza produisant chauffage, eau chaude sanitaire et électricité. Des panneaux photovoltaïques complètent la production d'électricité du site permettant de dépasser l'objectif de 50% des besoins couverts par des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R).

Afin de réduire la consommation d'eau potable, l'ensemble des sanitaires du site ainsi que l'arrosage de la toiture végétalisée bénéficie d'une alimentation en eau de pluie avec un complément d'eau de forage non-traitée.

Pour terminer, près de 88 000 m² de surface sont végétalisées dont plus de 62 000 m² en pleine terre permettant d'accueillir sur le site un verger et 364 nouveaux arbres d'essence diverses. De même, une partie des toitures a été végétalisée et accueille une promenade accessible au public.

La rénovation énergétique des établissements pour personnes âgées

Afin de soutenir la rénovation énergétique et la modernisation des EHPAD et des résidences autonomie, un programme pluriannuel sur 5 ans a été élaboré en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la CNAV. Il bénéficie d'une première enveloppe de 20 M€ votée par le Département.

En 2022, plus de 4 M€ ont été mobilisés pour soutenir les projets d'humanisation, de rénovation énergétique et de modernisation des établissements : 3,7 M€ pour les EHPAD et 440 k€ pour les résidences autonomie.

Perspectives

Mise à jour du bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2024 sur les données de l'année 2023 pour un plan d'actions 2025-2027.



Vue aérienne du Stade Yves-du-Manoir en 2023 - © CD92

FICHE 9.2

Une politique encourageant des aménagements communaux résilients et durables

Contexte

Le Département s'engage à soutenir les 36 communes de son territoire aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement. Cette politique est fondée sur un partenariat contractuel de 3 ans. Il prend la forme d'un contrat de développement Département-Ville régissant les modalités d'attribution de subventions. Ce dispositif met en application le principe de subsidiarité qui consiste à rechercher le niveau d'intervention le plus pertinent au plus proche des usagers, en l'occurrence l'échelon communal.

En décembre 2020, le Département a approuvé le principe de valorisation, dans les contrats de développement, des opérations d'investissement exemplaires en matière de développement durable. Les opérations présentées par les Villes, à l'exception de la vidéoprotection, sont dorénavant analysées selon les caractéristiques suivantes : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, transition vers l'économie circulaire, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, épanouissement des Alto-Séquanais et amélioration du cadre de vie.

En outre, depuis 2019, la stratégie d'innovation urbaine lancée par les Départements des Hauts-de-Seine et de Yvelines vise à encourager et à faciliter les projets urbains novateurs et favoriser les échanges entre professionnels sur les enjeux et défis à venir (qualité et densité urbaine, territoire résilient, écoconstruction, etc.). Ainsi, la promotion du savoir-faire alto-séquanais en matière d'innovation et de développement trouve sa concrétisation dans le cadre du prix interdépartemental de l'innovation urbaine qui récompense chaque année les communes et intercommunalités particulièrement investies dans des projets favorisant les transitions.

Les chiffres-clés en 2022/2023

Depuis le lancement du dispositif Contrat de Développement en 2013, 768 M€ engagés (dont 509 M€ en investissement et 259 M€ en fonctionnement).

Dépenses annuelles en investissement : 44,17 M€ en 2022 et 54,64 M€ en 2023.

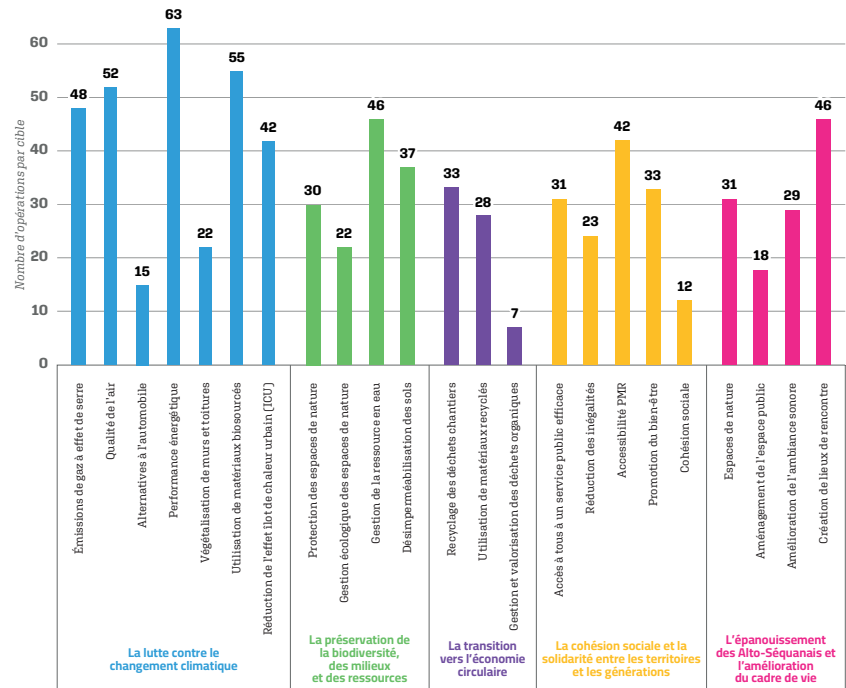


Des labellisations environnementales en hausse dans les contrats de Développement Département-Ville

Parmi les contrats de développement Département-Ville votés en 2022 et 2023, 17 opérations ont été identifiées comme très favorables sur le plan du développement durable sur 16 communes contre 2 en 2021. Cela correspond à 15 projets engagés dans une démarche de labellisation ou certification environnementale et 2 projets très ambitieux :

- La réalisation de l'éco-quartier des Mathurins à **Bagneux** (phase 1), dont le site présente les labellisations Eco-quartier et Biodiversity Ready ;
- La reconstruction du gymnase Jean-Jaurès à **Bois-Colombes**, qui vise la certification « HQE NF – équipements sportifs » ainsi que le label E+C- à un niveau E3C1 ;
- La reconstruction et rénovation du complexe sportif Jules-Hunnebelle à **Clamart**, pour laquelle est engagée une démarche de labellisation Effinature qui impose des exigences fortes pour l'intégration de la biodiversité et dont le bâtiment sera à 80% autonome dans la production d'eau chaude sanitaire par l'installation de panneaux thermiques solaires ;
- La construction d'un équipement omnisports et culturel à **Clichy**, pour lequel cinq démarches de labellisation/certification sont engagées sur les thématiques de la performance énergétique et carbone, l'accessibilité à l'équipement, l'aménagement durable et les chantiers à faible nuisance sur l'environnement ;

Répartition des 124 opérations d'investissement financées en 2022 et 2023 sur les 23 cibles



SE RECONNECTER À LA NATURE

- La création d'un parcours nature inter-générationnel à **Fontenay-aux-Roses**, qui engage une labélisation Eco jardin et qui est inscrit comme espace naturel d'intérêt dans la Stratégie Nature départementale ;
- La reconstruction des écoles maternelle et élémentaire des Epinettes et la création d'un équipement socio-culturel à **Issy-les-Moulineaux**, qui vise à atteindre un niveau HQE Excellent avec 11 étoiles et le niveau E3C1 Energie 3 par la sobriété énergétique et Carbone 1 par le recours à des matériaux biosourcés, le réemploi de ressources de l'existant et l'utilisation d'un mode de chauffage faiblement carboné ;
- La création d'un groupe scolaire dans le futur quartier des Chanteraines (phase 1) à **Gennevilliers**, qui vise le label BDF (bâtiments durables franciliens) ;
- La réhabilitation du bâtiment de logements de fonction en accueil de loisirs au groupe scolaire Jean Lurçat à **Gennevilliers**, qui engage une démarche apparentée à la labellisation BDF (bâtiments durables franciliens) ;
- La création d'un nouvel espace culturel polyvalent à vocation musicale à **Sèvres**, qui est inscrite dans le dispositif BDF avec accompagnement par un organisme accréditeur ;
- La réhabilitation-extension du groupe scolaire du Parc à **Vanves**, qui sollicite la labellisation BBC Effinergie 2017 garantissant des réductions conséquentes des consommations énergétiques par un travail sur le bioclimatisme et l'utilisation des énergies primaires ;
- La création d'un équipement public et l'aménagement d'un parc dans l'éco-quartier de la Faïencerie à **Bourg-la-Reine** : l'équipement sera labellisé BDF. Il s'inscrit dans un écoquartier lui-même labellisé et dans une démarche environnementale poussée couvrant la sobriété énergétique, la valorisation des déchets, la gestion de l'eau, l'inclusion sociale ;
- La requalification des allées de Neuilly à **Neuilly-sur-Seine**, dont les objectifs visés sont déclinés sur tous les aspects environnementaux (espace de nature, eau, bruit, pollution, îlot de chaleur, énergie) ;
- La rénovation de la piscine à **Ville-d'Avray**, qui vise une diminution de 85 % sur les consommations énergétiques et un impact carbone réduit de 86 %.
- La réhabilitation-extension du Parc de Bécon (phases 3 et 4) à **Courbevoie** pour laquelle la démarche de labellisation Fleur d'or obtenue en 2021 est reconduite avec des aménagements prévus qui donneront une plus grande qualité écologique et paysagère ;
- La construction de la médiathèque Jean-Zay à **Antony** qui vise une labellisation « Bâtiment biosourcé » niveau 2 et qui s'inscrit dans la démarche « Bâtiments Durables Franciliens » ;
- La construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues à **Nanterre** qui présente une démarche de labellisation visant le niveau de performance E4/C2 et dont la présence d'une toiture végétale (de noue végétale) répond entièrement aux cibles du changement climatique ;
- La création d'îlots de fraîcheur à **Puteaux** qui présente une démarche de labellisation Eco jardins.

La contribution du Département à la Revue Nationale Volontaire

La France a présenté en juillet 2023 sa Revue Nationale Volontaire (RNV) lors du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) de l'Organisation des nations unies (ONU) à New-York. Cela consiste à faire connaître l'avancement de l'Agenda 2030 de la France. Le Gouvernement a souhaité recueillir les contributions de la société civile pour finaliser sa RNV sur 5 objectifs développement durable (ODD)

qui feront l'objet d'un examen approfondi : l'eau propre et assainissement, l'énergie propre et d'un coût abordable, l'industrie, innovation et infrastructures, les villes et communautés durables, les partenariats pour la réalisation des objectifs.

Le Département a choisi de présenter son dispositif de Contrats de Développement Département-Ville et notamment son volet Développement Durable en lien avec l'ODD « Villes et communautés durables ».

Les différents projets dont celui du Département ont été présentés à la conférence contributive en mai 2023, organisée par l'institut Open Diplomacy, avec le soutien du Commissariat général du Développement durable. Présélectionné puis finalement non retenu, le Département est cité dans le rapport d'Open Diplomacy (www.open-diplomacy.eu/rapports). Il a également participé aux ateliers qui ont donné lieu à 23 recommandations de politique publique.



CHOISIR LES HAUTS-DE-SEINE

CD92 / Julia Brechler

— Enjeu : Attractivité et rayonnement —

Mission 10 : Se déplacer facilement, en toute sécurité, sans polluer



Renforcer les mobilités douces et les transports en commun. Pour un réseau dense multimodal irrigant tout le territoire, à pied, à vélo, en tramway, en métro, en train, en bus...

Mission 11 : Un logement abordable et adapté pour tous



Contribuer au développement d'une offre de logements sociaux neufs abordables ; à la rénovation de logements existants ; à l'adaptation des logements du parc social et du parc privé pour les personnes âgées et handicapées. Contribuer au renouvellement urbain et à la transformation sociale des quartiers.

Mission 12 : Destination Hauts-de-Seine !



Faire du département une «destination» pour ses loisirs. Rayonner grâce à son offre touristique, ses infrastructures culturelles et sportives, ses parcs et jardins, ses grands évènements festifs.

FICHE 10.1 Les mobilités douces

Contexte

Depuis plus de 20 ans, le Département encourage la pratique du vélo par la mise en œuvre de son plan de développement des circulations douces et, désormais de son plan vélo 2022-2028. Il soutient ainsi l'utilisation du vélo en tant que mode de déplacement alternatif à la voiture.

Fin 2022, ce sont 136 km de routes départementales, soit 42,6 % de leur linéaire, qui sont pourvus d'aménagements cyclables pérennes : pistes, bandes, voies vertes, contre-allées, couloirs vélos-bus. Les circulations douces constituent une alternative à l'usage de l'automobile, quand 20 % des déplacements en voiture font moins d'un kilomètre.

D'autre part, le territoire des Hauts-de-Seine est traversé par 4 itinéraires inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes : l'Avenue Verte (entre Paris et Londres), la Seine à Vélo (entre Paris et le Havre ou Deauville), la Paris-Lille et la Véloscénie (entre Paris et le Mont-Saint-Michel). En 2023, le Département réalise le jalonnement de la Véloscénie.

Les chiffres-clés en 2022/2023

Dépenses annuelles pour les circulations douces : 1,5 M€ en 2022 et 6,2 M€ en 2023.

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EN 2023

170 km

dont **142 km** pérennes

soit **44,5 %** du réseau de voirie départemental



L'adoption du Plan vélo des Hauts-de-Seine

Avec le déploiement de 120 km d'itinéraires cyclables supplémentaires sur 6 ans, des stationnements, de nouveaux services dédiés, et un investissement supplémentaire de 150 millions d'euros d'ici 2028, le Plan vélo Départemental 2022-2028, voté en février 2022, affiche de fortes ambitions pour favoriser l'émergence d'une « culture vélo » dans les Hauts-de-Seine : pour faciliter les déplacements du quotidien et proposer une alternative crédible à l'usage individuel de la voiture.

Un maillage cohérent avec le réseau cyclable existant (Réseau Vélo Île-de-France (VIF), itinéraires communaux) sera assuré comme la connexion avec les gares, les équipements départementaux et les itinéraires touristiques. 70 % de la voirie départementale devrait ainsi être équipée d'aménagements cyclables sécurisés et maillés.

Ce plan vélo comprend deux axes stratégiques déclinés en huit objectifs :

Axe 1 : Des leviers d'action sur les infrastructures

1. Développer un réseau cyclable structurant en réalisant de grands itinéraires départementaux comprenant notamment le réseau VIF, aménager les axes vers les gares, les collèges et les lycées, résorber les coupures urbaines et naturelles...
2. Étoffer l'offre de stationnement vélo en intégrant des stationnements

dans les projets d'aménagement de voirie, aux abords des collèges, lycées et gares...

3. Innover en expérimentant de nouveaux services, de nouveaux matériaux et de nouvelles configurations pour éviter les conflits piétons-cyclistes ou voitures-cyclistes.
4. Concerter avec la mise en place d'un comité vélo départemental, la poursuite des comités d'itinéraires des trois véloroutes, assurer une concertation en continu lors des projets de requalification de voirie.

Axe 2 : Des leviers d'action sur les services

5. Faciliter l'usage en soutenant la création et le développement de points de services vélos (bornes de réparation, stations de gonflages...), en créant des points de haltes et de services sur les itinéraires des véloroutes.
6. Matérialiser les parcours en jalonnant les itinéraires départementaux structurants et les véloroutes et en réalisant une cartographie des itinéraires cyclables.
7. Promouvoir le vélo en développant une communication digitale dédiée au vélo, en sensibilisant à l'usage du vélo.
8. Développer la connaissance avec la mise en place d'un observatoire vélo en suivant la fréquentation journalière.



Exemple d'aménagement cyclable - © CD92 / Olivier Ravoire

Les requalifications de voirie pour un meilleur partage avec les mobilités douces

Depuis quelques années, la politique du Département en matière de requalification et d'aménagement de ses routes départementales est caractérisée par la volonté de voir cohabiter en toute sécurité piétons, cyclistes, transports en commun et automobilistes.

L'aménagement des boulevards urbains par le rétrécissement des voies de circulation associé à la réduction du nombre de voies tend à réduire les vitesses pratiquées, voire le trafic, à redonner de l'espace aux modes de déplacement actif, et à participer à la renaissance des centres-villes commerciaux. Un report modal est constaté sur les déplacements doux, notamment depuis la crise sanitaire.

Chaque projet de rénovation de voirie départementale intègre systématiquement des itinéraires cyclables. Une attention particulière est portée à leur sécurisation (création de sas vélo, mise en place de panneaux "cédez le passage pour cyclistes" aux feux...) et à leur maillage cohérent entre les villes.

Le Département s'attache également à prévoir des aménagements paysagers soignés afin d'offrir un cadre de vie plus agréable aux Alto-Séquanais.

Cela se traduit notamment par l'implantation d'arbustes séparant la piste cyclable des trottoirs. Cette végétalisation contribue à l'apaisement de la circulation. Par ailleurs, lors des travaux de réhabilitation de voirie départementale, la modernisation de l'éclairage public par l'installation de luminaires basse consommation LED est systématique depuis 2019.

L'avenue Marcel Paul à Gennevilliers (RD911) est un exemple de ces nouveaux aménagements de voirie favorisant la mixité des usages. Ici la volonté de désimperméabilisation s'est traduite par la création de noues paysagères le long de la chaussée, destinées à recueillir les eaux pluviales de trottoir et de voirie pour les infiltrer de manière naturelle dans le sol. La présence d'eau favorise le développement de la végétation et améliore l'aspect paysager du site. Cette mesure participe également à réduire les îlots de chaleur urbain, grâce au maintien de sols humides pendant les épisodes de canicule, favorisant l'évapotranspiration de la végétation, et réduisant la sensation de chaleur. Enfin, en cas d'orage, les noues stockent une grande quantité d'eau qui s'infiltrer peu à peu, évitant de les rejeter directement au réseau pluvial, de saturer les stations d'épuration, et polluer les milieux aquatiques.

Perspectives

- Aménagement de la RD907 à Boulogne-Billancourt entre la RD1 et Paris fin 2025.
- Aménagement du pont de Courbevoie en automne 2024.
- Aménagement de la RD1 entre le pont d'Issy et Paris à Boulogne-Billancourt en 2025.
- Aménagement de la RD9 et de la RD998 entre la rue Philippe Lebon et la RD986 à Villeneuve-la-Garenne fin 2024.
- Aménagement de la RD911, boulevard Jean-Jaurès à Clichy entre la RD1 et Paris en 2025.
- Aménagement de la RD991 entre la place de la Boule à Nanterre et Rueil-Malmaison en 2025-2026.
- Aménagement de la RD911 avenue de Colmar à Rueil-Malmaison en 2025-2026.
- Aménagement de la RD913 avenue Clémenceau à Nanterre en 2025-2026.
- 70 % des routes départementales rendues cyclables d'ici 2028.
- 5 grands itinéraires interdépartementaux permettant de relier dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine les zones d'habitat avec les gares, les collèges et les principales zones d'emploi et de commerces.
- 3 véloroutes touristiques entièrement jalonnées.



RD74 à Bour-la-Reine - © CD92



Les noues de l'avenue Marcel Paul à Gennevilliers (RD911) - © CD92

Aménagements cyclables sur les routes départementales et Véloroutes



Aménagements cyclables sur les RD et véloroutes - © CD92/Direction des Mobilités

FICHE 10.2

Les transports en commun

Contexte

Le Département a pour mission d'assurer la co-maîtrise des opérations de tramways et de promouvoir les modes actifs et l'innovation en matière de mobilités pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture. Il étudie les priorités relatives aux grandes infrastructures de transport et l'évolution de la desserte intra départementale.

Le Département des Hauts-de-Seine et celui des Yvelines sont engagés conjointement dans le développement de plusieurs grands projets structurants de transports en commun :

- Le prolongement du RER E de Paris à Mantes-la-Jolie,
- Le maillage du territoire par les tramways,
- La mise en œuvre du Grand Paris Express avec la ligne 18 qui constituera une liaison interdépartementale. Le prolongement du métro 18 de Versailles-Chantiers jusqu'à Nanterre-La-Folie (20 km) a fait l'objet d'une étude départementale en 2022-2023.

Le Département, en tant qu'administrateur d'Île-de-France Mobilités, contribue au développement, à l'exploitation et à l'amélioration de services de transport en commun traversant son territoire. Cela concerne le prolongement de lignes de métros (lignes 4, 15 et 18), du RER E, du Grand Paris Express, des tramways (T1, T2, T10) et des lignes de bus.

Le Département est également maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways, et à ce titre, il est chargé de conduire la conception et la réalisation des aménagements urbains sur les linéaires de tramways.

Les chiffres-clés en 2022/2023

**LINÉAIRE DE TRAMWAYS
AMÉNAGÉS / EN SERVICE
Janvier > Août 2023**



Dépenses annuelles réalisées :

- Pour les études et travaux d'infrastructures de transport : 70,9 M€ en 2022 et 56 M€ en 2023.
- Pour la contribution statutaire du Département à Île-de-France Mobilités : 103,2 M€ en 2022 et 110,9 M€ en 2023.

La mise en service du Tram T10 en 2023

Piloté et financé à hauteur de 30 % par le Département des Hauts-de-Seine (montant du financement : 105 M€) en co-maîtrise d'ouvrage avec Île-de-France Mobilités, le tramway T10 dessert les communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart. La ligne comporte 13 stations entre La Croix de Berny à Antony (en correspondance avec le RER B et le Trans Val-de-Marne) et le Jardin Parisien à Clamart (en correspondance avec le T6).

L'intégralité de la ligne de 6,8 km s'inscrit dans le département des Hauts-de-Seine ; elle emprunte deux routes départementales (RD986 et RD2). Le tramway roule sur une voie dédiée et a la priorité aux carrefours pour être performant et régulier.

Les objectifs de ce nouveau mode de transport dans le sud des Hauts-de-Seine, sont nombreux :

- Faciliter la mobilité quotidienne des quelques 175 000 habitants et 65 000 salariés des quatre communes desservies,
- Offrir une alternative à la voiture, grâce à un mode de transport rapide, fiable et accessible à tous,
- Démultiplier les opportunités de déplacement des Franciliens, avec de nombreuses correspondances possibles,

- Soutenir l'attractivité du territoire et encourager ses projets de développement.

Les aménagements urbains et paysagers réalisés dans le sillage du T10 permettent un partage plus équilibré des circulations et valorise l'espace public. Cette réalisation conduit en effet à impulser une nouvelle dynamique au territoire, de désenclaver des quartiers et d'offrir aux habitants un cadre de vie apaisé et renouvelé.

Sur cette opération, le Département a pris en charge et coordonné la maîtrise d'ouvrage relative à l'insertion urbaine et aux aménagements urbains. Il a réalisé la requalification urbaine de façade à façade des deux voiries départementales tout au long du tracé, intégrant routes, trottoirs, itinéraires cyclables, espaces verts, mobilier urbain, éclairage public et signalisation lumineuse tricolore.

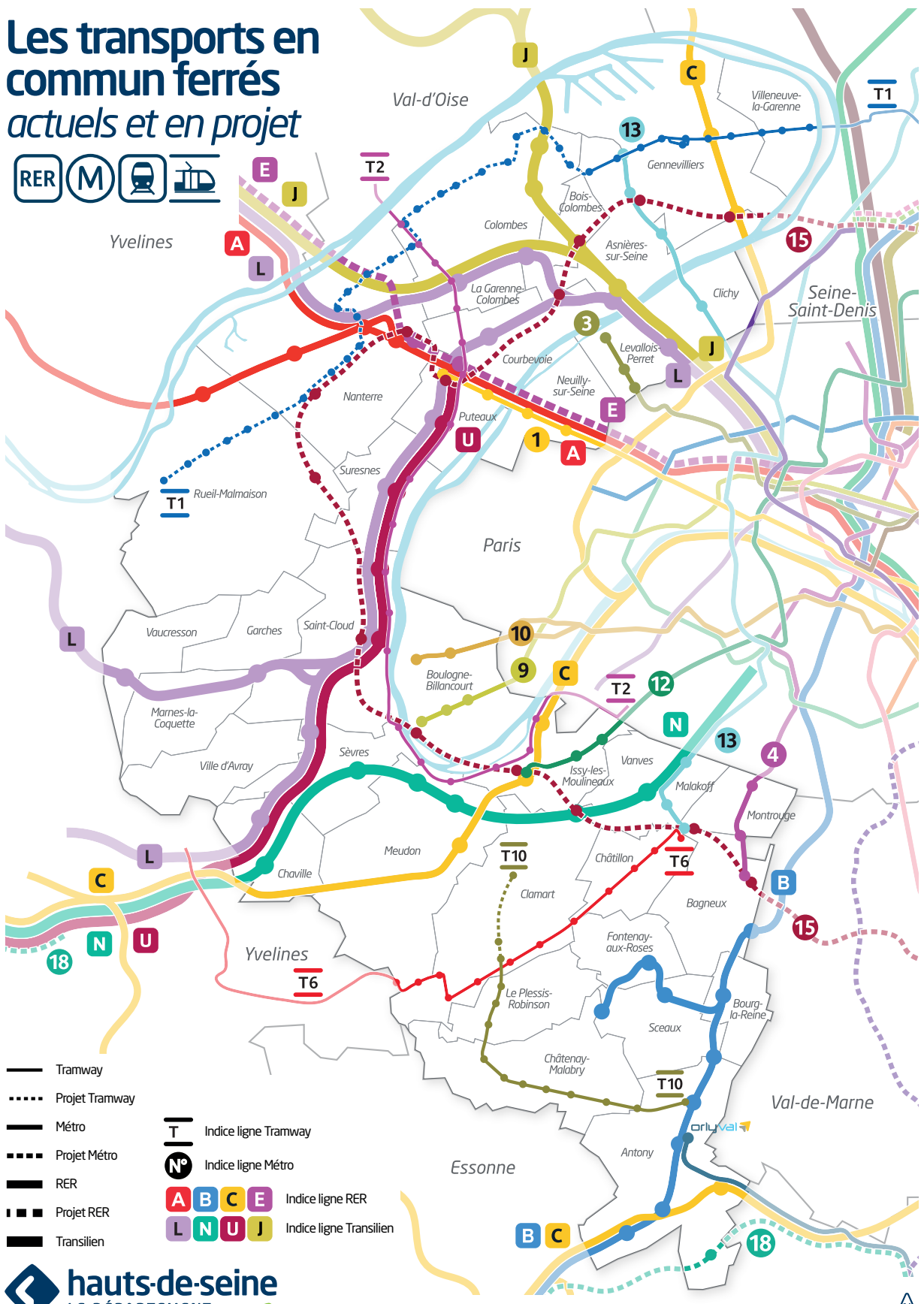
Le Département a aussi veillé à l'acceptabilité du chantier tout au long des travaux par le biais des agents de relation à l'usager qui ont été en contact régulier avec les riverains pour répondre à toute sollicitation ou questionnement sur les travaux.

Perspectives

- RER E : 375 M€ financés par les Départements 92 et 78, mise en service en 2024 à Nanterre.
- Grand Paris Express : mise en service en 2025 des gares de Bagneux, Châtillon-Montrouge, Fort d'Issy-Vanves-Clamart, Issy RER et Pont-de-Sèvres (ligne 15) et en 2027 de la gare Antonypole (ligne 18).
- 16,1 km de linéaire de tramways en projet.



Les transports en commun ferrés actuels et en projet



- Tramway
 - Projet Tramway
 - Métro
 - Projet Métro
 - RER
 - Projet RER
 - Transilien
- T** Indice ligne Tramway
N° Indice ligne Métro
A B C E Indice ligne RER
L N U J Indice ligne Transilien



Source : Île-de-France Mobilités, 2023 - Réalisation : PACT . DDT . SIT . MR, Août 2023



CHOISIR LES HAUTS-DE-SEINE

FICHE 10.3

Les infrastructures routières durables

Contexte

Le Département a pour mission de requalifier ses grands axes routiers en boulevards urbains, en particulier sur les anciens axes nationaux traversant des agglomérations. Il est également chargé de surveiller, entretenir et rénover l'éclairage public de la voirie hors agglomération et des passages souterrains, réaliser la mise en valeur lumineuse des ponts sur la Seine, et développer l'accessibilité de la voirie départementale aux personnes à mobilité réduite.

Les missions d'entretien et d'exploitation de la voirie sont assurées par l'Établissement Public inter-départemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI 78-92), qui comprennent :

- Les activités de gestion et de maintenance du réseau routier : conservation du domaine public, circulation, entretien courant et opérations de viabilité ;
- La gestion du trafic sur les axes départementaux par des interventions sur la signalisation lumineuse tricolore au niveau des carrefours (dont le système SITER) ;
- L'ingénierie nécessaire à la modernisation et à l'aménagement du réseau : sécurité routière, amélioration des déplacements, renforcement des chaussées.

Le Département développe des pratiques vertueuses en matière d'environnement sur ses chantiers de voirie :

- Une quantité croissante de déchets retirés lors des chantiers est orientée vers la valorisation matière, ce qui induit un bilan carbone amélioré. Concernant les matériaux d'apport, ceux-ci contiennent une part croissante de recyclage.
- Le Département conserve, lorsque c'est possible, les arbres en place. Si l'abattage est inévitable, il replante plus d'arbres qu'il n'en abat.
- Dès que possible, des dispositifs de gestion des eaux pluviales sont mis

en œuvre (via la qualité de drainage des revêtements et le nivellement des trottoirs vers de nouveaux espaces végétalisés), ce qui permet de réduire par temps de pluie les inondations et les rejets polluants vers le milieu naturel aquatique.

- En 2023, dans le cadre du pilotage de 3 projets, le Département a bénéficié d'un accompagnement du Cerema² relatif à la définition, au suivi et à l'évaluation de critères environnementaux à différentes phases de projet (conception, appel d'offres, travaux). Dans ce cadre, l'écomparateur SEVE³ est utilisé pour comparer les offres des candidats selon plusieurs critères environnementaux.
- Le Département est devenu membre du Cerema début 2023.

Dépenses annuelles réalisées :

- Investissement pour la voirie : 27,6 M€ en 2022 et 69,2 M€ en 2023.
- Opérations diverses (éclairage public, infrastructures, entretien des ouvrages d'art...) : 18,6 M€ en 2022.
- Études d'infrastructures : 1,1 M€ en 2022 et 22,5 M€ en 2023.
- Amélioration de l'infrastructure au titre de la sécurité routière : 2 M€ en 2022 et 3,5 M€ en 2023.

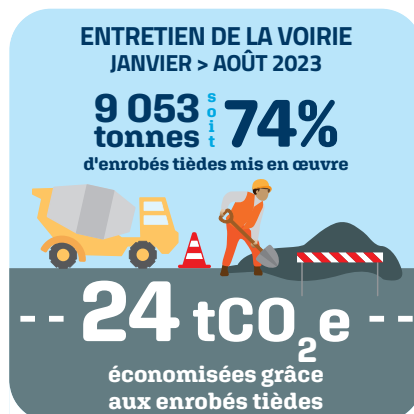
L'entretien durable des chaussées avec le nouvel outil MAORIE

L'entretien durable des chaussées réalisé par l'EPI 78/92 s'articule autour de 3 axes :

1. Une stratégie d'entretien préventive associée à des auscultations régulières et une gestion patrimoniale suivie ;
2. Une contribution à l'innovation des produits et procédés techniques avec un suivi (bilans et évaluations) ;
3. Une promotion de procédés et produits vertueux (enrobés températures abaissées et/ou avec des agrégats recyclés).

Grâce au nouvel outil « MAORIE », plateforme de système d'information géographique (SIG) de consultation et de partage des données d'auscultation déployé fin 2022, la programmation peut être optimisée et des techniques sobres d'entretien palliatif qui permettent de prolonger la durée de vie (et réduire l'empreinte carbone) peuvent être ciblées.

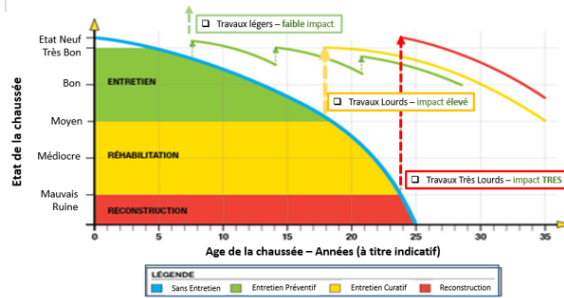
Les chiffres-clés en 2022/2023



² Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
³ Solution d'Évaluation des Variantes Environnementales

Pourquoi ?

Stratégie 1 - Principe d'entretien durable = préventif



Intervenir au bon moment – avec la technique adaptée

Quelles solutions ?

Recyclages d'agrégats

- Actuellement autour de 20% et pas systématiquement
- Pousser les taux vers du 30 % chaque fois que c'est possible / formulation + contexte + fabrication

Techniques tièdes, à froid

- Systématiser les enrobés tièdes chaque fois que c'est possible

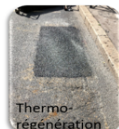
+ Les techniques d'entretien palliatif



Pontage



Enrobé projeté



Thermo-régénération

Solutions permettant de repousser la rénovation complète et permettant un gain important en matière d'émissions de GES.

Comment ?

Gestion Patrimoniale :

bonne connaissance de son réseau :

- Typologie, nature et âge des chaussées,
- Caractéristiques du trafic,
- Historique et suivi des interventions

Auscultations régulières



Un nouvel outil « MAORIE » SIG de consultation des données pour une meilleure utilisation partagée des données d'auscultation

L'appel à projets RD993 LAB pour une route du futur

Depuis 2017, le Département a la charge de la gestion et de l'aménagement du boulevard circulaire de la Défense. En 2021, le boulevard prend le nom de Boulevard Patrick Devedjian en hommage à notre ancien Président.

Le RD993 LAB promu par le Département propose de faire de cet axe de 3,8 km un support et un démonstrateur de l'innovation sur des thématiques urbaines et de mobilités. En partenariat avec le Cerema, cet appel à projet a permis de retenir 4 projets :

Projet	Objectif	Moyens
Flowell	Meilleure lisibilité du carrefour.	Bandes lumineuses sur le marquage au sol s'allumant en temps réel.
SOFFT V2i	Amélioration de la communication avec les usagers.	Dispositifs de communication directe avec les véhicules connectés + application pour les autres. Panneaux à messages variables pour communiquer la vitesse.
Luciole	Réduction de la consommation électrique de l'éclairage public.	Système permettant de faire varier l'intensité lumineuse à l'approche d'un véhicule ou d'un piéton.
Gestion Intelligente du Trafic	Fluidification du trafic.	Système de prédiction de trafic à 15 min.

Financement départemental : 981 k€ et subvention Région Ile-de-France : 410 k€

La RD914 boulevard de La Défense : l'innovation au service de la réduction de l'impact environnemental du chantier

Le Département réalise les travaux de mise à double sens du Boulevard de La Défense (RD914) à Nanterre.

Sur la dernière séquence de travaux (entre le pont Hébert et le pont Arago), programmée entre avril 2023 et décembre 2026, dans une volonté de conduire un chantier limitant son impact environnemental, le Département a innové dans son appel d'offres en obligeant les opérateurs économiques à produire une offre de base et une offre variante aux qualités environnementales élevées et « bas carbone » avec une estimation de la quantité de gaz à effet de serre émise par les travaux. C'est l'éco-comparateur

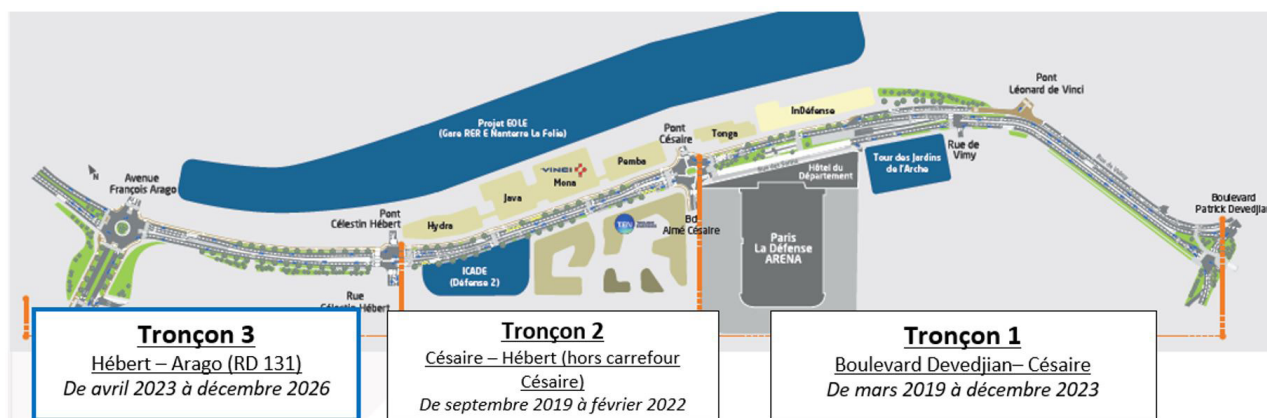
SEVE⁴ qui a été utilisé pour comparer les offres des candidats selon plusieurs critères environnementaux. La valeur environnementale a compté pour 25% des points attribués à l'analyse des offres.

Perspectives

- Bilan du RD993 Lab pour fin 2023 avec le résultat des 4 projets expérimentés sur le boulevard Patrick Devedjian
- Projets d'aménagement prévus :
 - RD77A Bagneux : travaux 2024-2025.
 - RD62 Montrouge et Bagneux : travaux 2024-2026.
 - Avenue de la Liberté à Clichy : travaux 2024-2026.
 - RD910 Sèvres et Chaville : travaux 2025-2028.
 - RD67A Antony : travaux 2025.

- RD128 Bagneux : travaux 2026-2027.
- RD67 Avenues Cherrier et Cauchy à Sceaux et Chatenay-Malabry : travaux 2025-2027.
- RD67-RD60 Avenue Voltaire à Sceaux : travaux 2025-2027.
- RD7 Suresnes et Saint-Cloud : travaux 2025-2029.
- RD920 Nord : travaux 2025-2030.
- Réaménagement du boulevard circulaire de La Défense (RD993) ou boulevard Patrick Devedjian et de certaines voies attenantes, travaux en 2027 pour une durée prévisionnelle de 8 ans.
- RD1 à Boulogne-Billancourt : travaux 2028-2032.

⁴ Solution d'Évaluation des Variantes Environnementales



Travaux de la RD914 boulevard de la Défense

FICHE 11.1

L'aide au logement

Contexte

Dispositif majeur dans la politique départementale d'aide au logement et de prévention des expulsions locatives, auprès des publics alto-séquanais fragilisés dans leur parcours résidentiel, le fonds de solidarité logement (FSL) comporte deux volets : un volet aides financières (FSLaccès Hauts-de Seine) pour l'accès ou le maintien dans le logement et un volet accompagnement social assuré soit par les centres communaux d'action sociale, soit par des associations ou les Services de Solidarités Territoriales. Le Département œuvre à intégrer ceux qui peuvent en bénéficier via un accès plus simplifié. En 2020, afin de simplifier l'accès au dispositif, le Département a adopté un nouveau règlement du FSL qui s'adresse désormais à une population plus large (notamment les jeunes) et applique des critères d'éligibilité mieux adaptés afin d'apporter aux Alto séquanais concernés, un soutien rapide à l'accès au logement et un accompagnement social plus efficace sur le maintien dans le logement. Les aides au logement « Accès » et « Maintien » du FSL sont désormais accessibles via la plateforme des démarches simplifiées en ligne « Aides et services 78/92 ».

Par ailleurs, dans le cadre du programme annuel d'aide à l'amélioration générale du patrimoine, le Département soutient l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine habitat, dont il est la collectivité de rattachement, et la Société coopérative Hauts-de-Bievre Habitat, qui est propriétaire depuis 2018 du patrimoine châtenaisien de Hauts-de-Seine habitat.

Les chiffres-clés en 2022/2023

Budget annuel pour le FSL : 10 M€.

DEMANDES DE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) EN 2023

1 966 demandes de maintien accordées
3 444 demandes d'accès accordées



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL) EN 2023

291 demandes de maintien accordées
104 demandes d'accès accordées



La poursuite du soutien à l'aménagement de logements sociaux

En 2022, 58 % des logements sociaux financés par le Département ont obtenu une certification environnementale (BBC, NF Habitat HQE, E3C1) dépassant la performance énergétique inscrite dans la réglementation thermique RT 2012, qui fixe des exigences de résultats en matière de conception du bâtiment, de confort et

de consommation d'énergie, ainsi que des exigences de moyens.

Par ailleurs, en 2022, le Département a augmenté de 50 % l'aide annuelle apportée à Hauts-de-Seine habitat pour l'amélioration de son patrimoine, qui s'élève dorénavant à 12 M€. Au titre de la programmation 2022, 377 logements sont concernés dans ce cadre par une intervention visant l'amélioration de la performance énergétique.

Le Département a également acquis 70 M€ de titres participatifs émis par Hauts-de-Seine habitat afin d'accompagner l'organisme dans le développement d'une offre nouvelle, plus performante énergétiquement, notamment dans les communes dont le taux de logement social est inférieur au seuil minimum de 25 % fixé par l'État. Cette acquisition doit ainsi permettre à l'Office de produire 1 000 logements par an au cours des dix prochaines années.

FICHE 11.2

Lutte contre la précarité énergétique

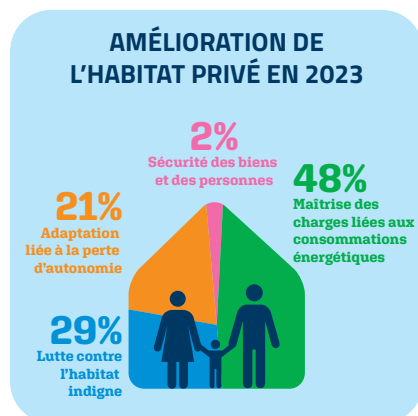
Contexte

Le Département s'inscrit dans une démarche de transition énergétique sur son patrimoine en maîtrisant ses consommations et en améliorant sa performance énergétique, mais aussi sur l'ensemble du territoire alto-séquanais, par ses politiques d'aménagement de cohésion sociale envers les logements publics et privés et notamment de lutte contre la précarité énergétique.

En effet, le logement est une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre. L'intervention du Département en matière d'habitat répond à ce titre aux enjeux du développement durable et s'appuie sur trois axes :

- L'aide aux propriétaires privés à revenus modestes pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement et de leurs conditions de logement,
- Le soutien à la création de logements sociaux économes en consommation d'énergie,
- La rénovation énergétique du parc social existant.

Les chiffres-clés en 2022/2023



Aide du Département en faveur du développement d'un parc de logements énergétiquement performants 18,7 M€ répartie comme suit :

- 465 logements sociaux créés (4,8 M€)
- 1 100 logements sociaux réhabilités tous dispositifs confondus (13,6 M€)
- 116 logements privés (0,3 M€)

Aide à la rénovation et à l'adaptation de l'habitat privé :

- 202 logements aidés en 2022, pour un montant total de 432 192 €
- 627 logements aidés en 2023, avec la mise en place du nouveau règlement, pour un montant total de 1 675 211 €
- Le reste à charge pour les ménages diminue en moyenne de 20% avec le nouveau règlement ; en ce qui concerne plus spécifiquement les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, la diminution du reste à charge est même de l'ordre de 43 %
- Parmi les ménages les plus modestes, grâce au cumul de la subvention départementale avec les aides de l'Agence nationale de l'habitat et de la Caisse d'assurance vieillesse, 34 bénéficiaires ont eu en 2023 un reste à charge nul, 43 bénéficiaires un reste à charge inférieur à 1 €, et 50 bénéficiaires un reste à charge inférieur à 50 €.

Le renforcement de l'aide départementale pour l'amélioration énergétique de l'habitat privé

Le Département s'est doté d'un nouveau règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé notamment en matière de rénovation énergétique, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023, dont l'ambition est de massifier l'intervention du Département autour de cinq objectifs prioritaires :

- Accompagner plus fortement les ménages modestes ;
- Apporter un soutien aux catégories moyennes et aux familles ;
- Améliorer la performance énergétique du parc de logements privés ;
- Promouvoir le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap et faire de la prévention pour les personnes de plus de 80 ans ;
- Lutter contre l'habitat indigne.

Afin d'atteindre ces objectifs, le règlement comporte de nouvelles dispositions à savoir :

- L'élargissement des barèmes de ressources afin de toucher un plus grand nombre de ménages ;

- La création de cinq bonus incitatifs permettant de majorer le montant de l'aide sociale pour les projets s'inscrivant particulièrement dans les objectifs prioritaires du Département, dont un bonus énergétique de 1 000 € pour tous les projets permettant un gain de deux étiquettes énergétiques ;
- Un accompagnement renforcé pour les personnes âgées dans le cadre de leurs travaux d'adaptation ;
- Un abaissement du montant plancher de subvention pouvant être attribuée (500 € contre 1 000 € auparavant, et suppression du plancher pour les ménages très modestes).

Perspectives

- Accompagner 1 000 ménages par an grâce aux nouvelles dispositions sur les aides à l'habitat privé.

FICHE 12.1 Maintenir un tissu économique et un tourisme dynamique

Contexte

En novembre 2022, le Département a voté sa nouvelle stratégie départementale en matière d'économie sociale et solidaire qui cadre les offres de services pour créer une émulation des projets de développement économique.

En faveur de l'attractivité du territoire et du développement des pôles de vie locaux, le Département a poursuivi en 2022 et en 2023 son partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France - Hauts-de-Seine (CMA) ainsi que la Chambre de Commerce et de l'Industrie Hauts-de-Seine (CCI). Ainsi, il en découle des programmes d'actions telles que « Artisan du Tourisme » pour valoriser l'excellence artisanale, « Made In 92 » le concours des jeunes entrepreneurs, « Open H'innov » pour connecter les PME et les accompagner dans la transition écologique, « Positiv'Incuba'School » pour consolider le lancement des entreprises à impact positif à travers cet incubateur.

Depuis 2010, le Département s'est engagé en faveur de l'économie collaborative et de l'innovation sociale et la transition du territoire avec l'objectif d'apporter des réponses à des besoins peu ou non couverts sur le territoire, y compris en matière de création d'emplois. Le Curious Lab', laboratoire d'innovation territoriale, d'idées innovantes et de réflexion collective, est notamment un outil d'innovation collaborative visant à enrichir l'action publique locale à travers un dispositif mettant en relation des étudiants du supérieur et le territoire haut-séquanais (1 000 étudiants participants depuis 2019).

Par ailleurs, le Département souhaite encourager le vivier entrepreneurial ou associatif de proximité, qui œuvre dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), et qui génère des emplois contribuant à la dynamique économique territoriale et répondant particulièrement aux enjeux actuels de la société : solidarités, écologie, bien-être, culture, sport, alimentation.

D'autre part, la nouvelle stratégie départementale du tourisme et des loisirs

Hauts-de-Seine 2022-2028 valorise des pratiques du tourisme durable pour de nouveaux publics et intègre des enjeux environnementaux.

Créé en 2020 et gratuit, le « Pass Malin Hauts-de-Seine/Yvelines » reste un vecteur pour le tourisme. Il permet au porteur accompagné de 4 personnes maximum de bénéficier de tarifs réduits sur une sélection d'activités culturelles et de loisirs situées sur le territoire des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Enfin, le Département est membre fondateur de l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) tout comme cinq autres Départements (les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados). L'objectif de cette association est de construire une vision partagée du développement de l'Axe Seine, tirer parti de ses atouts, développer les infrastructures nécessaires et contribuer au développement du tourisme et de l'emploi.

Les chiffres-clés en 2022/2023

85 ARTISANS LABELLISÉS EN 2023



La valorisation des initiatives innovantes pour les besoins fondamentaux des plus fragiles

La nouvelle stratégie départementale en matière d'économie sociale et solidaire se fonde sur un plan d'actions décliné en quatre axes : observer/échanger, former/accompagner, soutenir et valoriser.

Elle cible principalement les initiatives et projets à fort impact social sur le territoire et vise à encourager les initiatives citoyennes, à créer du lien social entre les habitants et les acteurs

locaux et à faciliter le développement d'initiatives locales sociales et solidaires pour entreprendre autrement.

Pour ce faire, le nouveau dispositif « Prog'ESS », déployé en 2023, est un appel à projets ciblant l'émergence de nouveaux projets dans le cadre des compétences départementales. Les porteurs de projets doivent proposer une initiative, sur un service, un produit, un événement, une innovation, une expérimentation, qui contribue à améliorer le cadre de vie des Alto-Séquanais, notamment les plus fragiles, en répondant aux besoins fondamentaux de leur quotidien.

Ce programme dispose d'un budget total de 100 000 €. Il est ouvert aux structures associatives ou agréées ESUS (entreprises solidaires d'utilité sociale). Les projets sélectionnés peuvent recevoir jusqu'à 15 000 € de subventions. La première édition s'articule autour de la vie quotidienne et a retenu 13 lauréats.

Vers davantage de tourisme durable avec la nouvelle stratégie touristique et la labellisation « Accueil Vélo »

Afin de promouvoir la diversité de richesse des offres touristiques, la nouvelle stratégie du tourisme et des loisirs des Hauts-de-Seine 2022-2028 met l'accent sur l'environnement, l'innovation numérique, la coopération de toutes les parties prenantes. Elle cible de nouveaux publics : jeunes adultes, amateurs de sports, Parisiens et Franciliens. Ainsi, plusieurs plans sont déclinés : la valorisation d'itinéraires de cyclotourisme, La Seine à Vélo, la création de parcours piétons et cyclistes.



Par ailleurs, le Département est labellisateur de la marque « Accueil Vélo ». Il labellise en priorité les offices de tourisme sur le territoire mais aussi les acteurs du tourisme privé, comme les hôtels. Le déploiement de cette marque garantit un accueil et des services de qualité adaptés aux cyclotouristes dans les hébergements, restaurants, réparateurs de vélo et sites touristiques situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé.

FICHE 12.2

La culture pour tous

Contexte

Le Département a une politique de valorisation et de rayonnement de son patrimoine composé d'équipements artistiques et culturels variés pour améliorer la qualité de vie des habitants. Il soutient 26 équipements culturels structurants sur son territoire par des conventionnements triennaux reposant sur trois critères : l'identité artistique, l'ancrage territorial, le rayonnement au-delà des frontières communales. Son action vise aussi à faciliter l'accès à la culture des publics empêchés et éloignés via les dispositifs de l'éducation artistique et culturelle, à initier les plus jeunes aux arts et à l'histoire sous toutes leurs formes, à accompagner les talents émergents, à rendre accessible au plus grand nombre des contenus de qualité par le numérique et l'apprentissage de savoir-faire, tout en développant des pratiques écoresponsables dans le domaine de la culture.

Après plusieurs années de travaux pour certains musées et des fermetures répétées liées à la pandémie, l'ouverture en continu des équipements et la reprise de toutes les manifestations culturelles en 2022 a permis une très nette hausse de la fréquentation. Cette année fut marquée notamment par l'inauguration du nouveau Musée Albert Kahn, l'ouverture du Jardin des Métiers d'Art et du Design (JAD) à Sèvres, l'exposition en plein air Ballons et Dirigeables dans les Hauts-de-Seine, mais aussi la montée en puissance de la Seine Musicale qui totalise 468 000 visiteurs notamment grâce à Starmania et ses 200 000 spectateurs. En 2023, plusieurs événements permettent de consolider cette situation.

En outre, le schéma départemental des enseignements artistiques permet le conventionnement des conservatoires « têtes de réseau », l'attribution d'aides aux projets, la labellisation de structures, l'installation de résidences artistiques, la tenue de webinaires...

D'autre part, les Archives départementales conservent les documents issus des administrations compétentes sur le territoire et les mettent à la disposition de tous les citoyens dans le respect des délais et conditions de communication en vigueur. Cela représente 40 km linéaires et plus de 100 000 ouvrages. Elles valorisent

les documents conservés à titre historique pour mettre à disposition de tous et notamment des scolaires, ce patrimoine commun, témoin de l'histoire d'un territoire et de ses habitants. Outre l'accès direct en salle de lecture, le Département s'attache à rendre accessible le plus grand nombre de documents par leur numérisation et leur mise à disposition sur l'Open Data Départemental, sur le site Archives et Patrimoine et sur le portail des bibliothèques.

En menant ses opérations de diagnostics et de fouilles d'archéologie préventive, le service archéologique interdépartemental (SAI) participe à la connaissance de l'histoire du territoire alto-séquanais. Durant l'année 2022, le SAI 78/92 a accompagné plusieurs opérations d'archéologie préventive menées sur l'aménagement de territoire des collectivités territoriales alto-séquanaises. La finalité est de permettre le développement urbain pour l'avenir en s'assurant que cela ne lèse pas le passé. Malgré le contexte urbain prédominant, cela représente plus de 21 000 m². Cette connaissance du territoire s'étend également à la coopération scientifique internationale du Département dans la région du Tavush en Arménie.

Mais au-delà d'une simple préservation de l'existant caché et d'une meilleure connaissance de l'occupation territoriale locale par nos ancêtres, le SAI a également vocation à diffuser les acquis auprès des jeunes alto-séquanais et de toutes les personnes s'intéressant à l'histoire locale. Pour l'avenir, le SAI tend à développer des outils interactifs informatiques directement accessibles sur le site internet. Tout l'intérêt est de venir compléter les outils pédagogiques physiques déjà existants et non de les substituer.

Les chiffres-clés en 2022/2023

FESTIVALS CHORUS ET LA DÉFENSE JAZZ FESTIVAL EN 2022

49 300
spectateurs



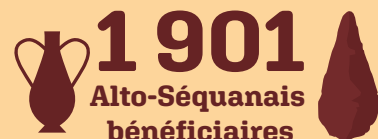
RASSEMBLEMENTS FESTIFS DANS LES PARCS EN 2023

350 animations
10 000 participants



ACTIONS DE MÉDIATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE Janvier > Octobre 2023

1 901
Alto-Séquanais
bénéficiaires



FRÉQUENTATION DU SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN 2022

3 449 élèves



La réouverture du Musée Albert-Kahn à la conquête d'un nouveau public

Le 2 avril 2022, après six ans de travaux, le public a pu découvrir le musée Albert-Kahn rénové et agrandi, avec le nouveau bâtiment, labellisé HQE, de l'architecte japonais Kengo Kuma et la rénovation des bâtiments patrimoniaux. Principale nouveauté, le parcours permanent des collections, signé Atelier Scénorama, se déploie sur les 4 ha, jardin compris, pour une découverte sensible, immersive et ludique de l'œuvre d'Albert Kahn et des collections du musée.

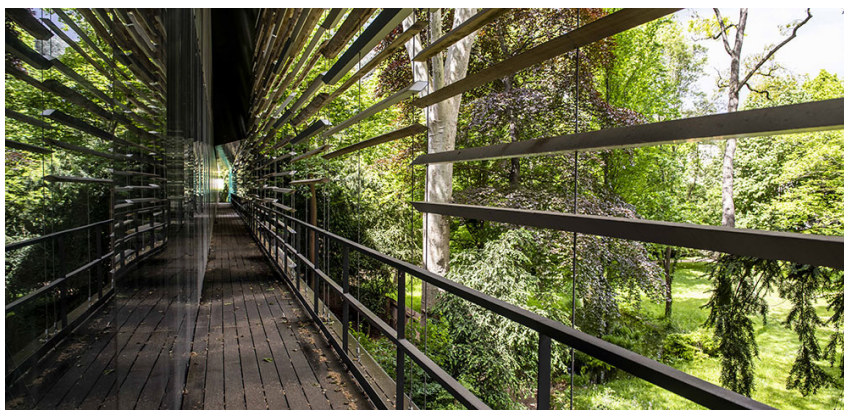
Bénéficiant d'une campagne de communication dynamique, d'une presse et d'un bouche-à-oreille très positifs, le musée a accueilli près de 230 000 visiteurs pour sa première année d'exploitation complète, d'avril 2022 à mars 2023. Sa réouverture permet de conquérir de nouveaux publics car selon des études menées en 2022 plus de deux tiers du public sont des primo-visiteurs.

En matière de médiation, outre les visites classiques d'expositions, du jardin et du nouveau parcours permanent, sont proposées également des visites et ateliers bien-être (mini-yoga, yoga, danse éveillée, visite sensible) et une programmation de lectures, conférences et tables-rondes dans le nouvel auditorium. En complément, le jeune public profite de l'offre du Salon des Familles, espace de découverte ludique des collections en accès libre. Les projets d'Education Artistique et Culturelle hors-murs sont eux aussi renforcés pour faire rayonner le musée hors-murs et en particulier auprès du public des 15-25 ans.

Le centre de documentation du musée permet la consultation d'environ 2000 ouvrages et de revues sur les collections, le projet et les fondations d'Albert Kahn, ses jardins, l'histoire de la photographie et du film.

Un nouveau lieu de création, d'innovation et d'échanges, le jardin des Métiers d'Art et du Design

Le JAD ou Jardin des Métiers d'Art et du Design, a ouvert ses portes en septembre 2022 à Sèvres dans les deux bâtiments de l'ancienne Ecole Nationale de Céramique. Le Département a investi 13 M € dans la réhabilitation du site. Situé au cœur de la



Engawa, espace intermédiaire entre le musée Albert-Kahn et son jardin - @CD92 / Olivier Ravoire



Inauguration du JAD le 10 septembre 2022 : Exposition des ouvrages des premiers résidents et résidentes du JAD @CD92 / Julia Brechler

Vallée de la Culture, le JAD est un espace de travail, de création et de rencontres autour des métiers d'art et du design, basé sur l'expérimentation des savoir-faire, la découverte des matières, le dialogue interdisciplinaire, l'innovation et la valorisation des pratiques créatives. Il a pour objectifs d'encourager l'ancrage des professionnels des métiers d'art et du design sur le territoire, d'assurer la préservation, la transmission et la valorisation de savoir-faire traditionnels, de développer des techniques et des créations innovantes en favorisant les coopérations entre disciplines.

Il comprend un showroom ouvert à un large public pour des expositions d'objets d'art et de design, des workshops, des rencontres, des locations d'espaces mais aussi des cafés/conférences ; un salon de réception, des salles de réunion, un espace de convivialité, un incubateur, un MakerLab, des ateliers partagés et 20 ateliers privatifs à loyers modérés. Les espaces collectifs permettent une animation du site, des échanges et une ouverture au public pour montrer, vendre, partager, diffuser, former, se détendre...

11 artisans d'art et designers ont été retenus pour cette première promotion parmi 60 candidatures.

En 2023, l'exposition intitulée « Sempervirens : objets désirables pour un monde durable » a ainsi pu présenter dans ce lieu un panorama de projets éco-conçus, traités sous l'angle de l'ennoblissement des matériaux de recyclage et de la valorisation des ressources locales.

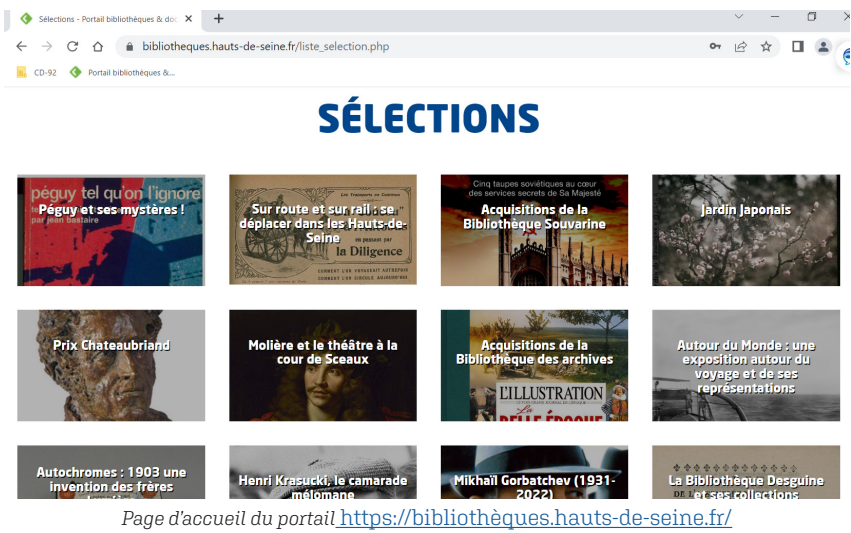


Journées européennes des métiers d'art : Visite guidée de l'exposition temporaire « Sempervirens » aux étudiants du Strate Collège le 27 mars 2023 - @CD92 / Julia Brechler

De nouveaux moyens d'accès aux collections des Archives départementales

Le nouveau site Internet des Archives départementales a été mis en ligne en 2022. Il propose notamment un accès amélioré aux documents numérisés, de nombreux instruments de recherche, des formulaires de demandes de recherches, mais aussi des outils de valorisation comme des expositions virtuelles. Le site, <https://archives.hauts-de-seine.fr/>, a rapidement trouvé son public.

Le portail, <https://bibliotheques.hauts-de-seine.fr/>, accessible depuis début 2022, mutualise les ressources documentaires des bibliothèques Boris-Souvarine, André-Desguine et des Archives départementales, toutes localisées à Nanterre ainsi que les fonds documentaires des trois musées départementaux : Albert-Kahn à Boulogne, Domaine départemental de Sceaux et la Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry. Plus de 91 000 notices sont désormais accessibles via le catalogue qui est alimenté quotidiennement avec le logiciel Flora et permet ainsi une meilleure connaissance des fonds départementaux. En concertation entre les différents établissements culturels concernés, des actualités, sélections et dossiers thématiques sont régulièrement mis en ligne afin de valoriser ces collections patrimoniales et spécialisées et ainsi les rendre visibles au plus grand nombre. Ainsi plus de 10 000 documents numérisés (ouvrages, cartes postales, photos) sont consultables.



L'Histoire pour tous dans les parcs et pour les publics éloignés

Afin de toucher un public varié et de rendre accessible notre patrimoine commun aux personnes fréquentant peu ou pas les lieux culturels, le Département met en place des expositions gratuites sur panneaux en plein air : déclinaisons des expositions in situ dans le parc André-Malraux *En haut de l'affiche* (sept 2021-sept 2022) puis *Sur route et sur rail* (sept 2022- sept 2023), historique du parc Lagravère (installation au printemps 2023), passé industriel des rives de Seine à Nanterre sur les grilles du parc du Chemin-de-l'île (2022), histoire du théâtre des Amandiers dans plusieurs lieux de Nanterre (2022-2023). Consacrée aux débuts de l'aéronautique, *Ballons et dirigeables dans les Hauts-de-Seine : berceau de l'aéronautique* est une exposition présentée au parc départemental de l'Île Saint-Germain du 10 novembre 2022 au 30 juin 2023. Elle retrace les débuts de l'aérostation sur

le territoire, avec les tous premiers vols dirigés à partir du Hangar Y de Meudon, l'ancien champs de manœuvre d'Issy-les-Moulineaux, le terrain d'envol de l'aéroclub de France à Saint-Cloud et l'aventure d'Albert Santos-Dumont avec ses étonnantes machines volantes.

De même les publics éloignés sont pris en compte grâce aux différents parcours du dispositif Chemin des Arts (3 en 2021-2022, 5 en 2022-2023). Permettre à ces derniers de partager leurs vécus représente une véritable source d'enrichissement pour l'histoire de notre territoire et c'est aussi l'occasion de rencontres entre les générations grâce aux restitutions communes avec les collégiens.



Exposition sur panneaux dans le parc André-Malraux à Nanterre en 2022 et 2023 © CD92/ Archives départementales des Hauts-de-Seine

CHOISIR LES HAUTS-DE-SEINE



Exposition sur panneaux « Historique du parc Lagravère » en 2023
© CD92 / Archives départementales des Hauts-de-Seine

La renaissance du Domaine départemental de Sceaux

En 2023, le Département commémore le centenaire de l'acquisition - le 11 novembre 1923 - du Domaine de Sceaux par le Conseil général de la Seine, dont le Département des Hauts-de-Seine est l'héritier. Considérée à l'époque comme une grande opération de sauvegarde du patrimoine ainsi que de l'aménagement urbain de la banlieue de Paris, cette acquisition a permis au Domaine de Sceaux de faire l'objet d'un programme de restauration et de réaménagement. Le Département entreprend plusieurs campagnes de travaux, dirigés par l'architecte Léon Azéma, afin de rétablir

la splendeur de ce domaine historique.

Le Département, aujourd'hui propriétaire, revient sur son histoire et son évolution à travers l'évènement « 100 ans de partage ! 1923-2023, la Renaissance du Domaine de Sceaux ». Exposition historique, expositions photos, installation monumentale, escape games, activités ainsi que les Journées européennes du patrimoine, colloque..., ont été organisés tout au long de l'année pour mieux comprendre l'histoire complexe du Domaine de Sceaux qui connut, après la fin de l'Ancien Régime, plusieurs périodes de déclin et de renouveau.

Perspectives

- Installation d'une annexe des Archives à Colombes en 2024
- GAIA : la rénovation du système de gestion des archives en 2024.
- Mutualisation du système d'archivage électronique avec les Archives des Yvelines en 2024, vers une adhésion volontaire de certaines communes alto-séquanaises et yvelinoises en 2025.
- Transformation de la caserne de Sully pour la création du Musée du Grand Siècle.

FICHE 12.3 Le sport pour tous

Contexte

Au-delà du simple plaisir de la pratique, le sport est un moyen d'éducation et de formation qui, outre la transmission de savoirs et de techniques, porte des valeurs de partage et de citoyenneté. Le sport est, à ce titre, un acteur de la cohésion sociale. C'est la raison pour laquelle le Département a élaboré un programme d'actions fortes et diversifiées destiné à répondre aux besoins et attentes des Alto-Séquanais. Le Département a également signé en novembre 2022 la Charte d'engagement en faveur de l'inclusion des parasportifs dans les Hauts-de-Seine.

Les dispositifs sportifs départementaux évoluent en permanence afin de répondre efficacement aux différents types de pratique. Ils s'adressent ainsi aux jeunes et moins jeunes, aux personnes valides ou en situation de handicap, aux filles et aux garçons. Les champs d'intervention concernent aussi bien les activités des collèges et des clubs, la pratique de loisirs et de compétition, les actions des Communes et des associations que la gestion d'infrastructures sportives départementales de qualité. Déjà partenaire de six clubs sportifs évoluant au plus haut niveau national et européen, le Département soutient désormais la section hockey sur gazon du Cercle athlétique de Montrouge qui devient le CAM 92, le club de hockey sur gazon des Hauts-de-Seine. De plus, après être devenu partenaire officiel du Paris-Nice, le Département s'est engagé comme parrain du dossard jaune du classement par équipes du Tour de France 2022, dans le cadre de sa politique de promotion et de développement du sport pour tous, sous toutes ses formes.

Le Département est ainsi classé parmi les plus sportifs de France. En 2023, il valorise cet atout via sa nouvelle lettre d'information numérique dédiée aux actualités sportives du territoire : #Départementsportif.

Les chiffres-clés en 2022/2023

Dépenses annuelles de fonctionnement 16 M€ et 4 M€ en investissement.
Recettes annuelles des équipements sportifs : 1,3 M€.
8 M€ de subventions versées au mouvement sportif.

VACAN'SPORT EN 2022

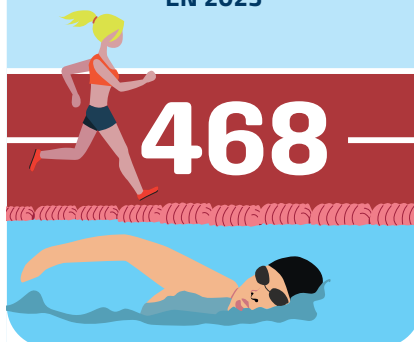
14 215 participants sur réservation

10 553 passages en accès libre

987 jeunes en situation de handicap



SPORTIFS DE HAUT NIVEAU EN 2023



Le sport inclusif via l'équitation et le cyclisme

Depuis 2003, le Département mène des actions auprès des élèves en situation de handicap accueillis dans les établissements scolaires ou spécialisés. Lors de la rentrée scolaire 2021/2022, 125 établissements ont participé aux actions proposées durant le temps scolaire.

Des actions inclusives sont également proposées, hors temps scolaire, notamment dans le cadre du dispositif départemental Vacan'Sports, qui est ouvert à tous les jeunes alto-séquanais de 6 à 17 ans, y compris ceux en situation de handicap.

Ainsi, durant les vacances de Pâques 2022, un stage à vocation inclusive, proposant la découverte des activités équitation et VTT pendant 5 jours au Domaine départemental du Haras de Jard, a été proposé afin de favoriser la rencontre entre deux publics âgés de 9 à 14 ans, 10 jeunes d'une association alto-séquanaise et 10 autres en situation de handicap issus d'une structure

spécialisée. Pendant ce stage, outre la pratique sportive et un mini-challenge final, les jeunes ont également découvert les métiers autour du cheval ainsi que les connaissances mécaniques nécessaires pour l'utilisation et la réparation d'un VTT.

La démarche initiée s'est poursuivie et approfondie pendant les vacances d'été 2023. L'objectif est de permettre la pratique assidue de ces sports en offrant un abonnement pour les jeunes les plus motivés et volontaires à la rentrée 2023.



Équitation
@CD92/Julia Brechler



Démonstration du maréchal-ferrant
@CD92 / Julia Brechler



Réparation de VTT
@CD92 / Julia Brechler

La sensibilisation au handicap et à la pratique du parasport lors du Match de parrainage de Paris 92

Le match de handball féminin de 1^{re} division de Paris 92 contre Nantes s'est tenu le 15 mars 2023 sur le thème « sport et handicap ». Parrainé par le Département, il fut l'occasion de sensibiliser le public au handicap et à la pratique du parasport. Deux clubs partenaires du Département ont également proposé à cette occasion des initiations : BLR 92, le Club de fleuret des Hauts-de-Seine, a permis la découverte de l'escrime en fauteuil et Boulogne 92, le club d'aviron des Hauts-de-Seine, a initié le public au para-aviron. A la mi-temps, une démonstration d'handi-escrime par BLR 92 a également été proposée aux spectateurs.

Pour valoriser cet événement, une exposition de photos avec des duos de personnes valides et personnes en situation de handicap, qu'ils soient des personnalités publiques comme des sportifs de haut niveau ou non, a été installée dans le hall du Palais des sports d'Issy-les-Moulineaux.

La création d'un Comité de pilotage départemental favorisant le parasport

En janvier 2023, un Comité de pilotage a réuni l'ensemble des acteurs territoriaux intervenant dans le cadre du handicap et du mouvement sportif sur le territoire alto-séquanais. Il a pour objectif d'identifier les principaux freins au développement du parasport pour les jeunes et les adultes, en loisir ou en compétition, pour le sport de masse ou le haut niveau, et d'élaborer de manière collégiale des actions et la stratégie départementale dans le but de dynamiser la pratique sportive des personnes en situation de handicap d'ici 2024.

Le « Raid Ados 92 », un événement sportif axé sur le développement durable

Dans le cadre du dispositif départemental Vacan'Sports, le Département a proposé en 2023, une manifestation inédite, le « Raid Ados 92 » comprenant des activités orientées « sports de nature ». L'objectif des 22 équipes de 8 jeunes de 13 à 17 ans (dont 2 filles au minimum), accompagnés d'un adulte, est de réaliser un enchaînement d'épreuves dans diverses disciplines sportives



Découverte de l'handi-escrime - © CD 92 / Stéphanie Gutierrez-Ortega

(7 terrestres et 1 nautique) comprenant canoë, rameur ergomètre, course à pied en terrains variés, VTT, tir à l'arc, sarbacane, escalade parcours d'équilibre et une épreuve d'orientation.

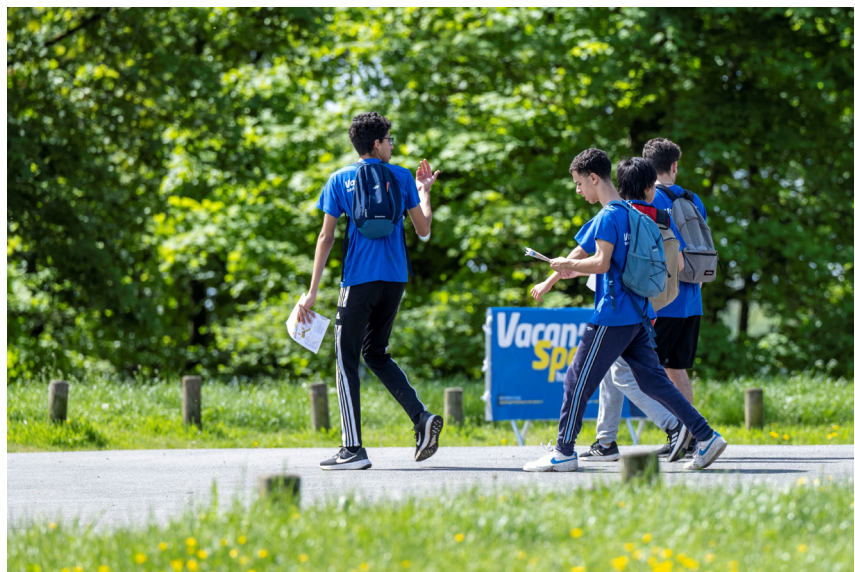
Cet événement permet aux participants de découvrir une partie du patrimoine naturel remarquable du département, du stade départemental du Pré Saint-Jean au parc nautique départemental de l'Île de Monsieur, en passant par le Domaine national de Saint-Cloud.

Ce « Raid Ados 92 » s'inscrit dans une démarche de développement durable par différents engagements :

- Le respect de l'environnement, en veillant au respect des sites naturels traversés via la gestion des déchets (notamment par l'utilisation de gourdes et l'interdiction des bouteilles en plastique pendant les ravitaillements) et en sensibilisant

les participants à la limitation de leur empreinte environnementale (thème principal de la course d'orientation) ;

- Le challenge sportif ouvert à tous quel que soit le niveau, notamment par la mise en place d'un parcours adapté, en favorisant la mixité (2 filles minimum par équipe) et l'inclusion (ouverture des inscriptions aux personnes en situation de handicap et accès favorisé aux jeunes suivis par l'Aide sociale à l'Enfance) ;
- Les valeurs sociales du « Raid » au centre du projet : le dépassement de soi par le sport, le devoir de vigilance et de respect des consignes, le partage et le respect des autres participants.



Le Raid Ados 92 - © CCD 92/ Olivier Ravoire

Le « Green Game » du Racing 92

À l'occasion de la rencontre du TOP 14 qui a opposé le Racing 92 au Stade Rochelais le 28 janvier 2023 à Paris La Défense Arena, le Club a réalisé la première édition du « Green Game », une opération qui a pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux en valorisant les bonnes pratiques des entreprises. Ainsi, ce fut l'occasion pour le Département de mettre en avant l'ensemble des démarches qu'il entreprend en matière environnementale à travers le 1^{er} Livre Blanc de l'Environnement réalisé à cette occasion.



Perspectives

- Dynamiser la pratique sportive des personnes en situation de handicap d'ici 2024 via le Comité de pilotage.
- Mise en place de stages inclusifs pour les jeunes de l'ASE autour de l'équitation et du cyclisme.
- Réalisation du futur centre aquatique de la Grenouillère avec une démarche Haute Qualité Environnementale, à Antony : 69,7 M€ - 2^e trimestre 2026.

FICHE 12.4

Les JOP 2024 dans les Hauts-de-Seine

Contexte

Par sa compétence dans les champs des sports de nature, du tourisme, du handicap, des collèges, des personnes âgées et des politiques de solidarité, ainsi que par son soutien global en faveur du mouvement sportif, des équipements et des événements sportifs, le Département est un acteur indispensable de la célébration, de l'héritage et de l'engagement autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La Convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 » signée en 2020 entre le Département des Hauts-de-Seine et Paris 2024 permet, au Département de valoriser ses actions, telles que :

- Les dispositifs en faveur du sport ouvert à tous ;
- Le soutien au fonctionnement du mouvement sportif associatif, à l'organisation de manifestations sportives ainsi qu'à l'investissement des Communes dans la construction et la rénovation de leurs équipements sportifs ;
- La mise à disposition d'infrastructures sportives départementales ;
- La construction de nouveaux équipements sportifs modernes, innovants et performants.

En outre, la convention d'objectifs signée entre le Département, Paris 2024 et la SOLIDEO encadre les relations entre les signataires pour garantir la livraison du Stade départemental Yves-du-Manoir fin 2023 pour les besoins des Jeux de Paris 2024 et l'Héritage. Elle fixe des ambitions olympiques très fortes : l'excellence environnementale (par une maîtrise du bilan carbone et de l'eau pluviale), l'emploi et le développement territorial, l'accessibilité universelle.

En effet, le stade départemental Yves-du-Manoir, à Colombes, sera le site de compétition et d'entraînement pour les épreuves olympiques de hockey sur gazon. De plus, d'autres équipements des Hauts-de-Seine seront utilisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ainsi, Paris La Défense Aréna a été choisie

comme site de compétition olympique pour les épreuves de water-polo, les finales de natation et pour la natation paralympique. Le stade Louis-Bourry à Gennevilliers (football), le stade du Parc à Rueil-Malmaison (football/arbitres) et la piscine olympique municipale à Colombes (natation) ont été retenus comme sites d'entraînement.

Les chiffres-clés en 2022/2023



Le soutien du Département pour le programme Club GOJO-P 92

Le Département aide le Club GOJO-P 92 ou « GO Jeux Olympiques et Paralympiques dans les Hauts-de-Seine » qui est un programme lancé en 2021 par la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine (CCI 92). Ce programme qui durera jusqu'en 2024, comprend parmi ses objectifs les rencontres d'affaires, la promotion des engagements autour du développement durable, de l'insertion, de l'inclusion, de la valorisation du sport, de la santé et des jeunes. Par conséquent, dans le cadre de la promotion du sport en entreprise, le Département s'appuie sur cette démarche et met en valeur son patrimoine en proposant d'utiliser pour ses actions les parcs départementaux (domaine départemental du Haras de Jardy, domaine départemental de Sceaux...) mais également les sites olympiques (stade départemental Yves-du-Manoir, Paris la Défense Aréna), les sites d'entraînement aux jeux ainsi que les centres de préparation aux jeux.

La valorisation de la culture avec le label « Olympiade culturelle »

Dans le cadre du programme culturel de Paris 2024 permettant d'amener



la culture dans les lieux sportifs ou insolites, le Département va identifier et sélectionner des projets via une plateforme d'appel à projet créée en 2023. Ces projets devront être éligibles au label « Olympiade culturelle » au regard de critères de sélection imposés par Paris 2024. Le Département pourra aussi les subventionner. Cette Olympiade durera jusqu'aux Jeux de Paris 2024.

La pluralité des candidats alto-séquanais pour le programme des volontaires de Paris 2024

Dans le cadre du contrat d'adhésion au programme des volontaires de Paris 2024, le Département a fourni à ce dernier une liste de 500 candidats présélectionnés en lien avec les acteurs locaux, et répondant aux ambitions de Paris 2024 en matière de parité femmes/hommes, de diversité des territoires, de personnes en situation de handicap.

Ils seront les premiers points de contact avec les acteurs des jeux et avec les visiteurs de toute origine. Leurs rôles seront variés : accueil, renseignement et orientation des visiteurs venus du monde entier, installation du matériel de communication, participation au processus d'accréditation des acteurs des jeux, transport des acteurs des jeux entre les sites, distribution des équipements ou encore assistance des sportifs.

De plus le Département sélectionne, en 2023, 250 agents qui seront présents aux abords du Stade Yves-du-Manoir lors des JOP 2024. Une chance pour les agents de pouvoir s'impliquer pour les JOP et de valoriser leur lieu de travail.

La promotion des valeurs du sport et l'inclusion sociale avec l'Académie Diodème



AcadémieDiodème

Le Département soutient le projet « Académie Diodème Tour » porté par l'Académie Diodème, association qui favorise l'accompagnement scolaire et social par le sport. Ce projet qui durera de 2023 à 2028 a pour objectif de préparer les Jeux Olympiques en France ainsi que l'Héritage, tout en promouvant les valeurs du sport et en favorisant l'inclusion sociale. Le Tour débutera dans les Hauts-de-Seine par deux stages de cinq jours, l'un dans le sud, l'autre dans le nord du département et inclura 24 étapes jusqu'en 2028.

Ce programme mobilisera près d'une centaine de jeunes, sélectionnés par le biais de quatre canaux : 25 % de jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance, 25 % issus de clubs de la ville-hôte, 25 % issus des collèges du département et 25 % identifiés directement par l'Académie Diodème. Le projet est subventionné à hauteur de 100 000 € par le Département sur 2023.

Le programme éducatif NOHa pour 4 000 collégiens de 6^e

Le programme éducatif NOHa, Natation, Olympisme, Handicap, associant trois bassins de nage à une sensibilisation au parasport et aux valeurs de l'Olympisme, est coordonné par le Département. Déployé sur l'année scolaire 2023-2024, il concerne 4 000 collégiens de 6^e.

37 collèges, dont 8 établissements du réseau d'éducation prioritaire (REP) et 23 Communes du département ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

En partenariat avec la Direction des



Première piscine éphémère à Chatenay-Malabry - © CCD 92/ Olivier Ravoire

Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), cette initiative comprend une projection du film « la couleur de la victoire » qui raconte les victoires de l'athlète noir américain Jesse Owens au Jeux de Berlin en 1936, un cycle de 10h de natation, 3 expositions autour de l'olympisme, l'histoire du sport et de la citoyenneté, un cycle de pratique du parasport et une invitation aux épreuves de para natation en septembre 2024 à la Défense Arena.

Trois sites sont retenus pour l'installation de piscine : Clichy, Châtenay-Malabry et Suresnes.

Au-delà de l'événement, les enseignants formés pourront assurer des séances de parasport aux collégiens. Les

infrastructures permettront la poursuite de la pratique de la natation, répondant à l'enjeu national de lutte contre la noyade chez les jeunes.

Perspectives

- 16 000 places adossées à des dispositifs sociaux, éducatifs et culturels, à l'occasion des JOP : un parcours de développement de l'aisance aquatique et de sensibilisation au handicap (3 000 collégiens concernés).
- Le déploiement du programme NOHa.



Séance de natation dans la piscine éphémère - © CCD 92/ Olivier Ravoire

ÊTRE FIER DE TRAVAILLER AU DÉPARTEMENT

CD92 / Willy Labre

– Enjeu : Administration responsable –

Mission 13 : La commande publique, moteur d'innovation et d'investissement



Inciter et accompagner les entreprises à la transition écologique via des exigences, des normes, des contrôles renforcés dans le respect des objectifs de développement durable.

Mission 14 : Des agents au top !



Garantir une qualité de vie au travail pour un meilleur engagement dans leurs missions au quotidien. Avoir des agents formés aux enjeux de la transition écologique et des impacts des politiques sectorielles les unes sur les autres. Chercher la cohésion dans l'action de l'administration.

Mission 15 : Allier performance et sobriété



Diminuer l'impact environnemental du fonctionnement de l'administration (économie d'énergie et de ressources naturelles ; diminution des pollutions et nuisances de chantier ; favoriser la biodiversité...).

FICHE 13.1

Les finances et les achats responsables

Contexte

Pour l'année 2023, le budget s'élève à 2,3 Md€ (hors dette, Fonds national de garantie individuelle de ressource, provisions et Très haut débit), dont 1,7 Md€ en fonctionnement et 628 M€ en investissement.

Le Département prévoit une enveloppe conséquente de 969 M€ en faveur des dépenses de solidarités. Ce budget s'inscrit dans un contexte incertain impacté par l'inflation et la hausse des coûts des matières premières.

Le Département a souhaité maintenir un niveau d'investissement important en 2023 en continuant à investir dans l'enseignement (114 M€) et notamment dans la construction et la réhabilitation de collèges, dans les travaux de voirie (83 M€) afin de favoriser l'utilisation des vélos, dans les projets d'infrastructures de mobilités collectives (70 M€) ou encore dans la rénovation d'infrastructures aux normes environnementales remarquables (Stade Yves-du-Manoir à Colombes).

Le Département a souhaité valoriser dès l'année 2023 sa politique ambitieuse en matière environnementale par un budget vert, bien qu'il ne soit rendu obligatoire qu'en 2024.

Le Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) ; créé par les sept Départements d'Ile de France afin de favoriser un aménagement solidaire de leurs territoires, a été abondé en 2022 à hauteur de 52,6 M€ par le Département sur un total de plus de 172,7 M€. Le Département a perçu de nouveau en 2023, une recette plafonnée de 2 M€, qui a contribué au financement de nombreux projets d'investissement : rénovations et constructions de collèges, projets liés aux jeux olympiques ou encore des circulations douces. En 2022, le FS2I a décidé de participer au projet de reconstruction du nouveau siège de l'association Société Protectrice des Animaux (SPA) à Gennevilliers.

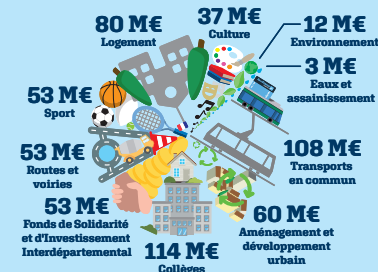
Concernant sa politique d'achats, le Département a déjà mis en place des mesures pour prendre en compte des considérations environnementales dès la définition des besoins, notamment avec l'introduction de critères dans les marchés publics pour la sélection des offres et des clauses de performance

adaptées en matière de protection de l'environnement.

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), adopté en décembre 2021, décline et rend publics les engagements de la politique d'achat sur le plan social, économique et environnemental. Les achats publics durables doivent ainsi permettre au Département d'assumer pleinement sa responsabilité en matière de développement durable, tout en assurant une gestion rigoureuse et efficace de deniers publics.

De surcroît, depuis 2017, le Département est détenteur du « Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables » décerné par le Médiateur des Entreprises et le Conseil National des Achats (CNA). Ce label s'appuie sur quatre engagements essentiels : le respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants, les impacts des achats sur la compétitivité économique, l'intégration des facteurs environnementaux et sociétaux dans les processus d'achat et la qualité de la relation fournisseur/sous-traitant.

PRINCIPAUX POSTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DU DÉPARTEMENT EN 2022



La mise en place d'un budget vert en 2023

Soucieux de son impact environnemental, le Département a procédé à une première évaluation des impacts climatiques de son budget primitif 2023. Afin d'analyser son budget sous le prisme du climat, la collectivité a retenu la méthode définie par l'association Institute for Climate Economics (I4CE). Sous la forme d'un budget « vert », les dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement ont été classées selon leur impact favorable, neutre et défavorable au climat.

Les résultats sur le budget 2023 font notamment apparaître une prépondérance des dépenses neutres, résultat cohérent compte tenu de la compétence sociale détenue par le Département.

Les dépenses favorables au climat (168 M€ en fonctionnement ; 177 M€ en investissement) sont portées par les dépenses relatives aux infrastructures de transport, aux opérations de voirie consacrées aux mobilités douces, aux parcs et jardins ou encore à des projets de constructions et de rénovations de bâtiments respectant des normes environnementales élevées.

Les dépenses défavorables au climat (20 M€ en fonctionnement et 11 M€ en investissement) sont principalement portées par les dépenses d'énergie, et plus précisément de gaz, les frais de déplacement, l'achat de véhicules thermiques et hybrides ou encore l'achat de postes informatiques.

Les chiffres-clés en 2022/2023

MARCHÉS PUBLICS EN 2023



41% 
intégrant des clauses sociales*

93% 
intégrant des considérations environnementales*

*hors procédure adaptée < 40 000 € HT

143 336

HEURES D'INSERTION

CONTRACTUALISÉES

DANS LES 78 MARCHÉS

CONCERNÉS EN 2022



De nouveaux moyens pour atteindre les objectifs du SPASER

Pour rappel, le SPASER adopté en 2021 s'appuie sur quatre axes : la proximité, la solidarité, des achats durables et décarbonés, et une fonction achat efficiente et innovante, déclinés en 15 objectifs et 27 actions, elles-mêmes assorties de résultats cibles et d'indicateurs.

Afin de faciliter son déploiement, 6 groupes de travail ont été mis en place en 2022 portant sur différentes thématiques : les considérations environnementales, les considérations sociales, l'innovation, le sourcing, la simplification de l'accès aux marchés publics et la promotion de dispositifs financiers incitatifs et l'accompagnement des entreprises peu habituées aux marchés publics.

De plus, le Département a réalisé en 2023, des guides relatifs à « l'intégration des considérations environnementales et sociales dans les contrats de la commande publique ». Ils ont pour

originalité d'inclure un recueil commenté de clauses et de critères types.

En outre, afin de dynamiser le tissu économique, notamment les TPE et PME locales, deux mesures ont été prises en 2023. Le Département a réuni les acteurs publics et les fournisseurs privés, et a créé une « Cellule de Contacts de la Commande Publique » afin d'aider les entreprises à être sensibilisées à la commande publique.

Ce dispositif innovant, inscrit dans le SPASER et dans la revue annuelle du label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables », est une assistance téléphonique et e-mail visant à répondre aux questions administratives et juridiques des candidats à des marchés publics et contrats de concessions du Département.

La cellule de contacts renforce l'attractivité des consultations de la commande publique et aide les sociétés, notamment les TPE et PME locales, à candidater aux contrats de la commande publique lancés par le Département.

Les dispositifs exceptionnels d'aides aux fournisseurs du Département

Depuis juillet 2022, le Département a mis en place un dispositif d'aides aux fournisseurs pour faire face aux effets de la hausse exceptionnelle des prix et à la pénurie des matières premières.

L'aide aux fournisseurs se matérialise également par l'intervention du médiateur interne du Département. Il a assuré 5 médiations en 2022 qui ont permis au Département d'éviter des contentieux.

Perspectives

- Poursuite de la mise en œuvre du SPASER ;
- Renouvellement « Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables ».
- Poursuivre le chantier du budget vert afin de procéder à la réduction des dépenses classées comme « indéfinies » en approfondissant l'analyse et la collaboration avec les directions opérationnelles.

FICHE 14.1

La gestion des ressources humaines et les moyens exceptionnels déployés

Contexte

Au Département, la diversité des métiers (130) et la fréquence des évolutions, qu'elles soient liées au contexte socio-économique, aux réformes réglementaires ou à l'adaptation du service public à destination des Alto-Séquanais, nécessitent une mise à jour permanente des compétences.

Le Département développe chaque année un plan de formation des agents articulé autour de cinq orientations majeures :

- Le développement des compétences managériales avec l'Université du Management,
- Le renforcement de la maîtrise des compétences techniques et des expertises,
- Des actions de préparation aux concours et examens professionnels, ainsi que les plans de formations individualisés,
- L'accroissement de la maîtrise des savoirs fondamentaux, d'achats et de finances publiques, de bureautique, ...
- Le respect des obligations statutaires et réglementaires.

En outre, en 2020, le Département a validé son plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sur la période 2021-2023.

Le Département propose aussi une aide aux agents qui ont un projet de mobilité professionnelle par des conseillers en évolution professionnelle. Il déploie en 2022 son nouveau dispositif d'évolution professionnelle, « Potentiels » et instaure en 2023 une nouvelle prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPES).

Par ailleurs, l'accompagnement durable vers et dans l'emploi constitue un enjeu majeur en matière d'insertion des personnes handicapées dans le milieu ordinaire de travail : c'est le rôle de la mission handicap. Celle-ci a pour objectif de prévenir ou pallier les difficultés rencontrées dans l'exercice des missions confiées aux agents handicapés, de s'assurer des modalités d'adaptation au collectif de travail notamment par la sensibilisation et la formation des équipes de travail, d'évaluer et adapter le poste et l'environnement de travail, de

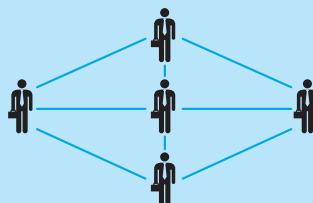
faciliter la gestion des compétences et le parcours du travailleur handicapé en lien avec les acteurs de la collectivité, dont le médecin du travail. Des aménagements horaires sont également proposés pour les agents handicapés en conservant leur rémunération à taux plein afin de favoriser le maintien et le retour à l'emploi.

D'autre part, le Département affirme son implication dans la formation et l'intégration professionnelles des jeunes en augmentant de 51 % le nombre d'apprentis accueillis en 2022. Il confirme ainsi sa participation à l'effort national en faveur de la formation des jeunes, particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

Les chiffres-clés en 2022/2023

215
agents

ayant bénéficié d'une
mobilité interne en 2023



103 agents
accompagnés en 2023
pour leur projet de
mobilité professionnelle



82

Contrats d'apprentissage
signés



267
stagiaires



en 2023

**PART DES AGENTS
AYANT SUIVI UNE FORMATION
EN 2023**

59%



La création d'un plan de
continuité d'activité global et
multirisques pour une collectivité
résiliente

Dans le sillage du retour d'expériences de la crise sanitaire, lancé dès juin 2020, le Département a souhaité renforcer son dispositif de maîtrise des risques majeurs par la création d'un plan de continuité d'activité (PCA) global et multirisques. Ce PCA est décliné par Pôle/Direction et par temporalité, et s'articule selon 3 critères principaux :

- Les missions obligatoires ;
- Les missions pouvant fonctionner en mode dégradé ;
- Les missions pouvant être temporairement suspendues.

Finalisée fin 2023, son élaboration a pour but de permettre d'assurer la résilience de notre collectivité avec la mise en place d'exercices spécifiques pour tester les conditions de sa mise en œuvre, d'identifier des procédures indispensables à son bon fonctionnement et de déployer des outils nécessaires à la gestion de crise, notamment en matière de communication.

L'évolution du télétravail : les agents concertés

Un nouveau règlement du télétravail a été adopté en février 2022 : le télétravail est mis en place par journée entière, dans la limite maximale de deux jours par semaine pour les agents et d'un jour par semaine pour les encadrants. Par suite de cette évolution, les agents ont été concertés via une enquête en ligne pour connaître leurs habitudes, ressentis et attentes. Il en ressort que le télétravail est essentiellement concentré sur le vendredi, le mercredi et 99% des télétravailleurs travaillent depuis leur domicile. La variation dans le nombre de jours télétravaillés ne s'explique pas par l'âge, l'ancienneté ou le genre, mais elle diffère selon la filière, la catégorie ou le pôle. Globalement, le télétravail est ressenti comme favorisant l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle et pour les agents, le droit à la déconnexion est pleinement garanti au sein du Département. Plusieurs avantages plus spécifiques sont identifiés :

- L'économie de temps de transport ;
- La réduction de l'impact sur l'environnement ;
- Le développement de l'autonomie et de la responsabilisation des agents ;
- La possibilité de travailler dans un autre cadre que celui du lieu de travail
- Le bénéfice de longues plages de travail ininterrompues, permettant une meilleure concentration ;
- Une meilleure productivité grâce au télétravail.

Les cadres constatent un impact positif sur l'encadrement et l'animation d'un collectif bien qu'ils attendent davantage de flexibilité (enjeux de marges de manœuvre et positionnement). Les principaux inconvénients identifiés sont la perte du lien social et les risques liés aux cyberattaques qui n'ont cessé d'augmenter depuis la mise en œuvre du télétravail.

Une première estimation des réductions d'émissions de gaz à effet de serre a été faite entre avril à septembre 2022 soit

31 à 70 tonnes de CO₂ non émises. Cela correspond à 51 271 journées de télétravail posées, et donc à 102 542 déplacements évités (ou encore 26 000 trajets en voiture, qui correspondent à une fourchette de 240 000 à 543 000 km évités).

Des marges d'amélioration existent même si le modèle global est largement approuvé, les principales propositions d'évolution des modalités sont :

- La possibilité de prendre des demi-journées dans certaines situations (déplacement professionnel, formation, congés) ;
- La réduction de la période de 6 mois sans télétravail pour les nouveaux arrivants ;
- La sensibilisation autour de la cybersécurité.

Le nouveau dispositif d'évolution professionnelle : le dispositif « Potentiels »

Lancé en septembre 2022, le dispositif « Potentiels » a pour objectif de repérer et fidéliser les agents ayant un potentiel d'évolution et de leur proposer un accompagnement individualisé afin de favoriser leur développement professionnel au sein de la collectivité, mais aussi de créer un vivier de compétences identifiées. La détection des potentiels est pilotée par chaque Directeur général adjoint.

De niveau infra directeur, de catégorie A, B ou C, l'agent proposé doit avoir :

- La volonté de s'inscrire dans la continuité au sein de la collectivité ;
- La capacité d'occuper des fonctions de niveau supérieur ou de même niveau (mais supposant une capacité d'apprendre un nouveau métier) ;
- La volonté d'être en dépassement de ses fonctions : agent volontaire, engagé sur des projets de service et/ou transverse, ayant pris en charge des missions supplémentaires au-delà de sa fiche de poste.

Une stratégie de développement des compétences et d'évolution professionnelle sera construite et permettra à ces agents identifiés « Potentiels », de se préparer à répondre aux opportunités offertes par le Département.

En cours d'expérimentation, la mise en œuvre du dispositif a été présentée aux référents ressources humaines et a fait l'objet d'une information dans la revue des agents.

La nouvelle prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPSC)

Afin de mobiliser collectivement et solidairement les agents au-delà de leurs champs de compétences propres, il est essentiel de favoriser la transversalité, des modalités de travail collectives et décloisonnées, ainsi que le partage des enjeux liés aux différents pôles. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre et l'amélioration des politiques départementales.

L'instauration d'une prime collective est un levier en ce sens. C'est la raison pour laquelle la prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPSC) est appliquée au Département à compter de juillet 2023. D'un montant individuel de 300 € brut maximum et identique pour chaque agent, la PIPSC sera versée, début 2024, en fonction du nombre d'objectifs atteints par le service parmi les 18 indicateurs de mesure retenus et approuvés par l'assemblée délibérante en avril 2023.

Ainsi, par cette émulation, chaque service contribuera, à la réalisation de l'ensemble des objectifs.

FICHE 14.2

Une politique sociale en faveur de l'épanouissement des agents

Contexte

Le Département met en œuvre une politique sociale à destination de ses agents pour les protéger et favoriser leur épanouissement, leur bien-être et celui de leurs familles.

Les prestations sociales et de loisirs participent à la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle des agents en facilitant la garde des enfants, leur scolarité, le départ en vacances et l'épanouissement culturel pour un moindre coût. Ainsi, de nouveaux marchés ont été passés au cours de l'année afin que les agents continuent de bénéficier de titres-restaurants dématérialisés, de séjours et de colonies pour leurs enfants.

Par sa politique volontariste en matière de logement, le Département attribue des subventions et des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux. En contrepartie, il bénéficie de droits de réservation qui lui permettent de proposer des candidats pour l'attribution des logements réservés.

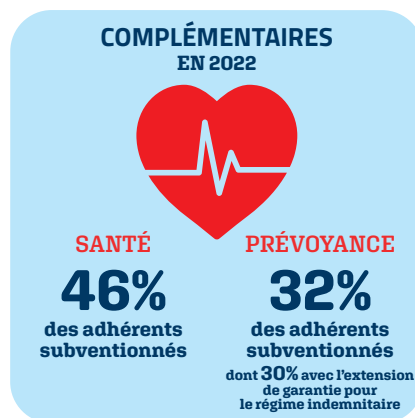
Le Département est également attentif au bien-être et à la santé de ses agents. Aussi, face à des problématiques professionnelles ou personnelles, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement par un assistant social dont le rôle est de faciliter les procédures administratives et le lien avec l'employeur, le médecin du travail et la protection sociale complémentaire et leur rappeler leurs droits.

De plus, la médecine professionnelle et préventive a pour mission d'éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail, en surveillant l'ensemble de l'environnement professionnel.

Enfin, la prévention des risques au travail est formalisée dans le document unique. Ce document évalue l'ensemble des risques, y compris psycho-sociaux et fait le point sur les actions de prévention mises en place et en définit de nouvelles.

Le Département est fortement engagé dans la protection sociale complémentaire de ses agents, en particulier en prenant en charge une partie de la cotisation en cas d'adhésion au contrat de Prévoyance – Maintien de Salaire mis en place avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite Couronne.

Les chiffres-clés en 2022/2023



Une meilleure protection sociale complémentaire Prévoyance

Afin de soutenir ses agents en cas d'incapacité de travail, le Département a décidé d'étendre le niveau de protection apporté par le contrat de Prévoyance. Ainsi, à compter du 1er septembre 2022, une nouvelle garantie optionnelle, permet aux agents de protéger leur régime indemnitaire à hauteur de 95%, en cas de Congé Longue Maladie (CLM) ou Congé Longue Durée (CLD).

A cet effet, le Département a lancé une grande campagne de communication auprès :

- Des adhérents afin de leur présenter cette nouvelle option et les inviter à des permanences,
- De tous les agents via l'intranet et le journal du personnel pour les sensibiliser sur l'utilité de la souscription d'une prévoyance et sur la subvention mensuelle accordée par l'employeur en cas de souscription à la convention collective.

La sensibilisation des agents départementaux au sport paralympique

Dans le cadre de la semaine Olympique et Paralympique, du 3 au 8 avril 2023, l'inclusion et la découverte des parasports ont été choisies comme thématiques par le Comité d'Organisation des Jeux de Paris 2024. Le Département a donc décidé de s'inscrire dans cette dynamique et a proposé à ses agents un programme d'activités destiné à les sensibiliser à la pratique du parasport et au handicap.

Ainsi, pour cette édition 2023, plus d'une centaine d'agents ont pu participer à une activité sous la forme d'une découverte et/ou initiation : para athlétisme, basket fauteuil, cécifoot, Trophée aventure, hockey marché, para aviron par le biais de l'aviron connecté, l'escrime fauteuil, rugby fauteuil. Le Département a pu compter sur l'implication de différents clubs du département (Nanterre 92, BLR 92, Boulogne 92), du comité handisport 92, du district de football des Hauts-de-Seine, de la Fédération française de hockey ainsi que de la Fédération internationale de rugby à 7 en fauteuil.

Un nouveau procédé de nettoyage plus respectueux de la santé des agents et de l'environnement

Le métier d'agent de ménage est cadencé et répétitif, avec des manutentions répétées générant des troubles musculo-

squelettiques qui sont la source principale des maladies professionnelles pour les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE).

Parallèlement, il est aujourd'hui établi qu'une mauvaise pratique du nettoyage génère du gaspillage, de la pollution et la dégradation de l'environnement notamment à travers l'utilisation de produits chimiques pour la remise en état des collèges.

Fort de ce constat, une alternative moins impactante pour les ATTEE et plus respectueuse de l'environnement a été trouvée. Ainsi, une méthode de nettoyage à l'eau ozonée (fort pouvoir de décontamination sans résidu chimique nocif), associée à une technique de pré-imprégnation (remplacement des seaux par des lavettes pré-imprégnées), a été mise en place en septembre 2022 sur

18 collèges départementaux.

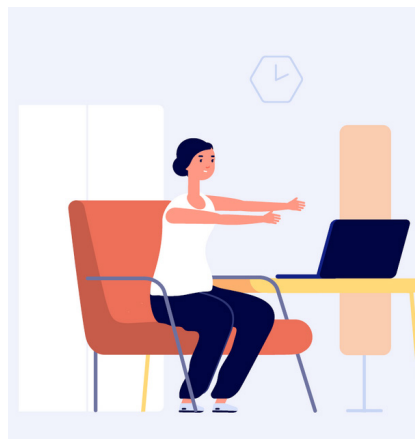
Ces nouvelles méthodes et techniques de nettoyage préservent la santé physique des agents en réduisant la pénibilité et les efforts physiques. D'une meilleure efficacité d'entretien et économiquement moins coûteuses, elles limitent la consommation d'eau et de produits nettoyants.

La sensibilisation des agents aux risques de la sédentarité

À l'origine de nombreuses pathologies, la sédentarité est un véritable fléau pour la santé publique : elle entraîne des troubles musculo-squelettiques, des risques pour le système cardio-vasculaire et, de manière plus indirecte, des troubles du sommeil. Elle est également associée à un plus grand risque de surpoids et de troubles de l'humeur. En 2023, à l'occasion de la semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), le Département a proposé aux agents des

défis, quiz, conférences pauses sportives, nombreuses animations pour adopter les bonnes postures, apprendre l'art de la pause active, soulager les tensions par l'étirement.

De plus, à l'occasion de la journée mondiale olympique et paralympique, l'hôtel du Département a été habillé d'un design actif qui incite de façon ludique à pratiquer une activité physique.



FICHE 14.3

Sensibilisation des agents départementaux aux enjeux du développement durable

Contexte

En termes de communication, le Département a établi un plan d'actions à destination des agents départementaux en 2022 et 2023 en cohérence avec sa politique de transition écologique. L'objectif de cette démarche est de :

- Sensibiliser tous les agents aux enjeux de développement durable et aux gestes éco-responsables au travail,
- Rendre les agents acteurs et partie-prenante pour permettre une meilleure assimilation,
- Développer les actions croisées entre différentes directions départementales (eau, parcs et jardins, sports).

Cet axe s'inscrit dans le fil rouge déployé par le Département en faveur de la qualité de vie au travail, de la cohésion et du bien-être des agents départementaux.

Les chiffres-clés en 2022/2023



Les journées internationales : de belles occasions d'impliquer les agents

A l'occasion de différentes journées ou semaines internationales, le Département sensibilise ses agents par différentes actions et manifestations ludiques et informatives :

- Pour la journée mondiale de l'Eau, le 22 mars 2022 : visite du bassin de stockage d'Issy-les-Moulineaux, dossier dans le magazine interne, portraits d'agents, série de publications Intranet et via la marque employeur, série de six portraits vidéo, création d'un article sur le site recrutement.hauts-de-seine.fr, publications LinkedIn.
- À l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité : visites de parcs départementaux entre le 16 et le 20 mai 2022 pour découvrir les aménagements en faveur de la biodiversité au sein des parcs des Chanteraines, de Sceaux, de l'île Saint-Germain et du Chemin-de-l'île.

- Avec la Semaine européenne de la mobilité en septembre 2022 : animations sportives au stade du pré Saint-Jean, aux parcs des Chanteraines et André-Malraux (marche nordique, VTT, biathlon et course d'orientation).

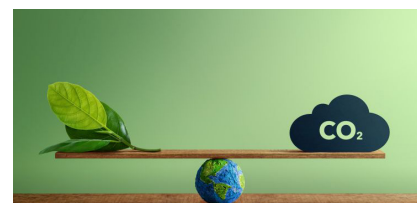
- Avec la Semaine européenne de développement durable (SEDD) en septembre-octobre 2022 puis 2023 : expositions, activités sportives, ludiques et culturelles (courses d'orientation autour des ODD, randonnées, fresque du climat, etc.) ou encore conférences.

Engager les agents dans le plan de décarbonation du Département

Une conférence interactive MyCO2 a été organisée dans le cadre du plan d'actions 2022-2024 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et à la stratégie bas-carbone du Département. L'objectif de cette conférence est d'initier les agents à la réduction de leur empreinte carbone personnelle, de la compréhension des ordres de grandeur aux leviers d'actions possibles. Chaque participant a réalisé sur la pause méridienne son propre diagnostic et découvert son empreinte carbone avant de partager ses ressentis et de s'engager sur des actions concrètes avec le groupe pour s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris. 50 agents ont assisté à cette conférence.

Depuis cette conférence chaque agent peut simuler son empreinte carbone via le lien vers MyCO2 disponible sur l'intranet www.myco2.fr/formulaire/conference-interactive-myco2-departement-des-hauts-de-seine-pole-communication.

Deux Quizz ont également été proposés aux agents sur l'intranet, l'un pour les informer sur les énergies propres et l'autre sur le changement climatique.



Le déploiement de la Fresque du Climat pour les agents

La Fresque du Climat est un atelier ludique et interactif pour comprendre les enjeux du changement climatique. Créée fin 2018, l'association du même nom a pour but de former et faire monter en compétences un vivier d'animateurs.



LA FRESQUE DU CL!MAT

Sa règle de base est la duplication des initiatives. Aujourd'hui, cette initiative rassemble plus de 1,2 million de participants, 60 000 bénévoles et 156 pays.

Le principe est simple, lors de l'atelier,

les participants doivent placer des cartes dans une logique de cause à effet et les relier entre elles pour former une fresque. En trois heures, des notions complexes sont abordées, nul besoin d'être expert, la pédagogie de l'atelier permet à tout le monde de comprendre le sujet. Toutes les données sont issues des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), favorisant un outil neutre et objectif.

En mars 2023, le Département a conclu un marché avec la Fresque du Climat pour former des agents à l'animation, quels que soient leur grade ou leur métier. Le but est de former des agents animateurs qui pourront animer des fresques dans toutes les directions : 8 nouveaux agents formés s'ajoutent aux 4 animateurs déjà identifiés.

En 2023, près de 250 agents ont participé à une Fresque du Climat. L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des agents du Département aux enjeux du changement climatique grâce à cet outil.

Prévenir la discrimination, une nouvelle formation en ligne

La Département propose à tous les agents une formation de sensibilisation pour comprendre et prévenir les discriminations.

Cette formation obligatoire s'inscrit dans le cadre du plan d'actions (2021-2023) en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est l'opportunité de présenter le dispositif de signalement interne des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et agissements sexistes.



Exemple de réalisation de la Fresque du climat - © CD92

FICHE 15.1

Des outils numériques au service des agents

Contexte

Le Département poursuit la dématérialisation de ses procédures, contribuant ainsi à la réduction de la consommation du papier tout en accélérant les échanges administratifs entre les institutions et en optimisant le service rendu à l'usager.

Depuis 2019, le Département transmet à la paierie départementale, de manière dématérialisée, l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de ses dépenses et de ses recettes. Avec la mise en place successive d'outils d'uniformisation et de dématérialisation des procédures en interne (ZOE, AXEL, signature électronique), associés au portail national Chorus Pro, la chaîne comptable est désormais dématérialisée de bout en bout. Il en résulte une diminution de la consommation de papiers et la réduction des délais de traitement.

La chaîne de gestion et de traitement des courriers est également dématérialisée. L'outil Easyvista, portail permettant aux agents de saisir leurs demandes d'intervention ou de matériel en ligne et de pouvoir suivre leur avancement, a facilité l'interactivité entre les différents acteurs. De nouvelles étapes ont été franchies élargissant l'accès au portail à de nouvelles offres de services. Ce portail devient donc transverse et entre dans la catégorie des logiciels de gestion de service d'entreprise appelés Enterprise service management (ESM). En 2022, cinq nouveaux formulaires dématérialisés des ressources humaines sont en ligne.

Par ailleurs, le logiciel NEEVA, application de gestion et de développement de compétences, concourt à améliorer la vie professionnelle des agents par une série de modules rajoutés en 2021 et 2022. De la même façon, le logiciel OCTIME simplifie les démarches des agents sur l'organisation de leur temps de travail.

La démarche de Green IT, ou informatique durable, qui vise à réduire l'empreinte carbone du numérique, s'intensifie avec la modernisation du parc informatique en PC portables moins gourmands en énergie que des PC fixes. A ce jour, 91 % des agents du Département sont équipés en PC portables et 100 % des agents dont les missions sont télétravaillables le sont.

Enfin, de nouvelles fonctions de communication ont été déployées directement sur le poste de travail, étoffant ainsi l'offre déjà en place. Elles permettent une plus grande souplesse dans les échanges et le travail d'équipe en s'adaptant à l'évolution des modes de fonctionnement comme le télétravail ou les réunions à distance limitant les déplacements des agents (messagerie instantanée Jabber, softphone, TEAMS, visio-conférence...).

aux besoins et s'enrichit chaque jour à partir des réponses apportées. Cet outil permet d'apporter :

- Une réponse de premier niveau immédiate ;
- Une assistance utilisateur recentrée sur les accompagnements complexes ;
- Une connaissance des difficultés rencontrées par les utilisateurs pour une amélioration continue de l'outil et l'adaptation de la communication et des formations.

Les chiffres-clés en 2022/2023

SUBVENTIONS

Janvier > Septembre 2023

1 020

demandes
traitées
de manière
dématérialisée



DÉMATÉRIALISATION DE LA CHAÎNE COMPTABLE EN 2022



Délai global de
paiement moyen

16 jours

42%

Liquidations
dont la facture
est dématérialisée

92%

Factures payées
dans un délai
de 30 jours

ALEX, le nouvel assistant virtuel des agents du Département

Avec plus de 1000 réponses déjà intégrées à sa base de connaissances, le chatbot Alex ou robot conversationnel est un outil accessible sous Teams et sur Intranet qui offre une assistance sur toutes les questions concernant votre équipement ou vos applications informatiques : déclaration d'incidents, applications métiers, logiciels bureautiques, matériel informatique, accès VPN.

Alex facilite les recherches des agents pour trouver la solution qui correspond



La dématérialisation au service des agents en charge des demandes d'aides sociales

Après 5 ans d'ouverture, la Gestion électronique des documents (GED) du Pôle Solidarités gère tous les ans plus de 4,25 millions de documents concernant plus de 295 000 dossiers, pour 410 000 courriers reçus.

L'automatisation se poursuit en parallèle avec le déploiement d'outils « agents virtuels, RPA » (robotisation de processus automatisés) permettant le traitement en masse des dossiers.

En 2023, le 'RPA4', permettant le traitement en masse des dossiers déposés par les usagers sur la plateforme « démarches-simplifiées » pour bénéficier de l'APA (à Domicile et Etablissement) est mis en service. Cet outil injecte automatiquement les dossiers de demande dans le système GED autonomie.

Vers des espaces de travail mieux sécurisés grâce à Netskope et à la messagerie on line

En août 2022, une nouvelle solution de filtrage Internet a été déployée sur les postes de travail des agents. Sa mise en place répond aux préoccupations suivantes :

- Gérer l'obsolescence d'un outil qui montrait ses limites pour traiter tout le trafic Internet du Département ;
- Offrir une protection continue sur le réseau du Département ou sur un réseau externe [télétravail] permettant de bloquer en permanence les sites à risque ;
- Obtenir un affichage clair des conditions de filtrage dans le cas d'un blocage ;
- Corriger les catégories de filtrage erronées.

En parallèle, le projet de migration des boîtes Outlook des agents vers la solution de messagerie en ligne « Exchange Online » a débuté en Janvier 2022. Cela représente plus de 5 000 comptes utilisateurs et environ 1 000 boîtes mail partagées.

Cette opération est le préalable au déploiement d'un environnement de travail plus moderne qui offrira aux agents plus d'outils de travail collaboratifs (Calendriers Teams, Forms) et plus d'options de partages de documents et d'automatisation des tâches.

L'amélioration du logiciel NEEVA pour une gestion renforcée des recrutements

Jusqu'ici, le logiciel NEEVA, application de gestion et de développement des compétences, permettait aux agents de saisir et accéder, de manière dématérialisée, à leurs entretiens professionnels annuels (EPA) et à leurs demandes de formation.

Depuis novembre 2022, l'installation d'un nouveau module de recrutement sur NEEVA permet désormais de gagner en efficacité sur la gestion des recrutements et pour les agents, de gérer leur évolution professionnelle sur un outil unique. Les agents peuvent ainsi consulter et candidater en ligne aux offres d'emploi du Département, et les managers saisir les besoins de recrutement de leurs équipes.

Le déploiement de la dématérialisation des procédures de passation des contrats de la commande publique

En 2022, le Département a déployé un logiciel de passation des marchés publics et un parapheur électronique visant à entièrement dématérialiser les circuits de validation et de signature des dossiers et à fortement diminuer la consommation de papiers.

En 2023, le Département a acquis un outil de sourcing permettant d'identifier

les fournisseurs selon des critères prédéfinis (par exemple : fournisseurs écolabellisés, fournisseurs proches géographiquement...) et ce afin de limiter l'impact environnemental d'une partie des achats du Département. Cet outil facilite également l'identification d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (EESS) pour la préparation de marchés réservés.

Perspectives

- Ouverture de l'application de gestion du temps et des absences (Octime) aux agents relevant de la fonction publique hospitalière en 2024.
- Refonte de l'application budgétaire et comptable ZOE en 2024.

FICHE 15.2 Vers des déplacements professionnels plus vertueux

Contexte

Depuis 2016, le Département rationalise sa flotte automobile selon un plan pluriannuel. Il continue d'ajuster son pool de véhicules mutualisés qui compte, en 2022, 347 véhicules.

Le Département renouvelle son parc en optant pour l'achat de véhicules moins polluants. L'acquisition de véhicules hybrides a doublé depuis 2020 pour passer à 150 véhicules en 2023.

Dès 2019 ces véhicules hybrides permettent de faire face aux problèmes structurels de la recharge des véhicules électriques tout en préservant l'environnement.

Cette transition s'inscrit dans le sillage des lois LOM (loi d'orientation des Mobilités) et Climat et Résilience qui rendent obligatoire le verdissement des parcs automobiles et l'interdiction des véhicules polluants dans les zones à faibles émissions (ZFE).

En 2022, le Département fait évoluer le forfait mobilités durables, mis en place en 2021, afin d'inciter les agents à utiliser des modes de transport durables, alternatifs à la voiture individuelle, pour leurs déplacements, entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Les chiffres-clés en 2022/2023

347 VÉHICULES MUTUALISÉS EN 2022



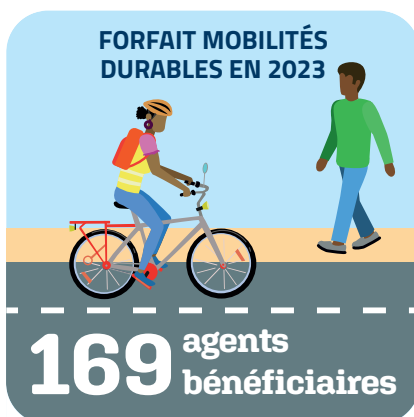
VÉHICULES ÉLECTRIQUES

18%



VÉHICULES HYBRIDES

32%



L'évolution des modalités du Forfait Mobilités Durables (FMD)

À la suite du décret n°2022-1557 et de l'arrêté du 13 décembre 2022, le Département fait évoluer la prise en charge du FMD à compter du 1^{er} janvier 2022. Désormais, le nombre minimal de jours de déplacements ouvrant droit au forfait est de 30 (contre 100 jours précédemment) ; de nouveaux modes de transport en plus du vélo, vélo électrique ou du covoiturage, sont éligibles (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, vélo électrique ou pas, ou engin de déplacement motorisé non thermique ou non motorisé, loué ou mis à disposition en libre-service); le montant du forfait est modulable en fonction du nombre de jours d'utilisation et enfin le cumul avec le remboursement des abonnements de transport public est possible.



Le montant du forfait est proportionnel au nombre de jours de déplacement effectué sur une année civile, soit 100 € entre 30 et 59 jours, 200€ entre 60 et 99 jours et 300 € pour plus de 100 jours. Le forfait est versé, en une seule fraction l'année suivant celle du dépôt de la déclaration. Il est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

L'avantage global résultant de ces deux dispositifs est exonéré d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales dans la limite d'un plafond de 800 €.

Pour l'année 2022, le Département a pris en compte la parution tardive du décret en décembre 2022 pour ajuster les montants versés en avril 2023.

FICHE 15.3 Vers une économie circulaire : gestion des déchets et consommation responsable

Contexte

En tant qu'administration, le Département agit principalement sur deux leviers : en amont avec une gestion raisonnée de ses ressources et en aval avec une gestion adaptée de ses déchets.

Concernant les supports de communication, les impressions des magazines sont prioritairement effectuées sur du papier recyclé ou sur du papier issu de forêts gérées durablement. En outre, elles sont réalisées avec des encres sans additifs, végétales, ou bio à base de pigments végétaux. De plus, le Département s'acquitte des taxes réglementaires et contribue ainsi au financement de la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets papiers.

D'autre part, grâce au déploiement du projet REMMI ou Rationalisation de l'éditique et modernisation des moyens d'impression, le Département concourt à réduire de façon drastique la consommation de papier.

En adéquation avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le Département s'assure de la bonne gestion des déchets produits sur ses chantiers et sur ses sites. Conformément à la réglementation, il a mis en place, dès 2016, dans les bâtiments centraux, le tri à la source et la collecte séparée de cinq flux de déchets : le bois, le verre, le métal, le plastique et les papiers/cartons. Les sites sont progressivement équipés de bornes de tri d'apports volontaires. Les nouveaux bâtiments (nouveaux pôles sociaux et So Work, stade Olympique Yves-du-Manoir) seront également équipés. En effet, pour assurer leur recyclage, ces déchets valorisables ne doivent plus être mélangés aux autres déchets. Dans cette même logique, dans le cadre de la labellisation Eve® de ses promenades, parcs et jardins, le Département améliore les consignes de tri pour les usagers.

Concernant la fin de vie des équipements électriques et électroniques (DEEE), le Département s'associe avec un éco-organisme agréé par l'Etat qui se charge de collecter, dépolluer et valoriser les DEEE sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape soit menée en toute conformité.

Le Département a poursuivi ses actions visant à réparer les PC portables de moins de deux ans, ayant subi des dommages et qui sont éligibles grâce aux pièces récupérées sur des PC portables « cassés », destinés à la destruction. Cette démarche permet de réduire le volume de PC portables mis au rebut.

En réaction à ce nouveau flux de déchets, le Département apporte des solutions concrètes pour le recyclage des masques à usage unique et déploie des bornes de collecte de masques à usage unique usagés. Il fournit également des masques en tissu à ses agents. 123 bornes de masques ont été déployées sur l'ensemble des sites départementaux et 42 kg de masques ont été collectés et valorisés (fabrication de jouets) en 2022.

Enfin, dans sa démarche d'économie circulaire, le Département organise des ventes aux enchères de ses biens mobiliers réformés destinés au rebut permettant de redonner une seconde vie à des biens mobiliers divers ou du matériel horticole.

PART DES DÉCHETS DE CHANTIERS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE VALORISATION MATIÈRE EN 2022



98,2%

QUANTITÉ DE MATÉRIELS INFORMATIQUES EN FIN DE VIE VALORISÉS
Septembre 2022 > Août 2023



Les chiffres-clés en 2022/2023

PAGES ÉCONOMISÉES GRÂCE AUX DOCUMENTS NON-IMPRIMÉS
Septembre 2022 > Août 2023

484 590



L'innovation au service de la traçabilité et de la valorisation des déchets de chantier

Le Département expérimente depuis 2022 un outil de traçabilité des matériaux et déchets nommé Altaroad.

Sous la forme d'une interface web, cet outil répond à plusieurs obligations réglementaires :

- Tenir un registre chronologique des déchets ;
- Utiliser les plateformes numériques Trackdéchets et RNDTS⁵ de dématérialisation de la traçabilité des déchets (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)) ;
- Atteindre des taux minimaux de valorisation matière en ce qui concerne les matériaux et les déchets de voirie (loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)) ;
- Réaliser le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre.

Concrètement, pendant l'exécution du chantier, cette traçabilité en temps réel permet :

- D'assurer un suivi transparent de l'avancement des travaux pour tous les acteurs ;
- De suivre les pourcentages de valorisation des matériaux livrés sur le chantier et des matières et déchets générés. À titre d'exemple, en 2022, 300 m de bordures ont été réemployés sur site au cours des travaux d'aménagement de la RD 106 à Colombes.
- De disposer d'indicateurs chiffrés utilisés comme levier d'action pour réduire l'empreinte carbone (par exemple en optimisant les chargements des camions pour améliorer le taux de rotation).

⁵ Registre National des Déchets, Terres excavées et Sédiments



Signature de la convention de don d'équipements informatiques par Georges Siffredi, président du Département, et Guillaume-Alexandre Collin, président d'Emmaüs Connect © CD92 / Olivier Ravoire

Vers une labellisation « numérique responsable »

En complément de la démarche « Green IT », le Département s'engage en 2023 dans un processus plus général de labellisation « Numérique Responsable ». Adopter une démarche numérique responsable, c'est mettre en œuvre des actions qui permettent de réduire l'impact environnemental de l'utilisation du numérique.

Ces actions s'articulent autour de plusieurs axes vers lesquels le Département est déjà engagé en partie :

- En faveur des économies d'énergie : choisir des méthodes de stockage de données plus sobres, diminuer la volumétrie des données stockées ou transférées, éteindre les matériels lorsqu'ils ne sont pas utilisés, mettre en place des applications ou des sites internet moins consommateurs en ressources.
- En faveur de la préservation de l'environnement : allonger la durée d'utilisation des matériels afin de limiter la surconsommation, acheter du matériel reconditionné, donner le matériel non utilisé à des filiales spécialisées dans le réemploi ou le reconditionnement, choisir des

matériels labellisés.

- En faveur des personnes : Favoriser l'accès au numérique aux personnes en situation de handicap, œuvrer en faveur de l'inclusion numérique, promouvoir l'adoption des éco-gestes et mettre en avant les bonnes pratiques.

Le label aura donc pour objectif de permettre au Département de réaliser un diagnostic de son empreinte carbone et de définir les actions en lien avec les thématiques du numérique responsable qui pourront être engagées.

Le réemploi de matériels numériques reconditionnés en direction des exclus du numérique

En novembre 2022, une convention de don d'équipements informatiques entre le Département et Emmaüs Connect a été signée afin de donner une seconde vie aux ordinateurs portables du Département, au profit des habitants des Hauts-de-Seine en situation de précarité. Chaque année, le Département renouvelle environ 800 ordinateurs des services, et 3 000 appareils des collèges. Ainsi ont été donnés en 2022, 321 portables, et en 2023, 850 tablettes et 156 portables en avril.

L'association Emmaüs Connect agit en faveur de la lutte contre l'exclusion numérique des personnes en situation de précarité sociale, au travers d'actions de formations et d'équipement à prix solidaire : mise à disposition des équipements numériques reconditionnés vendus à prix solidaire, organisation gratuite d'ateliers d'initiation et de permanences connectées pour transmettre des compétences essentielles, formations chaque année de centaines de professionnels du secteur social aux techniques d'inclusion numérique, afin qu'ils puissent accompagner leur public.

Un chantier de rénovation au parc des Chanteraines mené dans une démarche d'économie circulaire

Le principe de réutiliser les déchets de chantier pour en faire des ressources et de nouvelles matières premières fut mis en œuvre par le Département lors du chantier de rénovation au parc des Chanteraines de 2018 à 2021.

Une aire mobile de transformation des matériaux issus de la démolition des anciennes allées fut créée. Ainsi les matériaux récupérés furent broyés sur place par un concasseur mobile, pour obtenir un nouveau béton recyclé. Les bénéfices environnementaux comprennent : l'absence de déchet, de frais de mise en décharge, peu de transports, peu de nuisances et la préservation des ressources. Le béton recyclé contribue à diminuer la pollution de l'air en piégeant le CO₂. Les granulats recyclés ont par ailleurs été réutilisés pour réaliser des murs en gabions et remplacer une partie du ballast du chemin de fer.



Cette démarche d'économie circulaire représente une économie de 293 100 €, 58 525 litres de carburant, 170 tonnes d'émissions de CO₂, 318 tonnes de sable et 8 000 tonnes de gravillons.

Toutes les bonnes pratiques sur cette démarche sont à retrouver dans le guide très complet réalisé par le Département : « Un chantier de rénovation mené dans une démarche d'économie circulaire. »

La réhabilitation du Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes : l'économie circulaire au cœur du projet

La réhabilitation du Stade Départemental Yves-du-Manoir s'inscrit dans la double ambition du Département d'excellence environnementale et de la Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques) de produire des Jeux Olympiques à faible impact environnemental. Cela se traduit par

le choix de matériaux biosourcés, le recyclage et le réemploi des matériaux, le recours aux énergies renouvelables, l'évitement de l'eau potable et la végétalisation.

Dans une démarche d'économie circulaire, dès les phases programmations, l'accent a été mis sur le réemploi et le recyclage des matériels et matériaux présents sur site. En effet, l'objectif pour ce projet ambitieux est d'atteindre 90 % de réemploi ou recyclage des déchets et des terres de chantier.

Ainsi, pour y parvenir, en anticipation des phases de curages et de déconstruction, un travail de recensement des éléments pouvant bénéficier d'une seconde vie a été mis en place. Ce travail a été effectué en collaboration avec une plateforme spécialisée dans le domaine pour optimiser la réussite de cette démarche. De même, une partie des bétons de déconstruction et des terres excavées a été stockée et réutilisée sur site pour économiser les ressources naturelles et éviter la circulation de nombreux camions.















ANNEXES

LA DÉCLINAISON DES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) - 90

LES CHIFFRES-CLÉS POUR LES ANNÉES 2022-2023 - 93

La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	<p>Extrême pauvreté, pauvreté</p> <p>Protection sociale</p> <p>Accès aux ressources</p> <p>Vulnérabilité</p> <p>Mobilisation des ressources</p> <p>Prise en compte dans les politiques</p>
 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	<p>Faim</p> <p>Malnutrition</p> <p>Productivité et petits exploitants</p> <p>Agriculture performante et résiliente</p> <p>Diversité et partage des ressources génétiques</p> <p>Recherche agronomique</p> <p>Exportation et commerce</p> <p>Fonctionnement des marchés alimentaires</p>
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	<p>Mortalité maternelle</p> <p>Mortalité néonatale et infantile</p> <p>Maladies transmissibles, maladies non transmissibles</p> <p>Conduites addictives</p> <p>Accidents de la route</p> <p>Santé sexuelle et procréative</p> <p>Couverture santé universelle</p> <p>Santé environnement</p> <p>Tabac</p> <p>Recherche/ mise au point et accès aux médicaments</p> <p>Personnel de santé</p> <p>Sécurité sanitaire</p>
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<p>Éducation scolaire</p> <p>Soins et éducation préscolaires</p> <p>Formation professionnelle et enseignement supérieur</p> <p>Compétences et accès à l'emploi</p> <p>Egalité des chances</p> <p>Apprentissages fondamentaux</p> <p>Éducation pour le développement durable</p> <p>Accessibilité des établissements scolaires</p> <p>Bourses de formation et d'études supérieures</p> <p>Formation des enseignants (pays en développement PED)</p>
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p>Violences et exploitation</p> <p>Mariage forcé et mutilations</p> <p>Promotion et partage des travaux domestiques</p> <p>Participation et accès aux postes de direction</p> <p>Santé sexuelle et procréation</p> <p>Droit et accès aux ressources</p> <p>Technologies et autonomisation</p> <p>Politiques d'égalité</p>
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	<p>Accès à l'eau potable</p> <p>Accès aux services d'assainissement et d'hygiène</p> <p>Qualité de l'eau</p> <p>Gestion durable des ressources en eau</p> <p>Gestion intégrée des ressources</p> <p>Protection et restauration des écosystèmes</p> <p>Coopération et renforcement de capacités</p> <p>Gestion collective de l'eau</p>

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔT ABORDABLE</p>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Accès à l'énergie Énergies renouvelables Efficacité énergétique Recherche et investissement Approvisionnement en énergie
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Croissance du PIB Productivité économique Développement des TPE et PME Utilisation efficiente des ressources Plein emploi et travail décent Accès des jeunes à l'emploi et la formation Exploitation des enfants, traite, travail forcé Droits & sécurité au travail Tourisme durable Accès aux services financiers et d'assurance Aide pour le commerce des PED Pacte mondial pour l'emploi
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures durables, résilientes et accessibles Industrialisation socio-économiquement durable Accès de toutes les entreprises aux services financiers Modernisation et durabilité des filières industrielles Innovation, recherche et développement Appui aux pays en développement Diversification et ajout de valeur Accès aux technologies de l'information et de la communication
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Evolution des revenus des plus pauvres Autonomisation et intégration Égalité des chances Politiques publiques ciblées au service de l'égalité Réglementation de la finance Gouvernance internationale Migrations Traitement spécial et différencié Aide publique au développement Coûts de transaction
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Accès au logement décent Transports sûrs, accessibles et viables Urbanisation durable Préservation du patrimoine Prévention et limitation de l'impact des catastrophes Impact environnemental Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs Développement territorial Politiques intégrées pour des territoires résilients Bâtiments durables et résilients
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable des ressources naturelles Gaspillage alimentaire Gestion écologique des produits chimiques Réduction des déchets Responsabilité sociétale des entreprises Marchés publics durables Formation et information environnementales Tourisme durable Politique de subvention de l'énergie

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Résilience et adaptation Politiques climatiques Éducation et capacité d'action Fonds vert Renforcement des capacités
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Pollutions marines Écosystèmes marins et côtiers Acidification des océans Règlementation de la pêche Préservation de zones marines Subventions nuisibles à la pêche Petits États insulaires Recherche et transferts de techniques marines Préservation de la pêche artisanale Droit de la mer
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Préservation des écosystèmes terrestres Gestion durable des forêts Dégradation des sols Écosystèmes montagneux Biodiversité et espèces menacées Ressources génétiques Braconnage et trafics d'espèces protégées Espèces envahissantes Intégration de la biodiversité dans les politiques Financement [Biodiversité] Financement [Forêts] Moyens dans la lutte contre le braconnage
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Réduction de la violence Maltraitance et exploitation infantiles État de droit et accès à la justice Criminalité organisée Corruption Institutions exemplaires Prise de décisions inclusive Gouvernance internationale État civil Information et protection des libertés Terrorisme et criminalité Politiques non discriminatoires
	Partenariats pour la réalisation des objectifs	Mobilisation des ressources nationales Aide publique au développement Ressources financières supplémentaires Maîtrise de la dette nationale Investissements ciblés Coopération scientifique et technologique Transferts ciblés de technologies Capacités scientifiques et technologiques Renforcement des capacités Système commercial multilatéral équitable Exportations des pays en développement Accès aux marchés Stabilité économique mondiale Cohérence des politiques Souveraineté nationale Partenariat pour le développement durable Partenariats multi-acteurs Recueil de données Construction d'indicateurs de développement durable

Les chiffres-clés pour les années 2022-2023

FICHE	Chiffres-clés	Unité	2022	2023
	Accessibilité des bâtiments recevant du public pour les personnes porteuses d'un handicap depuis 2016			
1.1	Nombre de sites ERP rendus accessibles, dont les collèges	Nombre	NC	89
	Part des sites rendus accessibles sur 161 sites départementaux ERP en mars 2023	Pourcentage	NC	55%
	Nombre de collèges rendus accessibles parmi les sites ERP	Nombre	NC	48
	Part des collèges rendus accessibles sur 93 collèges en mars 2023	Pourcentage	NC	52%
1.1	Nombre d'usagers accueillis par mois en moyenne dans les 13 services des solidarités territoriales (SST)	Nombre	11 500	NC
	Répartition des types de demandes formalisées via la gestion relation citoyen (GRC) (pour 2023 de janvier à octobre)			
1.1	Protection Maternelle et Infantile	Pourcentage	13,7%	13,6%
	Maison Départementale des Personnes Handicapées	Pourcentage	22,8%	20,1%
	Autonomie	Pourcentage	14,0%	16,2%
	Social	Pourcentage	46,4%	47,3%
	Accueil en lien avec le mode de garde	Pourcentage	1,4%	1,7%
	Accueil en lien avec le Centre de planification et d'éducation familiale/santé sexuelle	Pourcentage	1,1%	0,6%
	Adoptions	Pourcentage	0,0%	0,0%
	Direction générale	Pourcentage	0,6%	0,3%
1.1	Demandes de prestations déposées sur la plateforme « Démarches simplifiées en ligne » et les outils spécifiques au Département (Blueway) (pour 2023 de janvier à octobre)	Nombre	48 636	44 544
1.1	Nombre de consultations de planification familiale ou santé sexuelle et d'entretiens de conseil conjugal	Nombre	14 197	NC
	Actions sociales menées auprès des personnes accueillies dans les services sociaux territoriaux (pour 2023 de janvier à octobre)	Nombre	90 920	92 965
1.1	Domaine de l'insertion sociale et professionnelle	Pourcentage	22%	18%
	Domaine de l'insertion par le logement : accès et maintien	Pourcentage	26%	22%
	Domaine de la prévention et protection des majeurs vulnérables	Pourcentage	6%	5%
	Domaine parentalité protection enfance	Pourcentage	10%	8%
	Domaine du droit	Pourcentage	28%	27%
1.1	Nombre de postes de gestionnaires d'offre de services (GOS) budgétés	Nombre	77	77
1.1	Augmentation du nombre de postes GOS par rapport à l'an dernier	Pourcentage	18,5%	0,0%
1.1	Nombre de bénéficiaires du RSA ayant bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel	Nombre	3 091	3 074
1.1	Nombre de bénéficiaires du RSA ayant bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel et retrouvé une activité	Nombre	1 387	615
1.1	Nombre d'heures prévisionnelles cumulées dans le cadre des clauses sociales	Nombre	Fin de l'indicateur	
1.1	Nombre d'heures d'insertion réalisées cumulées dans le cadre des clauses sociales établis dans les marchés publics	Nombre	Fin de l'indicateur	
	Emplois créés et retour à l'emploi de 2010 à fin 2018			
1.1	Emplois créés	Nombre	Fin de l'indicateur	
	Eaux	Pourcentage		
	Voirie	Pourcentage		
	Bâtiments et transports	Pourcentage		
	Services	Pourcentage		
	Espaces verts	Pourcentage		
	Personnes en retour à l'emploi	Nombre		
	Eaux	Pourcentage		
	Voirie	Pourcentage		
	Bâtiments et transports	Pourcentage		
	Services	Pourcentage		
	Espaces verts	Pourcentage		
1.2	Nombre d'enfants âgés de 3 – 4 ans ayant bénéficié d'un Bilan de santé en école maternelle (BSEM) sur l'année scolaire (année n-1/année n)	Nombre	16 320	16 134
1.2	Pourcentage des enfants âgés de 3 – 4 ans ayant bénéficié d'un Bilan de santé en école maternelle (BSEM) sur l'année scolaire (année n-1/année n)	Pourcentage	82%	84%
1.2	Pourcentage des enfants âgés de 3 – 4 ans orientés vers des spécialistes de santé	Pourcentage	33%	32%
1.2	Taux de couverture des bilans de santé par rapport au nombre d'enfants de 3-4 ans scolarisés	Pourcentage	82%	84%
1.2	Nombre d'enfants orientés suite au BSEM	Nombre	5 420	5 157
1.2	Nombre d'orientations vers différents types de soins	Nombre	7 429	7 329
1.2	Nombre de mallettes de dépistage BSEM	Nombre	50	47
1.2	Nombre d'exams médicaux de prévention réalisés sur les enfants de moins de 6 ans	Nombre	17 174	NC
1.2	Nombre de vaccins effectués sur les enfants de moins de 6 ans	Nombre	18 159	NC
1.2	Part des nouveaux-né vus par un professionnel de la PMI	Pourcentage	62%	NC

FICHE	Chiffres-clés	Unité	2022	2023
1.2	Accueil sur la plateforme téléphonique interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine pour les centres de PMI et les centres départementaux de santé sexuelle des Hauts-de-Seine	Nombre	NC	25 602
1.2	Nombre d'assistants maternels agréés (ASSMAT)	Nombre	4 247	4 041
1.2	Nombre d'ASSMAT agréés ayant saisi leur offre d'accueil sur la plateforme ENFenCONFIANCE	Nombre	2 947	NC
1.2	Taux d'ASSMAT ayant saisi leur offre d'accueil sur la plateforme ENFenCONFIANCE	Pourcentage	69%	NC
1.2	Nombre de places d'accueil d'ASSMAT	Nombre	12 509	11 974
1.2	Nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)	Nombre	797	814
1.2	Nombre de places nouvelles dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)(en 2023 de janvier à octobre)	Nombre	1 102	657
1.2	Nombre de places totales dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)	Nombre	28 551	28 026
1.2	Nombre de bénéficiaires de l'allocation Bébédome	Nombre	6 215	5 687
1.2	Nombre de demandes d'agrément par les Alto-Séquanais en vue d'adoption	Nombre	NC	NC
	Nombre d'agrément alto-séquanais délivrés	Nombre	NC	NC
	Nombre de titulaires alto-séquanais d'un agrément valide au 31 décembre	Nombre	NC	NC
1.2	Nombre de naissance dans le secret (dans le 92)	Nombre	NC	NC
1.2	Nombre d'enfants accueillis chez des parents alto-séquanais	Nombre	NC	NC
1.2	Pourcentage de femmes enceintes suivies / nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	8%	NC
1.2	Pourcentage de nourrissons de moins de 1 mois suivis /nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	39%	NC
1.2	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans vaccinés en centre de PMI	Pourcentage	5%	NC
1.3	Nombre d'inscriptions sur les activités proposées dans le cadre du dispositif « Plan vacances-été-jeunes »	Nombre	NC	NC
1.3	Nombre de jeunes 11-25 ans concernés par les actions de prévention et d'insertion	Nombre	NC	NC
1.3	Nombre de jeunes de moins de 21 ans accueillis par l'ASE	Nombre	5 866	5 292
1.3	Nombre de mineurs non accompagnés accueillis par l'ASE	Nombre	1 229	1 134
1.3	Nombre total de jeunes suivis par une aide éducative dans l'année	Nombre	4 267	3 855
1.3	Part des jeunes bénéficiaires d'une mesure d'aide éducative au 31 décembre	Pourcentage	46%	46%
1.3	Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans bénéficiant d'une mesure d'accueil ou d'une mesure d'accompagnement en milieu ouvert	Nombre	6 143	5 251
1.3	Nombre de contrats jeunes majeurs	Nombre	989	NC
1.4	Nombre d'Ecoles françaises de femmes des Hauts-de-Seine	Nombre	6	6
1.4	Nombre de femmes accueillies	Nombre	500	470
1.4	Nombre de nationalité	Nombre	85	83
1.5	Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile	Nombre	10 084	10 544
1.5	Nombre total de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile	Nombre	4 738	5 157
1.5	Nombre d'enfants bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap à domicile	Nombre	399	392
1.5	Nombre de bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	Nombre	1 278	1175
1.5	Nombre de bénéficiaires de l'aide-ménagère pour les personnes âgées ou en situation de handicap	Nombre	496	475
1.5	Nombre de bénéficiaires de PAM 78-92 (pour 2023 de janvier à octobre)	Nombre	954	1 086
	Nombre de courses effectuées (pour 2023 de janvier à octobre)	Nombre	33 583	32 717
1.5	Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le marché de transport PAM 92	Nombre	Fin de l'indicateur	
1.5	Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste	Nombre	43 508	44 352
1.6	Financement en fonctionnement pour la Politique de la ville (pour 2023 : de janvier à septembre)	Million d'euros	3,0	3,1
	Part des programmations communales	Pourcentage	66%	66%
	Part du soutien aux associations (Institut des Hauts-de-Seine)	Pourcentage	34%	34%
1.6	Répartition des Programmations communales (pour 2023 : de janvier à septembre)	Nombre d'actions	217	220
	Actions pour l'insertion des publics en difficulté	Nombre	122	122
	Actions pour la réussite éducative	Nombre	95	98
2.1	Amélioration de l'environnement sonore à proximité des infrastructures routières			
	Pose d'enrobés phoniques	Kilomètre	0,0	0,0
2.2	Dispositif "Initiatives Jeunes Solidaires" (IJS) - (pour 2023 : de janvier à septembre)			
	Nombre de dossiers reçus	Nombre	28	16
	Nombre de dossiers éligibles	Nombre	26	16
	Nombre de projets soutenus	Nombre	26	16
	Montant global attribué	Euro	100 000	74 000
2.2	Répartition des jeunes lauréats du dispositif "IJS" - (pour 2023 : de janvier à septembre)			
	Nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre	128	67
	Nombre de jeunes hors Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre	62	45
	Nombre total de participants	Nombre	190	112

FICHE	Chiffres-clés	Unité	2022	2023
	Localisation des projets soutenus depuis 2010- (pour 2023 : de janvier à septembre)			
2.2	Mexique	Nombre en cumulé	2	2
	Nicaragua		8	8
	Haïti		7	7
	Panama		3	3
	Equateur		4	4
	Pérou		33	34
	Bolivie		8	8
	Guatemala		2	2
	Maroc		5	5
	Tunisie		1	1
	Zambie		1	1
	Sénégal		19	20
	Mali		8	8
	Burkina Faso		23	23
	Bénin		18	19
	Togo		34	35
	Cameroun		7	7
	Burundi		1	1
	Kenya		2	2
	Tanzanie		1	2
	Rwanda		1	1
	Guinée		1	1
	Comores		1	1
	Madagascar		61	65
	Mongolie		5	6
	Népal		7	7
	Arménie		19	21
	Inde		33	33
	Laos		3	3
	Cambodge		46	47
Vietnam	48	51		
Philippine	6	6		
Indonésie	2	2		
Timor oriental	1	1		
Fidji	1	1		
Côte d'Ivoire	1	1		
3.1	Nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31/12/N	Nombre	31 147	30 220
	Taux de bénéficiaires du RSA majoré	Pourcentage	7,7%	NC
3.1	Nombre de personnes couvertes par le dispositif revenu de solidarité active	Nombre	54 740	53 217
3.1	Nombre de personnes pouvant bénéficier d'un accompagnement personnalisé	Nombre	32 455	31 602
3.1	Part de personnes accompagnées dans le cadre d'un accompagnement professionnel	Pourcentage	68,0%	68,0%
3.1	Nombre de contrats d'engagement réciproque (CER) élaborés	Nombre	6 910	3 704
3.1	Nombre de bénéficiaires concernés par les aides individuelles du Fond insertion jeune (FIJ)	Nombre	627	736
4.1	Contrat de performance énergétique			
	Nombre de collèges couverts par un Contrat de performance énergétique (CPE) depuis 2020 (prévisions pour 2023)	Nombre	62	62
	Réduction d'énergie (prévisions pour 2023)	Pourcentage	30%	30%
4.1	Nombre de collèges départementaux en travaux (prévisions pour 2023)	Nombre	2	4
4.1	Montant des travaux CPE réalisés (prévisions pour 2023)	Million d'euros	5	3
4.1	Nombre d'ordinateurs donnés aux collégiens (nouvel indicateur) (sept n-1 à juin n)	Nombre	4 366	6 481
4.1	Nombre de visites du portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges (sept n-1 à juin n)	Nombre en millions	42	45
4.1	Nombre de SMS envoyés depuis l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges (sept n-1 à juin n)	Nombre en millions	4,5	3,7
4.1	Nombre d'équipements dont une majorité d'ultra-mobiles prêtés aux familles altoséquanaises depuis mars 2020	Nombre	Fin de l'indicateur	
4.1	Nombre d'équipements mobiles dans les collèges dont une majorité d'ultra-portables (sept n-1 à juin n)	Nombre	8 000	8 000
4.1	Nombre d'îlots verts créés dans les collèges depuis 2020 (prévisions pour 2023)	Nombre	5	7
4.1	Nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine	Nombre en cumulé	93	93
4.2	Nombre de collégiens ayant bénéficié des dispositifs des actions éducatives avec la médiation éducative (sept n-1 à juin n)		Nombre	NC
	38 000			
4.2	Nombre d'élèves ayant suivi le dispositif des ateliers pédagogiques (sept n-1 à juin n)	Nombre	3 239	3 735
4.2	Nombre de collèges ayant participé au dispositif MEDDAILLES "Les Médailles du développement durable" (1ère édition en 2021)	Nombre	29	49
4.2	Nombre de médailles décernées	Nombre	65	111
4.2	Nombre d'éco-collèges	Nombre	9	26
	84	Nombre en cumulé	58	84

FICHE	Chiffres-clés	Unité	2022	2023
	Nombre d'interventions concernant le développement durable dans les collèges (sept n-1 à juin n)	Nombre	193	219
4.2	Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges	Nombre	4 670	Fin de l'indicateur
	Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges (de septembre année n-1 à juin année n)	Nombre	4 698	6 047
4.2	Nombre de prêt de borne Développement Durable (supports interactifs)	Nombre	20	20
4.2	Nombre de jeunes alto-séquanais et yvelinois ayant accédé aux ressources pédagogiques du service archéologie (pour 2023 de janvier à octobre)	Nombre	Plus de 1 300	416
	Nombre d'élèves ayant pu bénéficier du matériel itinérant du service archéologie (pour 2023 de janvier à octobre)	Nombre	NC	1 308
	Nombre d'élèves ayant participer aux ateliers, visites ou interventions des archéologues (pour 2023 de janvier à octobre)	Nombre	NC	177
5.1	Nombre de jeunes alto-séquanais de la 6 ^è à leur majorité, inscrits au Pass+	Nombre	Fin de l'indicateur	
5.1	Nombre de jeunes alto-séquanais de la 6 ^è à leur majorité, inscrits au Pass+ (sept n-1 à juin n)	Nombre	80 000	90 000
5.1	Taux de jeunes éligibles, inscrits au PASS+	Pourcentage	53%	60%
5.1	Montant global du remboursement ImaginR du dispositif PASS+	Euros	56 000	NC
5.1	Nombre de jeunes ayant accès aux activités sportives et culturelles via leur porte-monnaie électronique (PASS+)	Nombre	44 000	46 000
5.1	Nombre de jeunes en difficulté accompagnés par l'équipe mobile pluridisciplinaire	Nombre	-	214
6.1	Nombre de participants à la Semaine européenne de développement durable (SEDD)	Nombre		plus de 250
6.2	Nombre de téléformulaire de contacts reçus et traités pour la GRC (pour 2023, de janvier à novembre)	Nombre	51 170	51 696
6.2	Fréquentation du portail Open Data			
	Nombre de jeux de données téléchargeables (de janvier à octobre pour 2023)	Nombre	263	284
	Nombre de visiteurs uniques	Nombre	Fin de l'indicateur	
	Nombre moyen de visiteurs uniques mensuels (estimation de janvier à septembre 2023)	Nombre	204 000	156 000
7.1	Surface d'espaces naturels sensibles (ENS)	Hectare	618	618
7.1	Surface d'espaces naturels sensibles rénovés depuis 2021	Hectare	30,0	37,2
7.1	Part des Alto-Séquanais habitant à moins de 15 minutes à pied d'un espace naturel sensible	Pourcentage	30%	30%
7.1	Part des Alto-Séquanais habitant à moins de 15 minutes à pied d'un espace de nature (forêts domaniales, parc communaux de plus de 5km ²)	Pourcentage	77%	77%
7.1	Nombre de parcs départementaux labellisés Espace Végétal Ecologique EVE®	Nombre	18	22
7.1	Fréquentation annuelle des sites	Nombre de visiteurs en millions	NC	NC
7.1	Projets potagers créés ou développés dans les collèges par an (septembre année n-1; juin année n)	Nombre	24	15
7.1	Projets potagers créés ou développés dans les collèges depuis 2016	Nombre	65	80
7.1	Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »	Nombre	Fin de l'indicateur	
7.1	Nombre d'arbres plantés dans les ENS (estimations pour 2023)	Nombre	1 938	4 000
7.1	Nombre d'arbres d'alignement plantés sur les routes départementales et le long des tramways (estimations pour 2023)	Nombre	935	600
7.1	Linéaire de liaisons vertes sur les grandes promenades départementales	Kilomètre	33	33
8.1	Aménagement des berges RD1		Fin de l'indicateur	
	Réaménagement en boulevard urbain	Kilomètre		
	Création d'une promenade	Nombre		
8.1	Linéaire de berges de Seine aménagées à la promenade	Mètre linéaire	Fin de l'indicateur	
	Linéaire de berges rénovées depuis 2006 (pour 2023 janvier à octobre)	Mètre linéaire cumulé	-	14 490
	Linéaire d'aménagement de berges à l'étude - (pour 2023 janvier à octobre)	Mètre linéaire	4 670	4 020
8.2	Eaux usées et eaux pluviales			
8.2	Volume d'effluents transportés	Million de mètres cubes	121,7	NC
8.2	Patrimoine du réseau d'assainissement			
8.2	Linéaire du réseau d'assainissement	Kilomètre	629	NC
8.2	Linéaire de réseau d'assainissement visitable	Kilomètre	398	NC
8.2	Linéaire de réseau d'assainissement non visitable	Kilomètre	231	NC
8.2	Taux de renouvellement du linéaire de réseau sur les 3 dernières années	Pourcentage	1,48%	NC
8.2	Part des surfaces traitées en techniques alternatives ou déconnectées pour la gestion des eaux pluviales par rapport à la surface totale de parcelles aménagées constatées conformes	Pourcentage	63%	NC
8.2	Surface dotée d'installations de régulation des eaux pluviales conformes contrôlées dans l'année	Mètre carré	77 925	NC
8.2	Nombre de contrôles de conformité des branchements de particuliers en secteur séparatif	Nombre	174	NC
	Nombre d'équivalent-habitants (EH) pour les habitants ayant eu la mise en conformité de leurs branchements	Nombre	446	NC
8.2	Linéaire de réseau traité			
	réseau visitable	Kilomètre	2,3	NC
8.2	réseau non visitable	Kilomètre	1,5	NC
	Quantité de déchets collectés sur la Seine et ses berges	Tonnage annuel	173	NC
	dont des déchets verts compostés	Tonne	49	NC
8.2	Quantité de déchets dans les bennes des bateaux nettoyeurs	Tonnage moyen par benne	1,21	NC
8.2	Taux de remplissage des bennes par rapport à celui de 2018 (1,35t/b)	Pourcentage	90%	NC

FICHE	Chiffres-clés	Unité	2022	2023
9.1	Consommation énergétique <u>totale</u> des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhef)	122	127
9.1	Consommation énergétique <u>totale corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhef)	131	127
9.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhef)	41	44
	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration/consommation totale (sans éclairage public)	Pourcentage	34%	35%
	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhef)	81	83
	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement/consommation totale (sans éclairage public)	Pourcentage	66%	65%
	Consommation énergétique <u>corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhef)	43	44
	Consommation énergétique <u>corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments/consommation totale corrigée de l'administration (sans éclairage public)	Pourcentage	33%	35%
	Consommation énergétique <u>corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhef)	87	83
9.1	Consommation énergétique <u>corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments/consommation totale corrigée de l'enseignement (sans éclairage public)	Pourcentage	67%	65%
9.1	Nombre de certificats d'économies d'énergie (CEE) déposés	Kilowatt-heure Kilowatt-heure cumulés	0 78 891 438	0 78 891 438
9.1	Bilan des émissions de gaz à effet de serre du festival Chorus	tonne CO ₂ équivalent	-	137
9.2	Contrat de développement Département-Ville			
	Nouveaux contrats conclus	Nombre	-	-
	Avenants	Nombre	2	4
	Renouvellement	Nombre	26	6
	Opérations d'investissement financées	Nombre total	102	22
	Opérations favorables en matière de développement durable	Nombre	40	11
	Opérations très favorables	Nombre	13	4
10.1	Linéaire de coronapistes ou pistes temporaires (prévisionnel pour 2023, de janvier à décembre)	Kilomètre	28	28
10.1	Développement de mobilités durables (objectif pour 2023, de janvier à décembre)		Fin de l'indicateur	
	Linéaire de bandes cyclables créés	Mètre		
	Linéaire de piste cyclable créés	Mètre		
10.1	Linéaire de pistes cyclables aménagées sous Maîtrise d'ouvrage du Département depuis 2001	Kilomètre cumulé	Fin de l'indicateur	
10.1	Linéaire de routes départementales pourvues d'aménagements cyclables (pistes, bandes, voies vertes, contre-allées, couloirs vélos-bus et coronapistes)	Kilomètre cumulé	165	170
10.1	Linéaire de routes départementales pourvues d'aménagements cyclables pérennes (pistes, bandes, voies vertes, contre-allées, couloirs vélos-bus ou sans les coronapistes) (prévisionnel pour 2023, de janvier à décembre)	Kilomètre cumulé	136	142
10.1	Pourcentage du réseau de voirie départemental équipé d'aménagements cyclables transitoires et pérennes (prévisionnel pour 2023, de janvier à décembre)	Pourcentage	51,6%	53%
10.1	Pourcentage du réseau de voirie départemental équipé d'aménagements cyclables pérennes (prévisionnel pour 2023, de janvier à décembre)	Pourcentage	42,6%	44,5%
10.2	Lignes de bus dont l'offre a été renforcée	Nombre de lignes par an Nombre de kilomètres commerciaux supplémentaires par an	Fin de l'indicateur	
	Lignes de bus diurnes	Nombre		
	Lignes de bus nocturnes	Nombre		
10.2	Linéaire de tramways aménagés / en service (pour 2023 de janvier à août) (mise en service du T10)	Kilomètre cumulé	28,2	35
10.3	Gestion mutualisée de la voirie entre l'EPI 78-92 et le Département des Hauts-de-Seine			
10.3	Linéaire de chaussées séparées dans les Hauts-de-Seine	Kilomètre		310
10.3	Nombre d'ouvrages d'art dans les Hauts-de-Seine (murs acoustiques, ponts, souterrains)	Nombre		328
10.3	Nombre d'ouvrages de signalisation (portiques et potences) et hauts-mâts dans les Hauts-de-Seine	Nombre		118
10.3	Linéaires de voirie rénovée	Kilomètre	16	NC
10.3	L'accessibilité des moyens de déplacement aux usagers en fauteuil roulant et aux personnes à mobilité réduite		Fin de l'indicateur	
	Nombre d'établissements recevant du public (ERP) dont la voirie attenante a été mise en accessibilité dans un rayon de 300 mètres	Nombre		
	Nombre de diagnostics réalisés autour de bâtiments départementaux dans cette perspective	Nombre		
10.3	Éclairage public 100 % LED			
	Nombre d'opérations (prévisionnel pour 2023, de janvier à décembre)	Nombre	11	3
	Nombre de communes concernées par les opérations (prévisionnel pour 2023, de janvier à décembre)	Nombre	6	3
10.3	Quantité d'enrobés tièdes mis en œuvre (pour 2023, de janvier à août)	Tonne	10 930	9 053
10.3	Part d'enrobés tièdes mis en œuvre (pour 2023, de janvier à août)	Pourcentage	68%	74%
10.3	Economie de CO ₂ grâce aux enrobés tièdes (4kg/tonne source ADEME)	tonne CO ₂ équivalent	21	24

FICHE	Chiffres-clés	Unité	2022	2023
11.1	Demandes de Fonds de Solidarité Logement (FSL)			
	Demandes accordées pour le maintien au logement	Nombre	2 456	1 966
	Demandes accordées pour l'accès au logement	Nombre	3 945	3 444
	Demandes pour le maintien au logement déposées tous canaux	Nombre	2 729	2 068
11.1	Demandes pour l'accès au logement déposées tous canaux	Nombre	2 364	1 846
	Mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)			
	Demandes accordées pour le maintien au logement	Nombre	396	291
	Demandes accordées pour l'accès au logement	Nombre	142	104
11.1	Demandes déposées pour le maintien au logement	Nombre	NC	NC
	Demandes déposées pour l'accès au logement	Nombre	NC	NC
11.2	Répartition, par types de travaux, des aides attribuées à l'amélioration de l'habitat privé, relatives aux parties communes et/ou privatives (APA Habitat comprise)			
	Maîtrise des charges liées aux consommations énergétiques	Pourcentage	72%	48%
	Lutte contre l'habitat indigne	Pourcentage	0%	29%
	Adaptation liée à la perte d'autonomie	Pourcentage	19%	21%
	Santé et hygiène	Pourcentage	2%	0%
	Sécurité des biens et des personnes	Pourcentage	7%	2%
11.2	Amélioration de l'habitat privé (pour 2023 de janvier à septembre)			
	Nombre de logements aidés au titre de l'amélioration de l'habitat privé	Nombre	202	521
	Nombre de projets de rénovation énergétique des logements	Nombre	146	189
	Pourcentage des subventions attribuées aux projets de rénovation énergétique des logements	Pourcentage	69%	45%
12.1	Nombre d'artisans labellisés « Artisan du tourisme »	Nombre	93	85
12.1	Nombre de téléchargements sur le site www.passmalin.fr	Nombre	5 653	NC
12.1	Nombre de chefs d'entreprise aidés	Nombre	Fin de l'indicateur	
12.2	Nombre de téléchargements de l'application Géosculpture Hauts-de-Seine	Nombre	NC	NC
12.2	Recherches réalisées par les Archives départementales (pour 2023, de janvier à août)	Nombre de demandes	3 239	1 635
		Nombre de pages numérisées	8 118	7 013
12.2	Nombre de fichiers disponibles sur le site des Archives départementales (pour 2023, de janvier à août)	Nombre en millions	1,4	1,4
12.2	Fréquentation du service éducatif des Archives départementales (pour 2023, de janvier à août) (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)	Nombre d'élèves	3 449	2 291
12.2	Les rassemblements festifs dans les parcs	Nombre d'animations	200	350
		Nombre de participants	7 500	10 000
12.2	Fréquentation globale de La Seine Musicale (en présentiel et grâce aux supports numériques) (pour 2023, de janvier à Octobre)	Nombre d'événements	307	245
		Nombre de spectateurs en milliers	468	366
12.2	Fréquentation des festivals de musiques contemporaines (Chorus, La Défense Jazz Festival) (pour 2023, de janvier à Octobre)	Nombre de spectateurs	49 300	19 170
12.2	Fréquentation en Education artistique et culturelle (Chemin des Arts, Chœur des collégiés, collège au cinéma et Entrée des Artistes)	Nombre de collégiens	Fin de l'indicateur	
		Nombre de participants		
12.2	Fréquentation sur les itinéraires d'éducation artistique et culturelle (Chemins des Arts, VOCO, Chœur interdépartemental, Collège au cinéma et Entrée des Artistes, 1 mois, 1 œuvre, DEMOS Orchestre des Hauts-de-Seine) (septembre n à juin n+1 mais pour 2023, de janvier à Octobre)	Nombre de collégiens	11 182	11 954
		Nombre de participants (public éloigné)	1 950	3 231
12.2	Fréquentation des 3 musées départementaux (Musée du domaine Départemental de Sceaux, Musée départemental Albert-Kahn, Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups / Maison de Chateaubriand) et de la Tour aux figures (pour 2023, de janvier à Octobre)	Nombre de personnes (Tous publics et scolaires)	273 165	205 601
12.2	Fréquentation des musées sur les réseaux sociaux	Nombre de followers	48 246	53 783
12.2	Nombre d'Alto-Séquanais bénéficiaires des actions de médiation et de valorisation du patrimoine archéologique (pour 2023, de janvier à octobre)	Nombre	Plus de 1 300	1 901
12.3	Nombre de téléchargements de l'application Randonnées Hauts-de-Seine (depuis mai 2019)	Nombre	NC	NC
12.3	Nombre de téléchargements de l'application Runnin'City	Nombre	Fin de l'indicateur	
12.3	Indicateurs sportifs			
	Nombre de licenciés	Nombre	NC	NC
	Nombre d'associations sportives déclarées	Nombre	NC	NC
	Nombre de sportifs de haut niveau	Nombre	403	468
12.3	Vacan'Sports (Nombre de participants sur réservation) (Pour 2023 de janvier à novembre)	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	14 215	13 580
	Vacan'Sports (Nombre de passages en accès libre) (Pour 2023 de janvier à novembre)	Nombre	10 553	12 810
12.3	Vacan'Sports : Participation des jeunes en situation de handicap (Pour 2023 de janvier à novembre)	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	987	885
12.3	Activités Plein Air Handicap et activités équestres adaptées	Nombre de jeunes concernés	2 512	NC

FICHE	Chiffres-clés	Unité	2022	2023
12.4	Heures d'insertion réalisées pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	Nombre	41 500	NC
12.4	Pourcentage des heures d'insertion réalisées par rapport aux objectifs	Pourcentage	68,8%	NC
13.1	Principaux postes d'investissement du budget du Département			
	Culture	Millions d'euros	37	NC
	Routes et voiries	Millions d'euros	53	NC
	Collèges	Millions d'euros	114	NC
	Aménagement et développement urbain	Millions d'euros	60	NC
	Logement	Millions d'euros	80	NC
	Transports en commun	Millions d'euros	108	NC
	Eaux et assainissement	Millions d'euros	3	NC
	Environnement (Espaces verts/Espaces naturels/PDIPR/déchets/pollution)	Millions d'euros	12	NC
13.1	Sport	Millions d'euros	53	NC
	Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental	Millions d'euros	53	38
13.1	Part des marchés publics intégrant des clauses sociales (hors procédure adaptée < 40 000 € HT)	Pourcentage	30%	41%
	Part des marchés publics intégrant des considérations environnementales (clauses, critères ou objet du marché) (hors procédure adaptée < 40 000 € HT)	Pourcentage	50%	93%
13.1	Montant de la dette par habitants hors partenariat public-privé (PPP)	Euro par habitant	22	NC
13.1	Montant de la dette par habitants avec partenariats public-privé (PPP)	Euro par habitant	95	NC
13.1	Nombre d'heures d'insertion soutenues par les clauses sociales	Nombre	Fin de l'indicateur	
13.1	Nombre d'heures d'insertion contractualisées dans les marchés (premier semestre pour 2023)	Nombre	143 336	75 796
13.1	Nombre de marchés comprenant des clauses sociales comptabilisant des heures d'insertion (premier semestre pour 2023)	Nombre	78	70
14.1	Nombres d'agents en télétravail	Nombre	1 981	2 033
	Part des télétravailleurs sur l'effectif global	Pourcentage	45%	46%
14.1	Part des agents ayant suivi une formation	Pourcentage	56%	59%
14.1	Nombre de jours de formation	Nombre	10 357	15 789
14.1	Nombre d'agents concernés par les jours de formation	Nombre	2 435	2 525
14.1	Nombre d'apprentis	Nombre	Fin de l'indicateur	
	Nombre de stagiaires	Nombre	309	267
14.1	Nombre de contrats d'apprentissages signés	Nombre	54	82
14.1	Part des recrutements issus des mobilités internes	Pourcentage	30%	25%
14.1	La mobilité interne			
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie A	Nombre	101	115
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie B	Nombre	45	42
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie C	Nombre	55	58
14.1	Nombre total d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne	Nombre	201	215
14.1	Nombre d'agent bénéficiant d'aménagement horaire en raison d'un handicap	Nombre	233	239
14.1	Dépenses favorisant le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés	Kilo d'euros	86	50
14.1	Taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (au mois de mai de l'année)	Pourcentage	8,91%	8,77%
14.1	Nombre d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)	Nombre d'agents	421	419
14.1	Part des postes d'encadrement occupés par des femmes	Pourcentage	56%	57%
14.1	Part des femmes dans les effectifs	Pourcentage	72%	72%
14.1	Part des femmes en catégorie A	Pourcentage	76%	75%
14.1	Nombre d'agents accompagnés pour leur projet de mobilité professionnelle	Nombre	114	103
14.1	Nombre d'agents accompagnés dans leur évolution professionnelle			
	Accompagnement individuel	Nombre	232	204
	Accompagnement collectif	Nombre	0	0
14.1	Les Rendez-vous de la mobilité			
	Nombre de rendez-vous	Nombre	1	0
14.1	Nombre d'agents	Nombre	39	NC
14.1	Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	Nombre	2 295	1 864
14.1	Part des agents ayant bénéficié d'au moins un remboursement de frais de transports	Pourcentage	52%	45%
14.2	Nombre de consultations médicales	Nombre	2 703	2 900
14.2	Nombre d'adhérents à une mutuelle santé et/ou prévoyance subventionnée par le Département			
	Complémentaire santé	Nombre d'agents	1 839	1 749
	Complémentaire prévoyance	Nombre d'agents	1 392	1 314
	Part des adhérents subventionnés pour la complémentaire santé	Pourcentage	46%	39%
	Part des adhérents subventionnés pour la complémentaire prévoyance	Pourcentage	32%	30%
14.2	Part des adhérents subventionnés pour la complémentaire prévoyance option extension de garantie régime indemnitaire	Pourcentage	30%	33%
14.2	Accompagnement social des agents			
	Nombre d'agents suivis	Nombre	402	220
	Nombre d'entretiens	Nombre	668	550
	Nombre d'aides de solidarité accordées	Nombre	109	100
14.2	Nombre de subventions enfants ou jeunes adultes handicapés	Nombre	134	130
14.3	Nombre d'agents ayant participé à une Fresque du climat	Nombre		Près de 250
14.3	Nombre d'agents animateurs de la Fresque du climat	Nombre		12

FICHE	Chiffres-clés	Unité	2022	2023
15.1	Nombre de feuilles numérisées des courriers entrants	Nombre	NC	1 296 467
15.1	Nombre de demandes de subventions traitées de manière dématérialisée (pour 2023 de janvier à septembre)	Nombre	722	1020
15.1	Nombre d'organismes et de contacts enregistrés sur le Customer Relationship Management (CRM)	Nombre	Fin de l'indicateur	
15.1	Dématérialisation de la chaîne comptable			
	Délai global de paiement moyen	Nombre de jours	16	19
	Factures payées dans un délai de 30 jours	Pourcentage	92%	NC
	Liquidations dont la facture est dématérialisée	Pourcentage	42%	NC
15.2	Nombre de véhicules mutualisés en cumulé (pour 2023, de janvier à octobre)	Nombre	347	449
15.2	Part des véhicules électriques dans la flotte automobile (pour 2023, de janvier à octobre)	Pourcentage	18%	18%
	Part des véhicules hybrides (pour 2023, de janvier à octobre)	Pourcentage	32%	31%
15.2	Part des véhicules hybrides et électriques dans la flotte (pour 2023, de janvier à octobre)	Pourcentage	51%	49%
15.2	Part totale de véhicules à faibles émissions	Pourcentage	Fin de l'indicateur	
15.2	Nombre de véhicules dans la flotte automobile (hors camions) (pour 2023, de janvier à octobre)	Nombre	463	491
	Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile (pour 2023, de janvier à octobre)	Nombre	85	86
	Nombre de véhicules hybrides (pour 2023, de septembre 2022 à août 2023)	Nombre	150	150
15.2	Consommation totale de carburants (pour 2023, de janvier à octobre)	Nombre de litres	177 568	168 687
15.2	Ancienneté de la flotte automobile (pour 2023, de janvier à octobre)	Nombre d'années	5,5	4,8
15.2	Nombre d'agents bénéficiaires du forfait mobilités durables	Nombre	76	169
15.3	Part des papiers triés (hors archives confidentielles) par rapport à la quantité totale de papiers consommés	Pourcentage	56%	Fin de l'indicateur
15.3	Quantité de papiers triés (hors archives confidentielles)	Tonne	15	Fin de l'indicateur
15.3	Quantité de papiers/cartons triés (hors archives confidentielles)	Tonne	90	94
15.3	Part des papiers recyclés commandés par rapport à la quantité totale de papiers commandés	Pourcentage	40%	26%
15.3	Quantité de papiers commandés (pour 2023, de janvier à septembre)	Tonne	45	55
	Quantité de papiers commandés (pâte recyclée) (pour 2023, de janvier à septembre)	Tonne	18	14,4
	Quantité de papiers commandés (pâte vierge) (pour 2023, de janvier à septembre)	Tonne	27	40,9
15.3	Nombre de pages consommées via les imprimantes-photocopieurs (01/09/22 au 31/08/23)	Nombre en millions	-	8,8
15.3	Nombre de pages économisées grâce aux documents non imprimés (01/09/22 au 31/08/23)	Nombre	-	484 590
15.3	Nombre d'ordinateurs reconditionnés et cédés aux collégiens en difficulté	Nombre d'ordinateurs Nombre d'ordinateurs en cumulé depuis 2013	Fin de l'indicateur	
15.3	Quantité de matériels informatiques en fin de vie, valorisés (01/09/22 au 31/08/23)	Kilogramme	-	31 753
15.3	Indicateurs d'entretien de la voirie			
15.3	Quantité de déchets de chantiers qui ont bénéficié d'une valorisation matière	Tonne	16 096	NC
15.3	Part des déchets de chantiers qui ont bénéficié d'une valorisation matière	Pourcentage	98,2%	NC
15.3	Taux d'agrégats d'enrobés recyclés en moyenne	Pourcentage	29,0%	NC
15.3	Quantité de déchets évités	Tonne	4 667	NC
15.3	Quantité de granulats économisés	Tonne	3 058	NC
15.3	Gestion des matériaux et déchets de chantiers de requalification et d'entretien routier (pour 2023, de janvier à août)			
	Part des déchets produits sur ces chantiers, qui sont orientés vers la valorisation de matière	Pourcentage	95%	99%
	Part des matériaux utilisés dans les couches d'assise pour ces chantiers et qui sont issus de la valorisation de matière	Pourcentage	77%	0%
15.3	Part des matériaux utilisés dans les couches de surface pour ces chantiers et qui sont issus de la valorisation de matière	Pourcentage	28%	30%
15.3	Tri sélectif dans les bâtiments centraux			
15.3	Quantité de bouteilles plastiques et cannettes triées (pour 2023, de janvier à septembre)	Tonne	Fin de l'indicateur	
15.3	Déchets de boisson triés (cannettes, bouteilles en plastique, gobelets en carton) (pour 2023, de janvier à septembre)	Tonne	5	3,9
15.3	Quantité totale de papiers triés (avec archives confidentielles)	Tonne	126	Fin de l'indicateur
15.3	Quantité totale de papiers/cartons triés (avec archives confidentielles)	Tonne	126	97
15.3	Bornes de collecte de masques	Nombre	123	145
15.3	Quantité de masques collectés (pour 2023, de janvier à octobre)	Kilogramme	42	42
15.3	Quantité de piles usagées collectées	Kilogramme	Fin de l'indicateur	
15.3	Quantité de lampes et tubes usagés collectés en Kg (mise en place en 2011)	Kilogramme	Fin de l'indicateur	
15.3	Quantité de papiers assujettis déclarée à l'éco-organisme agréé à l'année n+1 pour l'année n	Tonne	702	NC
15.3	Nombre de gobelets utilisés par les distributeurs automatiques dans les bâtiments centraux	Nombre	NC	NC
15.3	Taux d'utilisation de son mug personnel au distributeur de boissons	Pourcentage	NC	NC
15.3	Nombre de signataires de la charte de l'agent éco-responsable	Nombre de signataires Nombre de signataires en cumulé	Fin de l'indicateur	

NC : Valeur non connue

Département des Hauts-de-Seine
Pôle Attractivité, Culture et Territoire
Direction des Parcs, des Paysages et de l'Environnement
Service Études, Paysages, Patrimoine et Environnement
Unité des Politiques Environnementales

Élaboration et coordination :

Magali Esteves, Anaïs Laviolette, Fabienne Michels
Olivier Bouviala, Olivier Blond
L'ensemble des Directions du Département

Maquettage - Infographies - Cartographie :

Service Informations Territoriales
Céline Aubert, Alexandre Médina, Maxime Plantey, Mathilde Richet

Impression

Reprographie Département des Hauts-de-Seine

Février 2024

